

n° 5

**Q** revue  
**QUART  
MONDE**

DOSSIERS & DOCUMENTS

Actes de la Journée régionale  
organisée le 29 janvier 1993  
au siège de la Région Aquitaine

R E G I O N



AQUITAINE



Délégation Régionale  
du Mouvement International  
ATD Quart Monde

=====  
PREFECTURE DE LA REGION AQUITAINE  
PREFECTURE DE LA GIRONDE

**Aucun jeune  
sans avenir,  
une société pour demain**

 ÉDITIONS  
QUART MONDE

Éditions Quart Monde, 1994  
15 rue Maître Albert 75005 PARIS  
Tél. : 16 (1) 46 33 49 77  
ISSN 1140-3667  
ISBN 2-904972-70-6

DOSSIERS ET DOCUMENTS DE LA REVUE QUART-MONDE

N° 5

**« AUCUN JEUNE SANS AVENIR,  
UNE SOCIÉTÉ POUR DEMAIN »**

Actes de la Journée régionale  
du vendredi 29 Janvier 1993  
à l'Hôtel de Région Aquitaine  
14 rue François de Sourdis. Bordeaux

à l'invitation  
**du Conseil Régional d'Aquitaine  
de la Préfecture de Région Aquitaine  
et du Mouvement Atd Quart Monde**

**1994**

## REMERCIEMENTS

*La délégation régionale Atd Quart Monde de Bordeaux remercie tous ceux qui ont permis la réalisation de cette journée et, plus particulièrement, ceux qui en ont été avec elle les initiateurs :*

- le Conseil Régional d'Aquitaine et son Président Monsieur Jacques VALADE qui, outre l'intérêt qu'il a manifesté dès l'origine pour cette manifestation en nous accueillant dans ces lieux, nous en a grandement facilité l'organisation matérielle ;*
- la Préfecture de Région Aquitaine et Monsieur le Préfet de Région Bernard LAN-DOUZY, qui nous a témoigné dès le début l'importance qu'il attachait à la lutte contre l'exclusion.*

*Elle remercie également les autres organismes qui ont parrainé ce colloque :*

- la Mairie de Bordeaux,*
- le Conseil Général de la Gironde,*
- qui ont financé la Maison des Métiers Atd Quart Monde depuis sa création,*
- le Conseil Economique et Social d'Aquitaine,*
- la Délégation Régionale à la Formation Professionnelle,*
- la Fondation de France,*
- qui ont pris une part active à la préparation et à la mise en oeuvre des engagements pris au cours de cette journée.*

*Elle remercie d'une façon toute spéciale l'Association Régionale de l'Éducation Permanente en Aquitaine (AREPA) qui a pris une part active à la préparation de cette journée, ainsi que les jeunes et les intervenants qui ont accepté de venir témoigner ou animer les débats.*

## SOMMAIRE

<b>Remerciements</b> .....	5
<b>- Préface</b>	
de Monsieur Bernard Landouzy, Préfet de Région Aquitaine, Préfet de la Gironde .....	11
de Monsieur Jacques Valade, Président du Conseil Régional d'Aquitaine .....	13
de Madame Geneviève de Gaulle-Anthonioz, Présidente du Mouvement Atd Quart Monde France .....	14
<i>MATINÉE</i>	
<i>Rejoindre les jeunes les plus défavorisés, leur expérience de vie, leur aspiration à un avenir...</i>	
<b>- Ouverture</b>	
par M. Jacques VALADE .....	15
Président du Conseil Régional, ancien Ministre	
<b>M<sup>me</sup> Bernadette MARAUD</b> .....	15
déléguée régionale Atd Quart Monde	
<b>M<sup>me</sup> Simone NOAILLES, première Adjointe</b> .....	16
représentant M. Jacques CHABAN-DELMAS, Sénateur-Maire de Bordeaux	
<b>M. Jean SOURZAT, Vice-président</b> .....	17
représentant M. Marcel CAZALE, Président du Conseil Économique et Social d'Aquitaine	
<b>- Présentation des enjeux de la journée</b>	
par M. Robert PIERRON, Directeur de l'AREPA .....	18
Association Régionale de l'Éducation Permanente en Aquitaine	
<b>M. Patrice NOUVEL</b> .....	19
délégation Atd Quart Monde	
<b>M<sup>me</sup> Francette PECHEUX</b> .....	19
délégation Atd Quart Monde	
<b>M. Daniel SAYOUS</b> .....	20
délégation Atd Quart Monde	
<b>M<sup>lle</sup> Anne-Marie DUBOIS</b> .....	21
délégation Atd Quart Monde	
<b>Présentation des enjeux de la journée (suite)</b> .....	22
M. Robert PIERRON, Directeur AREPA	

## TABLE RONDE N° 1 : Les jeunes accueillis dans les dispositifs Insertion Jeunes

Animée par M. Luc VARENNE, Inspecteur Principal DRFP

<b>M. Luc VARENNE, Inspecteur Principal</b> .....	25
Délégation Régionale à la Formation Professionnelle	
<b>M. Jean TIBERGHIE</b> .....	27
Responsable de la Maison des Métiers — Atd Quart Monde	
<b>M<sup>me</sup> Ghislaine LAFITTE</b> .....	31
Responsable de la structure pilote (PAIO) de Bordeaux	
<b>M<sup>me</sup> Anne-Marie HABONNEAU</b> .....	34
Responsable de la Mission Locale de Bergerac	
<b>M. Denis HUBERT</b> .....	37
Premier Juge des enfants au Tribunal de Bordeaux	
<b>M. Patrick BRUN</b> .....	43
Directeur PEDAGOGI-A, chargé de recherche IRFRH	
<b>M. André BARIL</b> .....	48
Président du Syndicat de la Boulangerie-Pâtisserie	

## DÉBAT

### APRÈS-MIDI

*Devenir partenaires des jeunes pour leur ouvrir un avenir...*

<b>FILM VIDÉO</b> « Un métier, un avenir » (mai 1992) .....	50
Présentation par M <sup>me</sup> Chantal POT	
Conseil Économique et Social Régional Rhône-Alpes	

## TABLE RONDE N° 2 : Le parcours des jeunes vers la qualification et vers l'emploi

animée par M. Robert PIERRON, directeur AREPA

<b>M. Robert PIERRON</b> .....	53
Directeur de l'Association Régionale de l'Éducation Permanente en Aquitaine	
<b>M. Jacques DUGENE</b> .....	53
Directeur de l'EIPF et secrétaire régional de l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion	
<b>M. Georges JOUSSE</b> .....	55
Directeur de l'AFEPT Association pour la Formation et l'Éducation Permanente de Tivoli	
<b>M<sup>me</sup> Marie-Claire RICHARD</b> .....	57
Éducation Nationale, coordinatrice départementale du CIPPA (Cycle d'insertion professionnelle par alternance)	

<b>M. Gilles RIAUD</b> .....	62
Directeur de l'Action Sociale, à la Mutualité Sociale Agricole	
<b>M. Claude DARREYE</b> .....	65
Directeur « Avenir Jeunes Reims »	
<b>DÉBAT</b> .....	69
<b>TABLE RONDE DE SYNTHÈSE : Le partenariat contre l'exclusion</b>	
animée par M. Paul MEUNIER, Journaliste à « Sud-Ouest »	
<b>M. Paul MEUNIER</b> .....	72
Journaliste à « Sud-Ouest »	
<b>M. Patrick SAUVAGE</b> .....	72
Consultant auprès de l'OCDE	
<b>M<sup>me</sup> Monique COUILLARD</b> .....	74
Groupe Citoyenneté, Programme Européen Pauvreté III, Charleroi	
<b>M. Michel WEILL</b> .....	78
Directeur ARAVIS Rhône-Alpes	
<b>M. Jean-Marc VALLENET</b> .....	80
Délégué Régional à la Formation Professionnelle, Aquitaine	
<b>M. Richard PEYRES</b> .....	82
Conseil Economique et Social d'Aquitaine, représentant M. Marcel CAZALE, Président	
<b>M. Alain ROUSSET</b> .....	84
Vice-président du Conseil Général de la Gironde représentant M. Philippe MADRELLE, Président	
<b>M. Didier CAZABONNE</b> .....	86
Vice-Président du Conseil Régional représentant M. Jacques VALADE, Président	
<b>CONCLUSIONS</b>	
<b>M. Claude FERRAND</b> .....	87
Délégué national Atd Quart Monde	
<b>M. Francis ANDREANI</b> .....	90
Éducation Nationale, Conseiller du Recteur d'Académie	
<b>M. Michel GILLES</b> .....	92
Sous-Préfet de Bordeaux, représentant M. Bernard LANDOUZY, Préfet de Région Aquitaine	
<b>Glossaire</b> .....	95
<b>Bibliographie</b> .....	97

# Préface

de Monsieur Bernard LANDOUZY, Préfet de Région Aquitaine,  
Préfet de la Gironde,  
de Monsieur Jacques VALADE, Président du Conseil Régional d'Aquitaine,  
de Madame Geneviève de GAULLE-ANTHONIOZ,  
Présidente du Mouvement Atd Quart Monde France

## M. LANDOUZY

A l'heure où la situation des jeunes sur le marché du travail exige plus que jamais la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, permettez-moi de louer l'initiative d'Atd Quart Monde qui mena, début 1993, au colloque « Aucun jeune sans avenir ».

Nul ne contestera aujourd'hui que la réussite scolaire et professionnelle des jeunes en grande difficulté est une priorité pour tous. Aussi les Actes de ce Colloque traduisent-ils pleinement cette prise de conscience, cette volonté de réagir qui doit animer chacun, face à des phénomènes d'exclusion croissants. Mais ce colloque a apporté bien plus, parce que des jeunes ont pu y trouver des interlocuteurs, une reconnaissance et peut-être aussi des repères pour mieux construire leur avenir.

Il appartient pourtant aux pouvoirs publics d'apporter une réponse qui ne soit pas de pure circonstance. Il est de la responsabilité de l'État de donner aux jeunes les plus démunis les capacités nécessaires pour s'insérer durablement dans le réseau des relations économiques et sociales ; cela signifie non seulement accroître leur niveau de formation mais aussi laisser s'épanouir leurs qualités sociales, leur identité. Ce souci de motivation, d'implication totale des jeunes dans leur avenir doit constituer le premier maillon de la chaîne des dispositifs de formation et d'aide à l'insertion. Pour cela, il est essentiel d'offrir aux jeunes menacés par la marginalisation un véritable projet professionnel, début d'une insertion durable dans la vie active, dans la vie en société, dans la vie culturelle, dans les loisirs...

Dans cette optique, la loi quinquennale pour l'Emploi du 20 décembre



1993 consacre la volonté permanente des pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour lutter contre le chômage des jeunes, facteur essentiel de leur exclusion. En posant le principe de la décentralisation de l'ensemble des dispositifs de formation des jeunes, elle a le souci de réformer en profondeur notre système de formation professionnelle et de le rendre plus proche des attentes de la jeunesse. Elle n'en nie pas pour autant le rôle majeur de l'État comme coordonateur des actions menées, comme animateur des politiques d'insertion professionnelle et sociale en faveur des jeunes qui cumuleraient plusieurs handicaps.

D'ailleurs, Michel GIRAUD, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, a récemment réaffirmé la nécessité de conforter les tâches et le champ d'action des structures d'accueil pour les jeunes, au premier rang desquelles les missions locales et les PAIO (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation), créées au début des années 80. L'objectif est de conforter la souplesse de l'action locale tout en assurant, sur l'ensemble du territoire, l'égalité qualité des services rendus.

N'oublions pas, cependant, que le défi de la qualification et de l'accès

à l'emploi pour tous implique que les entreprises partagent au premier chef cette éthique de responsabilité et de solidarité, qu'elles soient conscientes que former des jeunes, c'est aussi investir dans l'avenir. L'entreprise doit, à l'heure actuelle, demeurer le lieu le plus approprié pour apprendre un métier.

Pour cela, de plus en plus de jeunes doivent pouvoir bénéficier de contrats d'apprentissage et de formation en alternance. La loi quinquennale prévoit d'ailleurs de doubler leur nombre en cinq ans, en élargissant la formule des primes forfaitaires et des crédits d'impôts accordés aux entreprises qui y ont recours ; de même, elle invite les branches professionnelles à négocier chaque année sur les modalités de recours à ces contrats spécifiques ainsi que sur les conditions générales d'accueil des jeunes dans les entreprises. Pour cela encore, la coopération entre l'école et l'entreprise devra aussi être abordée avec un regard neuf.

Face au défi lancé « Aucun jeune sans avenir », le rôle de l'État est bien d'assurer l'homogénéité des initiatives menées, de rendre toujours plus dynamique et novateur le partenariat des différents acteurs publics et privés : dans cette logique, la loi quinquennale prévoit d'ailleurs l'instauration de vérita-

bles plans régionaux de développement des formations des jeunes, première étape d'une politique concertée d'information et d'orientation.

C'est en valorisant le rôle et les démarches de chacun, en favorisant leurs synergies, en forgeant un cadre d'intervention pérenne et partenarial, que l'État pourra lutter au mieux contre les pièges du scepticisme.

Mai 1994

**M. Jacques VALADE.** — « Aucun jeune sans avenir, une société pour demain », c'est le thème de la journée publique qui s'est tenue le 29 janvier 1993 à l'Hôtel de Région, à l'initiative du Mouvement Atd Quart Monde et de M<sup>me</sup> de GAULLE-ANTHONIOZ, sa présidente.

« Aucun jeune sans avenir... », c'est aussi une profession de foi à laquelle il est urgent que nous souscrivions. Pour cela, il nous faut compter avec la volonté des hommes et des femmes de relever les défis redoutables que nous impose une époque troublée. Cette volonté est le fait de toutes celles et tous ceux qui refusent la fatalité du chômage et de l'exclusion.

Les engagements pris lors de ce colloque régional sont porteurs d'es-

poirs. Il ne tient qu'à nous — décideurs locaux, pouvoirs publics, socio-professionnels, formateurs, associations et simples citoyens — de tout mettre en œuvre afin d'honorer ces promesses et satisfaire les attentes légitimes de milliers de jeunes.

La formation occupe aujourd'hui une place prépondérante dans le débat national sur l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi. Débat pour lequel les Régions sont très largement et très activement sollicitées. L'Aquitaine consacre ainsi près de la moitié de son budget à l'éducation et à la formation pour que la jeunesse puisse acquérir les qualifications et le savoir-faire indispensables à une entrée réussie dans la vie active. L'enjeu est de taille au regard des quelques quatre mille jeunes sans qualification qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi dans notre région. Eux aussi ont droit à une formation professionnelle de qualité.

Cette journée du 29 janvier constitue un défi majeur pour l'ensemble des partenaires et des participants. La jeunesse, qu'elle soit d'Aquitaine ou d'ailleurs, attend maintenant que nous agissions. Sachons ne pas la décevoir.

Juin 1994

**M<sup>me</sup> de GAULLE-ANTHONIOZ.** — Au moment où les lois de décentralisation se mettent en place, notamment dans le domaine de la formation professionnelle, plusieurs régions ont voulu se donner les moyens d'entendre la voix de leurs citoyens les plus pauvres. Parmi elles l'Aquitaine, et c'est tout à son honneur.

En prenant la parole publiquement le 29 janvier 1993, les jeunes et les familles du Quart Monde d'Aquitaine ont prouvé qu'ils devaient être reconnus comme citoyens : ils ont donné à leur région la chance de ne pas manquer le rendez-vous de l'Histoire, qui passe aujourd'hui par le refus de l'exclusion. Ces jeunes ont témoigné de leur vie, de la véritable course d'obstacles, sans cesse recommencée, pour obtenir enfin un travail et une qualification reconnus. Ils ont mis le doigt sur l'inacceptable : que des mains et des coeurs puissent rester inutiles... Leur témoignage a été relayé par ceux qui cheminent avec eux, dans les structures d'accueil Jeunes, les organismes de formation et les entreprises d'accueil. C'est un avertissement, un cri d'alarme. Depuis lors, la fin du programme PAQUE et l'impossibilité d'accès à l'apprentissage pour les jeunes les plus démunis, ont accru la désespérance

d'une génération humiliée. Les récentes explosions de violence dans les banlieues défavorisées en sont un signe.

La loi quinquennale pour l'Emploi donne cinq ans aux Régions pour assumer leurs responsabilités en matière de formation professionnelle pour tous les jeunes. Non pas seulement pour une élite, non pas seulement pour une jeunesse qualifiée (les récents événements nous prouvent une fois de plus que celle-ci sait se défendre...), mais aussi et surtout les jeunes qui paient, pour nous tous, le prix de nos échecs en matière de scolarité, de qualification professionnelle, de droit au travail... Un chemin de cinq ans est ouvert, dont le Contrat de Plan ponctuera les étapes. Qu'aurons-nous répondu à ce défi lancé le 29 janvier 1993 : « Aucun jeune sans avenir... » ?

Ces Actes nous engagent : ils prennent racine dans la vie et la parole de jeunes, qui sont aussi la jeunesse d'Aquitaine. Leur seul tort est d'avoir moins reçu que d'autres. Ils demandent de pouvoir prendre leur place dans la construction de l'avenir. Les engagements qui scellent cette journée sont nôtres. Ils sont ceux de tous les partenaires de la Région.

Juin 1994

# « Aucun jeune sans avenir, une société pour demain »

JOURNÉE RÉGIONALE  
Vendredi 29 janvier 1993  
Hôtel de Région — Bordeaux

**Ouverture par M. Jacques VALADE,**  
**Président du Conseil Régional,**  
**ancien Ministre**

Les jeunes subissent les rigueurs socio-économiques et quelquefois morales de cette époque compliquée et troublée que nous vivons. Certes, le Conseil Régional assume ses responsabilités, mais nous serons à vos côtés pour le faire dans l'esprit d'Atd Quart Monde. Beaucoup d'entre nous ont beaucoup de sympathie pour cela et y contribuent à leur place, individuellement et modestement ; mais si l'institution peut vous aider, j'en serai particulièrement ravi. Je vais donc maintenant donner la parole à Madame MARAUD, déléguée Atd Quart Monde, et ensuite à Simone NOAILLES.

**M<sup>me</sup> Bernadette MARAUD,**  
**Déléguée régionale Atd Quart Monde**

Nous avons désiré cette rencontre, nous, militants du Mouvement Atd

Quart Monde, parce que nous sommes témoins, comme beaucoup d'entre vous, du cri d'une jeunesse qui aspire à tenir elle aussi sa place dans la société, à pouvoir bâtir des projets d'avenir, comme cela a été le cas pour nous tous. Que faut-il faire pour que ces jeunes qui vivent « la galère » et disent : « Je n'y crois plus » arrivent à reprendre espoir ? En choisissant le titre de ce colloque, « Aucun jeune sans avenir », nous en avons pesé les termes : aucun, c'est-à-dire personne, qui ne reste sur la route, aucun jeune à qui on ne donne sa chance. Face à ce défi de la qualification, il s'agit de se rassembler, d'inventer, d'ouvrir des voies, d'avancer dans nos responsabilités communes. La lutte contre l'exclusion n'est pas un secteur marginal, un chapitre à part. La politique de formation est un droit pour tous, il figure dans notre Constitution.

Cette journée se veut un signe puisqu'en nous accueillant dans ces

lieux, Monsieur le Président, vous donnez une tribune aux représentants de ces jeunes qui vont s'exprimer tout à l'heure, leur donnant les moyens d'être entendus, en véritables partenaires.

**M<sup>me</sup> Simone NOAILLES,**  
**Adjointe au Maire de Bordeaux,**  
**représentant M. Jacques**  
**CHABAN-DELMAS,**  
**Maire de Bordeaux**

Le président CHABAN-DELMAS, tenait beaucoup à être présent ce matin. C'était prévu dans son emploi du temps. Malheureusement, il est souffrant et retenu à Paris. Vous savez que le Président CHABAN-DELMAS avait non seulement beaucoup d'estime, mais aussi beaucoup d'affection pour le Père Joseph WRESINSKI, et c'était bien réciproque...

C'est vrai qu'aujourd'hui, des milliers de jeunes sont sans emploi et sans qualification. Ils risquent de se trouver exclus du monde du travail s'ils n'arrivent pas à avoir une qualification. Ils risquent de vivre d'expédients, de petits boulots, ou d'assistance sociale. Il faut donc absolument leur permettre d'arriver à une qualification et à un métier.

Le Président CHABAN-DELMAS, en 1972, quand il était Premier Ministre, avait été l'instigateur de la loi sur la Formation permanente.

Cette loi supposait que l'on puisse donner une seconde, une troisième chance — il l'a dit souvent — à ceux qui avaient un métier qui ne répondait pas à leur attente ou à leur compétence. Mais encore faut-il que l'éducation commence par donner cette qualification. La lutte contre l'exclusion sociale passe absolument par un accès, égal pour tous les citoyens, à l'éducation et à la formation permanente.

Pour cette raison, la journée d'aujourd'hui est importante. Des efforts sont faits, petit à petit. Le projet PAQUE, qui est en place à Bordeaux, et auquel Atd Quart Monde participe depuis le début, me paraît en effet une avancée. Ce ne sera pas facile, mais je crois que cela doit partir surtout des jeunes eux-mêmes, qui ont le désir d'avoir un métier, un métier qu'ils pourront choisir. Ce sera difficile et long, il faut en effet qu'ils travaillent, mais je crois que ce n'est pas une utopie. S'ils le veulent, nous pourrons les aider et nous espérons qu'ils y arriveront.

Je souhaite que cette journée de rencontre nous permette de nous écouter les uns les autres, de repartir peut-être plus décidés à ce que les choses avancent... Cette journée se passe au Conseil Régional, c'est tout un symbole !

**M. Jean SOURZAT,**  
Vice-président du Conseil  
Économique et Social d'Aquitaine  
représentant M. Marcel CAZALE,  
Président

Il sera fait une déclaration cette après-midi autour de la Table Ronde, mais je peux dire déjà que je représente le Président du Conseil Économique et Social d'Aquitaine, qui a accepté de parrainer la manifestation de ce jour et a signé le manifeste pour obtenir pour les plus pauvres une grande politique de lutte contre la grande pauvreté. Sur-tout, nous avons accepté de soumettre aux membres du bureau du CES une proposition d'auto-saisine sur le thème de l'accès à la formation

professionnelle pour les jeunes les plus exclus, et ceci a été accepté par le Conseil Économique et Social. Suite à cette proposition, le bureau qui s'est réuni ce 15 janvier 1993, a décidé de se mobiliser sur le sujet en confiant la mise en œuvre de ce travail à l'une de nos commissions.

**M<sup>me</sup> Bernadette MARAUD**

Je me tourne vers Monsieur Robert PIERRON, qui nous a grandement aidé dans la préparation de ce colloque. Monsieur Robert PIERRON est directeur de l'AREPA, Association Régionale de l'Éducation Permanente en Aquitaine. Je le laisse maintenant présenter les enjeux de cette journée.

# PRÉSENTATION DES ENJEUX DE LA JOURNÉE

**M. Robert PIERRON,**  
Directeur de l'AREPA  
Association Régionale de  
l'Éducation Permanente en  
Aquitaine

Avant de présenter de façon rapide le programme de cette journée, qu'il me soit permis de souligner l'importance de la notion de partenariat dans l'ensemble de nos travaux. En effet, il me semble que l'on ne peut pas séparer la réflexion qui nous occupe d'une participation tout à fait active des intéressés eux-mêmes. C'est pourquoi il nous est apparu tout à fait intéressant de commencer la journée, et avant même que je vous présente la grille de cette journée, par des témoignages d'acteurs. Je soulignerai ce mot « acteurs »...

L'exclusion n'est pas un état, mais le résultat d'un certain nombre de processus. Et lorsque l'on parle de processus, il faut immédiatement imaginer une réversibilité de ces processus. Il ne faut pas dire : d'un côté il y a les exclus, et de l'autre ceux qui ne le sont pas. Il faut dire : nous vivons une société très complexe, très dure, une époque tragi-

que à certains égards. Mais par delà tous ces problèmes, c'est un message d'espoir que nous voulons donner.

Pour commencer cette journée sous l'angle d'un message d'espoir, les témoignages sont importants : ils sont le point de départ de toutes nos réflexions. Avant ces témoignages donc, je voudrais vous proposer le texte d'un écrivain anglais, Richard HOGARTH, qui a eu une enfance difficile, marginale et marquée par l'exclusion. Il dit bien cette nécessité du passage de la troisième personne à la seconde personne, le passage du « il » au « tu » :

« Les enfants qui sont dans notre position apprennent vite à interpréter les tons de voix des adultes : pas seulement les tons hostiles, mais ce qui est bien plus important, les tons indifférents des gens qui parlent de vous comme de quelqu'un d'extérieur et d'étranger. Les voix de ces gens-là parlent de vous comme d'un problème, un problème qu'il faut résoudre sans doute, mais qui n'en est pas moins une affaire extérieure, une intrusion. Ils s'adressent à leurs propres enfants avec la douceur de

l'amour par-dessus la table du dîner et changent de ton lorsqu'ils se tournent vers vous ; encore heureux si leur voix reste soigneusement polie. Les pires sont ceux qui parlent de vous à la troisième personne, en s'adressant à d'autres en votre présence : « Ne croyez-vous pas qu'il serait mieux dans une institution ? » Par contraste, je me souviens d'une nuit, peu de temps après que je sois parti vivre chez grand-mère : j'entendis celle-ci parler de moi, au rez-de-chaussée, à un voisin. Elle ne savait pas que je l'entendais. C'était peut-être au sujet de ma santé ou de quelque chose que je lui avais raconté à propos de l'école. J'entendis la voix de l'affection inconditionnelle et je sentis que j'étais de nouveau arrivé au port. »

Je crois que ce texte exprime assez bien ce qu'est le but des différentes politiques contre l'exclusion... Et maintenant, écoutons les témoignages.

**M. Patrice NOUVEL,**  
**Volontaire permanent, délégation**  
**Atd Quart Monde**

En Mai 1985, une délégation de mille jeunes du Mouvement Jeunesse Quart Monde, venant des quatre continents, s'est rendue au Bureau International du Travail à Genève. Ils ont affirmé : « Toutes les mains sont utiles pour transfor-

mer la terre ». Ils ont demandé que soient créées, partout en Europe, des « Maisons des Métiers d'Avenir », pour ouvrir les portes de la qualification à tous, avec une priorité pour les jeunes les plus exclus. En 1986, une équipe de volontaires permanents d'Atd Quart Monde a reçu la mission de créer une Maison des Métiers à Bordeaux. Celle-ci cherche depuis à mettre en œuvre les moyens pour que les jeunes les plus démunis puissent accéder à une qualification et à un emploi. La Maison des Métiers est aussi un carrefour de la jeunesse, où des jeunes de tous milieux apprennent et bâtissent ensemble des projets pour lutter contre l'exclusion et témoigner de leurs expériences.

**M<sup>me</sup> Francette PÉCHEUX,**  
**Délégation Atd Quart Monde**

Je parle au nom des familles qui espèrent beaucoup pour l'avenir de leurs jeunes. Avec d'autres, je participe à l'Université populaire Quart Monde, lieu où nous prenons la parole pour exprimer ce que l'on vit. Nous cherchons ensemble des moyens pour refuser l'exclusion. Je suis mère de quatorze enfants. J'ai encore trois enfants à charge. Mon espoir, ce sont mes enfants. Lorsque je partirai, je veux partir tranquille en sachant qu'ils auront un travail. Sinon où iront-ils ?



Le plus important, pour que nos enfants réussissent leur vie, c'est le travail. Sortir avec un bagage de l'école ou, après un apprentissage, avoir un CAP... Le travail, c'est l'avenir. Sans travail, les jeunes ne peuvent pas s'engager dans la vie. Ils sont obligés de rester chez leurs parents. Quand il y a beaucoup de soucis dans une maison, c'est difficile de rester en famille. Je pense à Loïc. Sa famille vivait dans la misère, la maman s'était réfugiée avec lui dans un foyer. Mon fils a hébergé Loïc et sa mère, mais c'était difficile. Loïc a vraiment connu la galère. Maintenant il fait un stage de menuiserie, il va s'en sortir parce qu'il a la volonté et le soutien d'autres personnes.

Pour soutenir ses enfants, il faut pouvoir parler avec eux. Communiquer dès l'enfance, c'est très important... Le plus dur, c'est d'être séparé de ses enfants : il vaut mieux avoir un morceau de pain à manger ensemble qu'un bifteck tout seul. Avec mes aînés, nous avons été séparés dix ans. Ils sont revenus après, mais il a fallu recréer des liens. Cela demande beaucoup de dialogue pour reconstruire la famille. Les jeunes, il faut toujours les aider moralement, il faut les pousser tout le temps. J'allais à la Mission Locale avec eux au début. Un de mes enfants, Saïd, a bénéficié

du Crédit Formation Individualisé. A dix-neuf ans, il a repris la lecture, l'écriture et a fait un stage d'horticulture. Il a attendu presque un an son stage. Il avait peur qu'on ne le prenne pas ; j'ai dû beaucoup le soutenir. A force d'attendre, il a eu ce stage. Il a fallu l'encourager à y aller car il n'y croyait plus. Mon fils Saïd a son CAP d'horticulture mais cela ne débouche pas automatiquement sur un emploi. Il accepte comme ses frères du travail intérimaire. Parfois on l'envoie de l'autre côté de Bordeaux pour deux heures, ou bien il est prévenu une heure avant et il faut trouver une voiture. Aujourd'hui, pourtant, il est sans travail et je l'encourage pour qu'il continue ses recherches.

Nous, les parents, nous gardons confiance en nos jeunes, nous soutenons leurs efforts, mais nous ne devons pas être les seuls !

### **M. Daniel SAYOUS** **Délégation Atd Quart Monde**

J'ai vingt-six ans. Je voudrais parler au nom des jeunes qui sont comme moi en recherche d'une formation ou d'un emploi. Lorsque j'ai quitté l'école, je n'avais pas de qualification ni de diplôme. J'ai effectué plusieurs stages qu'a trouvés ma mère à la Mission Locale. En 1988, j'ai connu la Maison des Métiers par une amie du Mouvement Atd Quart

Monde. Pascal, un volontaire permanent d'Atd, m'a proposé un stage en alternance avec une remise à niveau scolaire. A travers ce stage, j'ai appris à me débrouiller pour rechercher du travail ; avant je ne savais pas comment il fallait faire. Cela a été l'occasion de rencontrer des jeunes que je ne connaissais pas, et pourtant ils habitaient le même quartier que moi. C'est le seul endroit où j'ai gardé des copains. Ce qui était bien, c'étaient les week-ends. On faisait des sorties à la plage, en canoë, au ski, dans les Landes. Il y avait une bonne ambiance ; on apprenait à mieux se connaître entre jeunes, et à communiquer pour ne pas rester tout seul dans son coin.

Après cette formation, je suis rentré dans la vie active. J'ai été manoeuvre, j'ai commencé à travailler en intérim. En trois ans, je peux justifier de quatre-vingt dix missions. Ce que je voudrais dire, c'est que l'on nous donne notre chance, que l'on nous fasse confiance. L'an dernier, j'ai trouvé une annonce à l'ANPE pour un Exo-Jeune. C'était une place d'électro-mécanicien pour « jeune sans qualification ou qualifié » : ils demandaient les deux. J'ai posé ma candidature, nous étions plusieurs. Le patron hésitait... J'ai demandé à la Maison des Métiers de téléphoner, il a été

convaincu. J'ai été pris à l'essai pendant deux mois. J'avais la volonté au fond de moi-même, je savais que j'étais capable de réussir. Mais après ces deux mois d'essai, on ne m'a pas gardé. L'entreprise aurait voulu que je sache faire tout, tout de suite. On ne prenait pas le temps de m'expliquer. Souvent j'étais seul à l'atelier : « Tiens, voilà un plan et débrouille-toi ».

On ne prend pas le temps de nous apprendre, on ne nous donne pas notre chance.

Pour que les jeunes réussissent, il faudrait qu'ils ne soient pas rejetés ; il faudrait qu'ils trouvent leur place comme les autres ouvriers.

#### **M<sup>lle</sup> Anne-Marie DUBOIS** **Délégation Atd Quart Monde**

J'ai vingt ans. Je suis entrée dans le projet PAQUE et je suis actuellement en pré-qualification dans le cadre du Crédit Formation Individualisé. J'ai connu la Maison des Métiers en rencontrant Steeve. Il m'a dit : « La Maison des Métiers, c'est pour que les jeunes ne restent pas dans les cités à galérer. Ils peuvent découvrir ce qu'ils veulent faire plus tard. Des volontaires d'Atd vont voir les jeunes dans les cités. Ils discutent avec leurs parents. » C'est comme ça que j'ai connu la Maison des Métiers.

Christophe, un volontaire, est venu chez nous voir ma mère. J'étais toujours chez moi, je ne bougeais pas ; il m'a dit : « Tu seras la bienvenue, tu viens quand tu veux. » Personnellement, la Maison des Métiers m'a permis de communiquer avec d'autres, de prendre confiance et de me sentir à l'aise. Grâce à eux, j'ai appris à mieux m'exprimer. Je fais partie de la Maison des Métiers, c'est comme ma propre famille.

J'ai connu un jeune, Laurent, il ne faisait rien ; il était tout le temps dans la rue, je l'ai invité à participer à une soirée mensuelle. Là, on partage entre jeunes de différents milieux pour mieux se connaître et échanger nos expériences.

Les parents, ils ont peur pour nous : « Qu'est-ce que vont devenir les jeunes ? » Mon père dit : « Il faut avoir maintenant un travail pour s'en sortir. » Ils veulent que l'on ait une meilleure vie que la leur, c'est vrai. Lorsque tu es au chômage, tu es mal vu. Quand tu travailles, c'est différent. La semaine dernière, un vieux monsieur à vélo a failli nous renverser dans la rue ; il a souri et il nous a dit : « Je ne vais quand même pas vous écraser, vous êtes jeunes, vous représentez la France. » On était quatre, Cyril a répondu : « Oui, mais des chômeurs » et on a rigolé. Il était gentil, le vieux. Nous, on s'est regardés,

c'était la première fois qu'on entendait ça : on représentait la France.

A un jeune de quatorze ou quinze ans, je lui dirais de continuer l'école, pas pour les profs, mais pour lui.

Maintenant je me rattrape en préparant un CAP dans la vente. J'ai une chance de le passer grâce au programme PAQUE. Je me sens encouragée, je vais tout faire pour réussir.

### **M<sup>me</sup> Bernadette MARAUD**

Je remercie la délégation Atd Quart Monde. C'est une grande joie pour elle d'avoir été entendue par vous tous, par notre président. Nous allons rester autour des jeunes, mais d'une autre manière, à travers les personnes qui les accueillent. Ce sera au cours d'une table ronde qui va être présentée par Monsieur VARENNE, Inspecteur principal de la Formation professionnelle... Mais auparavant, Monsieur PIERRON termine sa présentation des enjeux de notre journée.

### **M. Robert PIERRON** **Directeur AREPA**

Je reprends simplement mon intervention introductive, dont faisaient partie les témoignages. Ce que nous avons entendu contient la totalité des problèmes que nous allons aborder aujourd'hui. Nous avons entendu un certain nombre de mots,

des mots extrêmement précis... J'en retiendrai principalement l'importance du partenariat et des réseaux. Finalement, si les problèmes se résolvent, c'est parce qu'il y a relation et non pas isolement. C'est un lieu commun mais plus on le soulignera, plus on aura des chances d'avancer. Je vais donc vous présenter très rapidement l'ensemble de la journée. Peut-être est-il bon de rappeler quelques axes de réflexion, cette journée ayant pour but d'identifier les stratégies qui réussissent :

\* Premier constat : si l'on regarde la situation au plan statistique, la situation peut paraître particulièrement épouvantable : aujourd'hui encore en France, il sort à peu près cent mille jeunes par an qui n'ont pas de qualification et dont le niveau de formation est extrêmement bas. En Aquitaine, ce nombre est de l'ordre de quatre mille probablement. Eclairer ce domaine mal connu sera sans doute l'une des composantes des travaux du Conseil Économique et Social.

\* Deuxième idée : ce que j'appellerai la fausse complexité des systèmes et des procédures. Je dis bien « fausse complexité ». Une des missions principales de l'AREPA, en tant que centre d'animation et de ressources de l'information sur la formation (CARIF), est précisément d'éclairer les différents partenaires

sur ces dispositifs. Vous avez dans le dossier deux fiches techniques qui présentent d'une part, les mesures jeunes et d'autre part, les mesures adultes, qui sont l'ensemble des dispositifs publics d'aide à la formation.

\* Troisième élément : les problèmes de l'emploi et les problèmes de la formation sont dans des relations extrêmement fines et complexes, qui en arrivent finalement au niveau même de l'individu. Il faut donc des gens pour assurer des médiations, des diagnostics, apporter des conseils, et faire vivre les réseaux dont l'importance nous a été rappelée par les témoignages. Il y a une oscillation permanente entre la formation et l'emploi. Un expert a parlé de l'introuvable relation emploi-formation. Il faut faire l'impasse sur l'analyse intellectuelle et, d'une façon pragmatique, combiner les deux dimensions conduisant à l'emploi.

\* Quatrième élément : quand on dit « arriver à l'emploi », que voulons-nous dire ? Aujourd'hui, contrairement à la situation que nous avons connue pendant les « trente glorieuses », l'emploi est devenu précaire, incertain ; l'emploi se détruit tous les jours. Il s'agit d'insérer les gens dans une société qui est elle-même en crise. On peut voir cela d'une façon déprimante, mais on peut le

voir aussi d'une façon raisonnablement optimiste : d'une certaine façon, s'insérer c'est s'insérer dans un monde en compétition. Ce message-là doit passer, sinon on tient un discours purement démagogique. Je voudrais souligner enfin deux éléments, plus spécifiquement régionaux. L'Aquitaine possède deux traits particuliers, sans doute à creuser lorsque l'on aborde ces problèmes de lutte contre l'exclusion :

\* Les emplois dits peu qualifiés y ont peut-être moins regressé qu'ailleurs. Certes, nous sommes une région qui connaît le développement des hautes technologies, mais le tissu économique de l'Aquitaine comprend aussi énormément de PME-PMI, qui sont des gisements d'emplois fort intéressants (1).

---

(1) Voir l'article « Pas d'insertion par l'emploi sans associer les PMI et PME locales », revue « Aquitaine Éducation Permanente » n° 84.

\* Dernier point enfin : les menaces d'exclusion dans le tissu rural et le tissu des petites villes. Cela concerne très largement une région comme l'Aquitaine, troisième territoire de France par sa superficie. L'agriculture et un certain nombre de secteurs économiques sont en difficulté. De ce fait, toute une infrastructure, tout un système de réseaux, sont en train de se défaire. Cette dimension ne doit pas être négligée. Lorsqu'on évoque les problèmes de l'exclusion, on a tendance à penser « problèmes urbains ». Bien évidemment, beaucoup de dispositifs que l'on pourrait appeler les « politiques globales », les politiques de la ville notamment, sont des politiques faisant ressortir qu'il y a, en milieu urbain, de gros bataillons de gens en processus d'exclusion. Il faudra se garder cependant de trop centrer notre réflexion sur le seul milieu urbain.

# Table ronde n° 1

## Les jeunes accueillis dans les dispositifs insertion jeunes

Animée par M. Luc VARENNE, Inspecteur Principal DRFP

### M. Luc VARENNE

Nous allons traiter, dans cette table ronde, des jeunes accueillis dans les dispositifs d'insertion-jeunes. Pour ce faire, participent à cette table ronde :

— M<sup>me</sup> Ghislaine LAFITTE, responsable de la Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) de Bordeaux, qui est également « structure pilote » dans le cadre du Crédit Formation Individualisé,

— M. Patrick BRUN, responsable de PEDAGOGI-A, organisme de formation en pays de Loire, et chercheur à l'Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines d'Atd Quart Monde,

— M<sup>me</sup> HABONNEAU, responsable de la Mission Locale de Bergerac,

— M. Jean TIBERGHIEU, responsable de la Maison des Métiers de Bordeaux,

— M. Denis HUBERT, premier juge des enfants au Tribunal de Bordeaux.

En préliminaire, je voudrais brosser très rapidement l'évolution des dispositifs de formation offerts aux jeunes. On peut considérer l'année 1976 comme date de démarrage. Cette année-là, le gouvernement avait décidé de lancer un plan que l'on appelait le « Plan 50 000 jeunes ». Ce dispositif a évolué, avec deux dates qui me paraissent importantes dans cette évolution :

La première date, ce sont les ordonnances de 1982. Ces ordonnances ont mis en place un système plus structuré que par le passé de formation et d'accompagnement en faveur des jeunes, illustré par la création de deux types de structures d'accueil :

— les « Permanences d'Accueil d'Information et d'Orientation » qui à l'époque avaient une mission très

ciblée, tant par rapport au public — les jeunes de seize-dix-huit ans — que par leurs compétences : insérer ces jeunes dans la formation et dans l'emploi. La mission s'est ensuite élargie, puisque les PAIO ont pu accueillir les jeunes de seize-vingt-cinq ans, mais toujours avec une mission plus spécialement ciblée sur la formation et l'emploi ;

— les « Missions Locales », structures plus lourdes et partenariales, le souci des pouvoirs publics étant de faire qu'en un même lieu soient rassemblées différentes compétences afin que les jeunes accueillis puissent trouver des réponses globales et non pas sous le seul angle emploi-formation. Il pouvait s'agir de problèmes de santé, de logement... Ces structures ont démarré à partir de 1982 et se sont depuis lors pérennisées.

Deuxième date importante : 1989, le Lancement du Crédit Formation Individualisé.

L'objectif du CFI est clairement affiché. Il s'agit d'offrir une seconde chance aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification, pour préparer effectivement une qualification de niveau V. Pour ce faire, on va développer diverses tendances qui sont le fruit de l'expérience passée :

— on individualise les parcours : chaque jeune a un profil particulier,

un souhait particulier. Et en fonction de ces deux paramètres, on lui propose un cursus qui va correspondre à ses besoins et à ce vers quoi il veut aller ;

— on affine la connaissance des possibilités du jeune : on développe en particulier ce qu'on appelle le « bilan de compétences ». Désormais, on envoie un jeune en formation en fonction d'une connaissance plus fine de ce qu'il est, de ce qu'il sait faire, et en fonction de ce vers quoi il veut aller. On affine également le suivi du jeune. On donne au jeune un « correspondant », une personne qui va le suivre tout au long de son cursus, un cursus qui peut être très long, sur plusieurs années. D'où l'importance d'avoir un référent permanent vers lequel le jeune puisse se tourner.

Le CFI a connu des incidents dans le courant du printemps 1991, incidents qui sont la rançon du succès de cette mesure. On s'est aperçu que les moyens mis en œuvre étaient insuffisants pour répondre à l'ensemble des demandes. Le CFI n'a plus concerné alors que les seuls jeunes les moins éloignés de la qualification.

\* Dernière étape enfin : juin 1992, la mise en œuvre du dispositif PAQUE.

Il vise à reprendre en compte ces jeunes les plus éloignés de la quali-

fication. De fait, il fait partie intégrante du CFI.

Actuellement, on peut dire que les dispositifs de formation prennent tous les publics en compte.

Les questions que l'on peut se poser est : « Les prennent-ils bien en compte ? » Et, seconde question :

« N'attendons-nous pas trop de la formation professionnelle ? Une action plus transversale, dans laquelle, certes, la formation professionnelle aurait sa place, ne serait-elle pas plus intéressante ? »

Je cède la parole à Jean TIBERGHIEU pour qu'il nous parle de l'expérience de la Maison des Métiers, qui a un rôle d'accueil et de suivi des jeunes et a collaboré dans le cadre du CFI en tant que « correspondant » des jeunes.

**M. Jean TIBERGHIEU**  
**Responsable de la Maison**  
**des Métiers ATD Quart Monde**

Aller à la rencontre des jeunes les plus découragés, les soutenir et les accompagner vers le métier : c'est le premier axe de la Maison des Métiers, qui est un projet-pilote du Mouvement AtD Quart Monde. Des jeunes qui ont une longue histoire d'échec se remobilisent vers un avenir, ils trouvent dans l'équipe et auprès des autres jeunes un soutien dans leurs projets personnels, professionnels ou familiaux.

Le deuxième axe de la Maison des Métiers, c'est d'être un carrefour : carrefour de jeunes d'histoires et de milieux différents, où des jeunes en recherche d'emploi ou de formation, mais aussi des jeunes étudiants, apprennent à dialoguer, à se respecter, à vivre ensemble des projets. Anne-Marie disait tout à l'heure : « La Maison des Métiers, c'est comme ma famille. »

Nous rencontrons ainsi une centaine de jeunes dans les cités et les quartiers de l'agglomération de Bordeaux. Ces jeunes, à leur tour, deviennent des relais vers des jeunes plus démunis et plus découragés encore. Le réseau familial tient aussi un grand rôle dans ce relais : parfois c'est une mère de famille, un père, un voisin qui nous disent : « Vous devriez aller voir tel jeune. Il ne fait rien du tout actuellement. »

En amont des dispositifs d'insertion, la Maison des Métiers va à la rencontre des jeunes dans leur lieu de vie, au plus près de leur milieu et de leur histoire. Progressivement, elle devient pour eux un arrière-pays, une maison, où ils vont trouver soutien et force pour se remettre en route, tenir dans leurs projets professionnels mais aussi familiaux : fonder un foyer, trouver un logement, découvrir qu'il est possible de réussir des projets avec d'autres jeunes.



Pour concrétiser l'expérience de vie de ces jeunes, je vous parlerai de Pierre et d'Aurélié.

A travers ce jeune couple, c'est l'histoire de ruptures, mais aussi d'espoir et de courage, de beaucoup d'autres jeunes. Les coups durs qu'ils traversent m'ont fait comprendre, par contraste, combien nous-mêmes sommes soutenus dans les moments difficiles par tout un réseau social, familial, qui nous permet de nous bâtir. Ce soutien-là, si omniprésent que nous n'en prenons pas conscience, fait cruellement défaut aux jeunes les plus pauvres et à leur famille. Leur environnement, leur réseau familial est trop fragile, il est trop nié, trop menacé, trop humilié. « Si les gens savaient ce qu'on endure, ils comprendraient... », disait une mère de famille du Quart Monde.

Pierre habite avec sa mère et sa sœur plus jeune dans une cité de l'agglomération bordelaise, en bordure de l'aéroport. De septembre 1987 à mai 1988, il participe à une pré-formation à la Maison des Métiers. Il a dix-huit ans, il s'initie au travail du fer puis à la menuiserie. Il est heureux de travailler le bois : « Menuisier, c'est un bon métier, dit-il, mais il faut... » et la main sur la tempe, il fait signe que ça doit mouliner dans la tête. Pierre ne se fait pas d'illusions. Il sait qu'il

est encore loin du compte... Quand il parle, il baisse la tête, il faut tendre l'oreille pour l'entendre et souvent lui demander de répéter. Quand il évoque ce temps-là, Pierre commente : « Je ne savais pas m'exprimer. »

Comme beaucoup de jeunes des cités, Pierre est réformé du Service national. Il commence des missions d'intérim dans le nettoyage et la manutention. En 1989, il ne vient plus qu'irrégulièrement à la Maison des Métiers. Il a prospecté six ou sept agences d'intérim et y repasse fréquemment. Il a acquis un vrai savoir-faire : il téléphone et demande systématiquement : « Vous avez quelque chose comme manutentionnaire ? » La plupart du temps la réponse est négative. D'autres fois, on lui dit qu'on le rappellera : il laisse l'adresse d'une voisine car il n'a pas le téléphone. Ses parents font réinstaller celui-ci au début de l'année 1990, mais il est à nouveau coupé six mois plus tard. Toute l'année 1989, il n'obtient que de rares missions d'un ou deux jours, le plus souvent la nuit, pour le nettoyage de pièces mécaniques d'avion : « Je les passe d'abord au Mir, puis au trichloréthylène », explique-t-il. Il travaille la nuit dans cette entreprise aéronautique prestigieuse, pour que les pièces soient prêtes le lendemain matin, quand

les techniciens viendront remonter les moteurs d'avion. Pierre est dans un lieu de haute technologie, mais il ne rencontre jamais les techniciens : c'est comme un mur entre deux mondes du travail.

Le printemps 1990 arrive. Pierre a une amie : Aurélie. Il nous dit son grand espoir : trouver un travail stable, fonder une famille. Ce qu'il demande ? Pas grand-chose : simplement un poste comme plongeur dans un restaurant, ou dans le nettoyage, mais en fixe. L'idéal serait pour lui d'être repris à l'aéroport, où il avait travaillé en intérim comme bagagiste. Est-ce là sa seule ambition, son seul rêve ? Pierre un jour nous confie : « Mon rêve, ce serait de devenir chauffeur-livreur. J'en ai toujours rêvé... Mais j'y arriverai jamais ! »

Le père d'Aurélie l'a clairement dit : jamais il ne donnera sa fille à un chômeur. Alors Pierre va retrouver son ancien patron, qui tient une petite boucherie dans le centre de Bordeaux. A l'âge de quinze ans, Pierre avait commencé un apprentissage dans la boucherie. Mais un jour, il avait oublié de mettre son tablier et s'était blessé au ventre. Il n'avait plus voulu continuer. Pierre est engagé et après une semaine de travail, le patron lui donne trois cents francs de la main à la main. Comme Pierre s'étonne, le patron

lui dit : « Tu ne penses quand même pas que je vais te payer comme un ouvrier ! » Pierre n'ose répliquer. Dehors, dans la rue, il murmure : « Est-ce que je n'ai pas le droit de vivre moi aussi ? »

En octobre 1990, Pierre trouve enfin une place stable, comme plongeur dans un restaurant.

Il est payé au SMIC, il travaille dur. Il a rarement un week-end de libre. En décembre, Aurélie à son tour est engagée à temps partiel dans une grande surface. C'est sa soeur qui a réussi à la faire embaucher. La vie est dure pour le jeune couple : Aurélie est hébergée chez sa soeur et Pierre chez la belle-soeur d'Aurélie. Ils se voient rarement. Mais l'horizon commence à s'éclaircir : ils espèrent faire un repas de fiançailles au printemps.

Janvier 1991 : les choses se précipitent. Pierre a un accident de mobylette. Le médecin prescrit un arrêt de travail. La mobylette que Pierre pensait simplement endommagée se révèle irréparable. Peu de temps après, il arrive à la Maison des Métiers : il vient d'être remercié, avec trois autres compagnons : « L'hôtel a eu des ennuis. Ils ont changé de directeur. Le nouveau directeur m'a dit qu'il ne pouvait pas me garder. Le chef cuisinier m'a appelé. Il m'a fait écrire une lettre que j'ai recopiée.... » Pierre se sou-

vient seulement qu'il y avait les mots « je soussigné ». Il avait signé sa lettre de démission.

Dans la famille, les choses vont plus mal aussi. A la suite d'une brouille, Pierre qui était hébergé chez la belle-soeur d'Aurélie est mis dehors. Aurélie et lui viennent habiter chez la mère de Pierre, mais celle-ci est menacée d'expulsion pour le 2 avril. Dans ce climat électrique, le jeune couple se retrouve à la rue. Des voisins les hébergent provisoirement. Pierre, qui devrait s'inscrire auprès des ASSEDIC, manque tous ses rendez-vous. Au moment où il aurait tellement besoin d'un soutien, il se retrouve seul... « Des fois, je me demande, pourquoi tout cela n'arrive qu'à moi ? »

Le 15 mai 1991 enfin, Pierre et Aurélie trouvent un logement dans la vieille ville, dans le quartier des Chartrons. Pour la première fois, le jeune couple connaît un peu d'intimité. Pourtant, aucun revenu n'est encore assuré. Deux mois passent, chaotiques. Début juillet enfin, les dossiers ASSEDIC sont régularisés. Mais le propriétaire a des dettes, il s'emporte souvent contre les deux jeunes : « Ils n'ont pas payé le mois d'août, et je sens qu'ils ne vont pas payer ce mois-ci non plus ! Je ne mets pas la police dans ces affaires, je règle ça moi-même ! »

En septembre 1991, Pierre a trouvé par lui-même une nouvelle place de plongeur dans un restaurant. Mais un collègue de travail le prend en grippe et le patron ne veut pas d'en-nui : il ne garde Pierre qu'un mois. A nouveau, c'est le chômage. La situation est trop dure, Aurélie n'en peut plus. Dans les premiers jours de 1992, elle craque et décide de partir. Elle téléphone à Pierre : « Je sais que c'est une mauvaise nouvelle pour toi, mais si tu m'aimes, n'essaie pas de me téléphoner, laisse-moi réfléchir... Je dois y voir clair. Et puis, si on avait trouvé un travail, si on avait pu changer d'appartement !... Prouve-moi que tu es un homme. »

Pierre pense alors : « Parce que je l'aime, il faut que j'y arrive ! » Lui aussi doit quitter le logement, faute de travail. Il est toléré quelque temps chez une de ses soeurs. Au printemps, il entame un Contrat Emploi Solidarité et vers le mois d'août 1992, Pierre obtient enfin l'Allocation Logement, bloquée depuis un an. Il peut entrer dans un nouveau logement. L'horizon s'éclaire peu à peu... En octobre, Pierre intègre le programme PAQUE qui vient de démarrer : son rêve va peut-être pouvoir se réaliser, préparer le métier de chauffeur-livreur !

A l'automne 1992, Aurélie revient. Elle aussi entre dans le projet PAQUE.

Pour le jeune couple, à nouveau c'est l'espoir et la force de compter l'un pour l'autre : « Ce que je voudrais dire aux autres jeunes, dit Pierre, c'est que rien n'est jamais perdu. J'ai déjà obtenu le brevet de secourisme. Et maintenant je me dis en moi : je peux avoir le reste en travaillant..! » Et Aurélie ajoute : « Mes parents, ils croyaient pas qu'on y arriverait. Mais maintenant ils commencent à y croire. Et ma mère, quand je lui ai dit que j'allais préparer le CAP, elle était fière. Elle m'a dit : « Tu seras ma seule fille à avoir le CAP. »

**M<sup>me</sup> Ghislaine LAFITTE**  
**Responsable de la structure pilote**  
**(PAIO) de la ville de Bordeaux**

La PAIO de Bordeaux accueille un peu plus de mille nouveaux jeunes par an. Parmi ces mille nouveaux jeunes, 10 à 15 % sont des jeunes en grande difficulté, c'est-à-dire qui cumulent plusieurs types de difficultés. Depuis une dizaine d'années, ce chiffre augmente régulièrement d'année en année. Les jeunes que nous appelons « en grande difficulté » sont des jeunes qui cumulent plusieurs situations auxquelles il va falloir répondre, non pas séparément, mais en même temps. Un

jeune qui a quitté l'école très tôt, qui a été très peu scolarisé (donc on ne parle même pas ici de qualification mais d'apprentissages de base), un jeune qui en même temps n'a pas de ressources, qui a des problèmes de santé, ou qui a quitté sa famille, ne pourra pas entrer en formation pour résoudre ses problèmes de remise à niveau s'il n'a pas en même temps entrepris de résoudre ses autres difficultés. Donc pour tous ces jeunes, il s'agit de mettre en place un accompagnement partenarial. Les jeunes qui avancent sont des jeunes avec qui on arrive à travailler à plusieurs : la PAIO a une spécificité de réponse « formation » ou « aide à la recherche d'un emploi », et quand on travaille en partenariat avec des partenaires sociaux ou des associations caritatives qui connaissent bien les jeunes sur le plan familial ou dans leur situation individuelle, on arrive à ce que leur situation progresse.

Nous utilisons des mesures et des dispositifs qui sont des outils dont le jeune va avoir à se saisir pour faire un pas en avant. Ce sont les dispositifs de formation, mais il y en a d'autres. Effectivement, la réponse formation n'est pas unique, elle ne peut être qu'associée. Ce serait un tort de penser que tout peut se passer dans la formation. Le programme PAQUE qui se déroule

actuellement, est encore trop récent pour que l'on puisse évaluer vraiment quelles peuvent être les sorties des jeunes de ce programme. Ce programme a pour objectif annoncé un ancrage sur le tissu social. C'est la partie la plus difficile : on demande aux organismes de formation de faire un pas supplémentaire, qui n'est pas complètement dans leurs habitudes traditionnelles de travail. La rencontre du tissu d'accompagnement social et de la formation est un terrain de recherche actuel et nous avons tous à y travailler. L'accession de ces jeunes à leur citoyenneté passe aussi par un rassemblement entre partenaires.

Ce qui caractérise aussi le travail que l'on peut mener avec ces jeunes, c'est la chance que nous avons dans nos structures (PAIO et Missions Locales) de pouvoir travailler individuellement avec les jeunes. Nous ne sommes pas en traitement de masse et cela nous permet de prendre le temps de l'entretien avec chaque jeune, le temps de plusieurs entretiens, le temps de retour. Il est excessivement important que ces jeunes sentent qu'ils ont un lieu où ils peuvent revenir quelle que soit leur situation, même s'ils ont abandonné un stage en cours de route parce qu'il fallait trouver un logement ou parce qu'ils n'avaient plus envie sur le moment. Et pour les

autres partenaires aussi, les réussites passent au travers de cet accompagnement long et de ces retours vers les structures que peuvent effectuer les jeunes. Il n'y a pas de jugement, d'engagement sanctionnant, si un jeune disparaît pendant six mois puis revient nous voir dans une situation encore plus délicate. On reprend chaque fois la situation, là où en est le jeune et on essaie de répondre dans cette situation immédiate.

Je voudrais dire un mot également sur les spécificités des jeunes en milieu urbain. Il y a des caractéristiques propres aux métropoles régionales : beaucoup de jeunes y viennent, pensant que ce sera plus facile, qu'il y a plus de travail, plus d'aide. C'est un leurre évidemment. Il n'y a pas plus de choses dans les grandes villes, si ce n'est plus de monde. Beaucoup de jeunes viennent à la ville pensant qu'on va résoudre leurs problèmes plus facilement. Cela fabrique un phénomène particulier, celui de l'errance. Des jeunes arrivent à Bordeaux, qui ne connaissent ni famille ni amis, et qui sont en errance de lieu en lieu, hébergés dans des foyers d'accueil mais n'y restant pas longtemps, rencontrant des copains qui les hébergent quelques jours. Ces jeunes sont en errance et isolés. Ils n'ont même pas l'ancrage d'un quartier ou d'une

famille. C'est peut-être avec ceux-là qu'il est le plus difficile d'agir. Les jeunes qui ont la chance, malgré toutes les difficultés que peuvent rencontrer certaines familles, d'être encore en relation avec leur famille ou un tissu de quartier, sont des jeunes avec qui on va pouvoir avancer. Les jeunes qui sont dans l'isolement total ne peuvent pratiquement pas se mobiliser sur quelque proposition que ce soit. Si nous n'avons pas une proposition immédiate à faire à ces jeunes, dès le jour où ils viennent dans le bureau sans rendez-vous — et il est excessivement rare que nous le puissions —, ce jeune va repartir en errance. Il va voir sa situation se dégrader de plus en plus, il va revenir à un moment donné sur un des lieux d'accueil, ne pourra pas davantage remettre les choses en place... Malgré tout, nous avons des exemples de jeunes avec qui ce travail a été fait et qui arrivent à s'insérer professionnellement.

Un mot sur la qualification ; on rencontre une difficulté dans l'adéquation qui peut être proposée entre la qualification et l'emploi. Nous sommes, en France, dans un système où la reconnaissance d'acquis passe par le diplôme. Or le diplôme seul n'est pas un billet pour l'emploi. On fonctionne actuellement sur un système qui est la pas-

sation de diplôme — Education Nationale, Ministère du Travail, DDASS, donc les ministères validateurs. Ces diplômes prennent en compte une formation générale et professionnelle. Il est très difficile actuellement de valider des acquis professionnels, que les jeunes peuvent démontrer quand ils sont en situation de travail et qui ne sont pas forcément des diplômes. S'il y a un domaine sur lequel il serait intéressant de réfléchir, c'est le domaine de la validation. Il y aurait une réflexion à mener sur ce point avec le monde du travail et avec les entreprises : un diplôme n'est pas l'unique moyen de savoir qu'une personne a des « savoir-faire » et des capacités à mettre en œuvre ; il faudrait aussi reconnaître des « savoir-être » dans l'entreprise, qui peuvent être développés ensuite par une formation plus technique.

### **M. Luc VARENNE**

Il faut noter une évolution du CFI. En 1989, lorsque le CFI a été lancé, un seul objectif lui a été assigné : c'était l'obtention pour tout jeune d'une qualification de niveau V. A ce moment-là, on n'évoquait pas le terme d'emploi. Cette omission a été vite réparée puisque le CFI a désormais une double vocation : l'obtention d'une qualification de niveau V, mais aussi un emploi.

Quant aux problèmes de validation que vous évoquiez, c'est effectivement un des chantiers importants de ces dispositifs jeunes. L'Education Nationale y travaille beaucoup, d'autres valideurs également, je pense à l'AFPA et diverses branches professionnelles... Anne-Marie HABONNEAU va présenter maintenant le fonctionnement d'une Mission Locale dans un secteur à la fois urbain et rural.

**M<sup>me</sup> Anne-Marie HABONNEAU**  
**Responsable de la Mission Locale**  
**de Bergerac**

La Mission Locale du Bergeracois fonctionne depuis deux ans et demi, en Dordogne. Comme toutes les Missions locales de France, elle a deux grands axes de travail :

\* L'accueil des jeunes de seize-vingt-cinq ans, en prenant en compte la globalité de leur situation. Lorsqu'un jeune vient à la Mission Locale, on n'aborde pas la question de l'emploi ou de la formation ; on prend le temps de discuter avec lui de tout ce qui fait sa vie. Donc on prend en compte tous ces paramètres que sont la santé, le loisir, la façon dont vit le jeune, où il vit, ce qu'il a fait à l'école, comment ça s'est passé, s'il a de l'expérience professionnelle, etc. Ce dialogue permet au jeune de reglobaliser une vie qui est parfois un peu éclatée.

Et cela permet à la personne qui l'accueille de bien prendre en compte l'ensemble de la vie de ce jeune, de réfléchir ensuite avec lui quelles solutions on va trouver, quelles propositions on peut faire, qui vont être le plus adaptées possibles. En somme, ne pas avoir des réponses stéréotypées du type « proposer un stage » quand le problème du jeune est ailleurs. L'accueil individualisé, l'écoute et la prise en compte de tous les éléments de la vie d'un jeune, sont un de nos premiers axes de travail.

\* Le second axe de travail, comme toutes les Missions Locales, est de contribuer à construire sur un territoire donné tout ce qui peut favoriser l'insertion des jeunes vivant sur ce territoire. Cela signifie, avec l'ensemble des acteurs intervenant sur un territoire donné, essayer d'initier, d'innover, de monter toute action qui peut rendre l'environnement moins hostile à l'insertion des jeunes.

On peut schématiser nos missions sur ces deux grands axes :

- le travail très individuel auprès de chaque jeune venant nous trouver,
- associé à un travail, plus général et à long terme, de construction de solutions plus collectives.

Je ne veux pas vous ennuyer avec des chiffres, mais certains sont intéressants à entendre. Nous recevons à la Mission Locale, depuis que l'on fonctionne, environ cinq cents nouveaux jeunes par an.

Plus de 60 % des jeunes qui fréquentent la Mission Locale se trouvent à des niveaux de qualification, ou plutôt de non-qualification, que nous appelons dans notre jargon les niveaux VI ou V bis (VI : pas de qualification du tout, sortie prématurée du système scolaire ; V bis : parcours de qualification entamé mais non mené à terme).

60 % de ces jeunes également sont des femmes.

60 % pratiquement vivent toujours dans leur famille. C'est une donnée qui peut vraiment nous interroger, une donnée probablement différente du milieu urbain. En milieu rural, 60 % des jeunes qui viennent à la Mission Locale sont encore hébergés chez leurs parents. Quand on sait que la tranche d'âge la plus importante que nous recevons se situe entre vingt et un et vingt-cinq ans, on peut s'interroger. Les jeunes sont issus majoritairement de familles très modestes ; ils restent à la maison jusqu'à plus de vingt-cinq ans, sans travailler ou ne rapportant que des ressources épisodiques ; ils doivent probablement gréver très

lourdement le budget déjà précaire de ces familles.

Les différents dispositifs qui ont été évoqués sont nos outils de travail. Mais si nous nous contentons de gérer ces dispositifs, de caser les jeunes dans ces dispositifs, je crois que l'on passe totalement à côté de nos missions et, qu'à terme, on ne règle rien. Il faut plus que jamais travailler en partenariat avec tous les acteurs sociaux, économiques, intervenant sur un territoire donné. Et puis innover, inventer, en s'appuyant bien sûr sur les mesures nationales. L'État ne peut pas tout faire ; c'est aussi aux acteurs locaux de prendre en charge les problèmes de leur territoire.

Inventer d'autres choses, cela veut dire se créer des outils qui nous permettent de travailler efficacement auprès des jeunes. Concernant l'orientation des jeunes, cela veut dire par exemple qu'en Aquitaine, de nombreux postes sont encore à prendre dans des secteurs d'activité qui ne demandent pas de grande qualification. Il y a potentiellement des emplois, mais les jeunes que nous côtoyons ne peuvent pas s'approprier ces offres d'emploi, même si elles ne demandent pas de qualification. Il y a là un réel problème qui dépasse le niveau individuel, et les partenaires doivent vraiment se donner les moyens de parvenir à



cette adéquation entre les offres d'emploi et les besoins des jeunes. Une initiative parmi d'autres que nous allons mener l'an prochain en partenariat avec les chambres consulaires va consister à se doter d'un outil d'orientation pour les jeunes. Cet outil serait un réseau d'entreprises qui accepteraient de s'ouvrir et de montrer aux jeunes les métiers qui s'y exercent. C'est un peu compliqué à monter, c'est un travail de longue haleine. Mais c'est se donner les moyens à terme de modifier, d'inverser cette tendance que l'on voit de plus en plus : des offres d'emploi qui restent non satisfaites, d'une part, et une population de plus en plus en difficulté par rapport à l'emploi, d'autre part.

### **M. Luc VARENNE**

Une question peut-être : Ghislaine LAFITTE nous présentait les difficultés rencontrées en milieu urbain, en particulier ce phénomène d'errance de certains jeunes. Est-ce que le public que vous accueillez à la Mission Locale de Bergerac n'est pas confronté à la difficulté inverse : des jeunes sur place, dans leurs familles, mais finalement avec moins de réponses à leur offrir que dans une grosse agglomération comme Bordeaux ?

### **M<sup>me</sup> Anne-Marie HABONNEAU**

Effectivement, le tissu d'entreprises est plus faible, plus diffus. En ter-

mes d'emploi, c'est vrai qu'il y a moins de possibilités en milieu rural qu'en milieu urbain. Mais le milieu rural a aussi ses ressources et il faut que nous apprenions à les exploiter. L'avantage du milieu rural, c'est que les acteurs locaux sont proches et se connaissent. Le partenariat en est facilité. J'ai l'impression qu'en deux ans et demi de travail, c'est effectivement quelque chose que nous avons plutôt bien réussi : travailler en réseau, penser à se concerter les uns les autres. Il faut maintenant entretenir ce réseau, l'activer et le développer.

Par contre, il y a une difficulté que je voudrais souligner et qui ne tient pas du tout au milieu rural : les mesures prises par l'État sont pour nous des aides précieuses, mais elles changent souvent ! Par exemple, les Contrats Emploi Solidarité : nous les avons beaucoup utilisés l'an dernier. Cela permettait de donner au jeune une réponse immédiate, sans être obligés de répondre en terme de formation. Quand un jeune nous arrive sans rien et qu'il a vraiment besoin d'argent, le stage n'est pas la réponse adaptée. Jusqu'à l'an dernier, le CES nous permettait cette réponse adaptée, une réponse d'attente. Le jeune avait un travail, un demi SMIC. Même si ce n'est pas énorme, c'est mieux que rien. Cela nous laissait le temps de

travailler avec lui sur un projet à plus long terme. Or cette mesure a changé : les jeunes ne sont plus « public prioritaire » et cela bouscule tout ce que l'on avait pu mettre en œuvre, toutes les relations que nous avons développées avec les maires des petites communes pour les inciter à faire un effort et à prendre un jeune en CES... Voilà un changement au niveau national qui bouleverse parfois tout le travail de fond qu'on a mis longtemps à mettre en œuvre.

### **M. Luc VARENNE**

Je souhaiterais maintenant que M. HUBERT nous fasse part de son expérience, au titre de la justice. La justice, non pas tant sous son aspect répressif, mais sous son aspect « accompagnement », « soutien »...

### **M. Denis HUBERT** **Premier Juge des enfants** **au Tribunal de Bordeaux**

Cela doit vous paraître un peu étonnant de voir ici un juge des enfants dans la mesure où, c'est vrai, pour un certain nombre de personnes, la justice est plutôt un lieu d'exclusion qu'un lieu de réintégration. C'est pourquoi je vais me borner à deux choses : témoigner devant vous d'un public que je vois tous les jours, un public qui a la caractéristique fondamentale d'être en détresse

totale, un public dont je n'ai pas le monopole et pour lequel je ne sais ce qu'il faut pour l'aider en profondeur. Et, ensuite, partager l'expérience d'un juge, en l'occurrence un juge des enfants.

\* Très concrètement, deux mots sur le juge des enfants pour que vous sachiez pourquoi je suis là. Dans un département comme la Gironde, nous sommes cinq, c'est-à-dire un juge des enfants pour environ soixante milles jeunes de moins de dix-neuf ans. Au Tribunal départemental de Bordeaux, nous suivons à peu près sept mille jeunes chaque année. Nous les suivons à différents titres : d'abord parce que la plupart d'entre eux sont des mineurs en danger, c'est-à-dire en très grande difficulté et parfois ne bénéficiant pas du soutien familial suffisant. Non pas en raison de la faute de la famille — et j'insiste — mais en raison des difficultés qui s'abattent bien souvent sur les familles, les empêchant d'exercer normalement comme ils le souhaiteraient l'éducation de leurs enfants. Nous voyons aussi des familles en très grande difficulté financière : c'est le domaine des tutelles aux prestations sociales. Nous voyons aussi des jeunes majeurs qui demandent à être aidés, de plus en plus nombreux. Nous voyons aussi et enfin des délinquants. Avant que j'aie plus

loin, il faut que vous sachiez que nous travaillons à peu près 80 % de notre temps sur les « mineurs en danger » et 20 % de notre temps sur les « mineurs délinquants ».

\* Qui sont ces jeunes ? Qui sont ces « mineurs en danger », puisque c'est le domaine essentiel dans lequel nous travaillons. Moi je dis qu'il n'y a pas de mineur en danger sans famille en détresse. Chaque année, nous avons connaissance de cinq mille enfants en danger de moins de dix-huit ans, chiffre qui a augmenté de 180 % depuis 1988. Au niveau âge, 50 % ont moins de treize ans, 22 % moins de six ans. Les treize-dix-huit ans représentent donc 50 %.

Qui sont-ils et comment les voit-on ?

Je viens d'entendre avec beaucoup d'attention ce que vous disiez au sujet de la Mission Locale, la nécessité de traiter les jeunes dans leur globalité. Une fois que je vous aurai décrit pour quelle raison nous voyons ces jeunes, les mêmes bien sûr que rencontrent les PAIO ou les Missions Locales, ça renforcera la nécessité qu'il y a de traiter leurs problèmes de façon globale :

— les carences éducatives graves et les délaissements des parents représentent à peu près 40 %,

— les conflits entre les parents et les violences dans la famille représentent à peu près 20 %,

— les mauvais traitements physiques et sexuels des enfants mineurs représentent 15 %,

— la maladie mentale, la drogue, l'éthylisme, la délinquance des parents, représentent 15 %.

Dans la plupart, pour ne pas dire la totalité, des problèmes que nous voyons, les problèmes socio-économiques des familles dominant et trois quarts des interventions auprès des enfants sont dues à la situation des parents.

Quels moyens avons-nous pour aider ces jeunes et aider ces familles ?

D'abord, on essaie de laisser les mineurs avec leur famille, persuadés du fait que nous ne pouvons jamais faire mieux que les parents. Comme la loi le dit, et c'est encore mieux : des parents en difficulté sont des parents. On peut être parent en difficulté et conserver la totalité de ses capacités éducatives. Cela mérite d'être dit. Le placement, nous dit la loi, doit être l'exception. Pourtant nous en faisons : nous en faisons un certain nombre en raison de défaillances, sur le plan socio-économique, des parents. Les problèmes de logement, d'emploi, de total dénuement sur le plan finan-

cier, d'errance des parents avec leurs enfants, représentent un nombre non négligeable de placements que nous sommes obligés de faire chaque année.

Nous suivons cinq cent cinquante familles en grave difficulté financière dans ce département. Par ailleurs, nous suivons environ trois cents jeunes majeurs entre dix-huit et vingt et un ans qui nous demandent de l'aide, essentiellement dans des services de chambres en ville qui ont évidemment le mérite d'associer hébergement et soutien éducatif, et bien sûr de s'axer tout principalement sur l'insertion sociale et professionnelle.

\* Quant aux « délinquants » de moins de dix-huit ans, nous en voyons environ un millier chaque année, la plupart étant des « délinquants primaires » (70 % environ), pour des délits contre les biens et non contre les personnes essentiellement. Evidemment, il reste les 30 % qui ne sont pas « primaires » : ceux-là deviennent secondaires, et rapidement tertiaires, quaternaires... Sur eux aussi il faut porter nos efforts car, à l'évidence, c'est une utilité sociale à la fois de protéger la société contre ces jeunes et à la fois de leur permettre de trouver leur place dans la société. C'est une perte pour tout le monde — pour eux, pour leurs parents, pour la

société — de les considérer perdus à tout jamais, voués à l'exclusion et aux portes de la prison qui, sur le plan éducatif, n'a jamais rien résolu.

Voilà donc à peu près les jeunes que nous voyons. Mais ces jeunes, que vivent-ils ? Quelle est leur situation ?

Sur le *plan scolaire*, une étude du Ministère de la Justice révèle que, en 1988, la moyenne des enfants de quatorze à dix-huit ans que nous voyons ont un niveau supérieur au CE2, mais inférieur au CM2. C'est-à-dire le niveau moyen qu'un enfant normalement soutenu et scolarisé peut obtenir à l'âge de huit ans.

60 % sont en échec total sur le plan scolaire. 30 % ne savent ni lire, ni écrire, ni compter.

Ce sont des statistiques nationales.

Beaucoup de jeunes présentent des troubles de *santé*. On n'en a pas encore parlé, mais c'est le cumul des handicaps de ces jeunes qui fait leur caractéristique. Quand on intervient auprès de ces jeunes, on s'aperçoit bien souvent que sur le plan ophtalmologique, dentaire (n'en parlons pas !), gynécologique, dermatologique, ces jeunes sont en très grosse difficulté, avec une absence totale de prise en charge parfois par les organismes de sécurité sociale.

De quel type de famille viennent-ils ? 60 % des familles ont de trois à six enfants.

M<sup>me</sup> PECHEUX en a eu quatorze, disait-elle tout à l'heure. Il est absolument évident qu'il faut rapporter ce chiffre à la qualité des logements qu'on peut proposer. Quasiment 100 % des familles que nous voyons sont dans une situation de logement totalement inadaptée, et ce n'est pas faute de se démenner pour trouver mieux ! Comment ne pas être énervé quand on vit avec cinq enfants dans un HLM de deux pièces ? Quant à la situation de travail, un père sur trois est inactif, 67 % des mères sont sans travail salarié. La plupart des enfants que nous voyons n'ont jamais vu leur papa travailler.

J'ai tenté de vous définir le public que nous voyons. Il est absolument évident pour moi que ces enfants présentent des handicaps multiples et précoces. Ils sont en situation d'échec, en situation de souffrance, ils ont perdu toute confiance en eux, c'est extraordinairement important de le prendre en compte. Ils n'ont aucun soutien familial, ou plutôt ils ont des parents, mais des parents tellement engloutis dans leurs problèmes personnels !... Et lorsqu'on ne va pas bien soi-même, qu'on est tellement submergé, on peut devenir

aveugle aux problèmes de ses enfants.

Ces enfants ont des images parentales souvent extrêmement dégradées, ce qui entraîne d'ailleurs à l'évidence des difficultés de repérage par rapport à la loi : d'énormes difficultés à négocier avec l'autorité, d'énormes difficultés à repérer ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas, à supporter les remarques même justifiées. Leurs réactions face à l'autorité se résument souvent à l'affrontement, la violence, le rapport de force, en fait ce qu'ils ont connu... Ou bien la fuite, la fugue, le suicide. Ou encore le refus obstiné, l'enfermement volontaire dans l'univers qu'ils connaissent, entre la cage d'escalier de l'escalier B, le terrain de jeu, le carrefour de X, et peut-être la Mission Locale ou la PAIO, espérons-le. En tout cas, l'enfermement social d'un certain nombre de ces jeunes en difficulté est totalement réel et entraîne une nécessité impérieuse : celle d'aller les chercher là où ils sont...

Face à cela, l'erreur à mon avis serait de croire qu'il faut proposer à ces jeunes quelque chose où la loi, où le cadre, où l'autorité seraient absents. C'est faux : ce ne serait pas les respecter, ce serait les berner, ce serait leur parler un langage de facilité. Ils n'attendent pas de nous qu'on leur parle « facilité ». Mais

il faut absolument que cette autorité, cette loi, soient incarnées, c'est-à-dire qu'elles soient rendues humaines par les hommes et les femmes qui sont là pour la faire respecter. Ils ont un sentiment extraordinairement exacerbé de ce qui est juste et de ce qui est injuste. Ils ont une vision extraordinairement claire du caractère sincère ou pas de la personne qu'ils ont en face. Ils ont tôt fait de voir si nous nous réfugions derrière l'organisme auquel nous appartenons ou si, étant juges, nous voulons incarner la justice. Il faut absolument que les organismes s'incarnent dans des hommes et des femmes en qui les jeunes ont confiance. De ces gens-là ils accepteront la loi, le cadre, s'ils les trouvent « légitimes » à les leur imposer.

En matière de *formation professionnelle*, je voudrais affirmer quelque chose en quoi je crois très profondément : pour ces enfants exceptionnellement difficiles et en difficulté, il faut des adultes exceptionnellement formés et qualifiés. A ces enfants non-qualifiés, donnons les meilleurs formateurs. Donnons-leur un CAP de cuisinier qui ne soit pas un CAP de cuisine de collectivité. Aidons-les à aller travailler dans des restaurants où justement ils pourront toucher à un travail bien fait. Ayons pour eux de l'ambition, croyons en eux et soyons capables

de leur donner des formateurs de la meilleure qualité.

Second point : essayons de valoriser le cursus qu'ils ont eu. Aucun de ces jeunes n'a aucune expérience en matière de travail. Quand on fouille, ils en ont tous une : travail au noir, travail avec un copain, démonter des mobylettes, aider le père, le beau-père, l'ami de la mère, l'ami de l'ami de la mère. Ils ont toujours fait quelque chose. Il faut savoir valoriser ce cursus-là, partir de ce qu'ils ont fait, valoriser ce qu'ils ont fait. Ils seront extraordinairement surpris lorsqu'on leur apprendra à valoriser dans le monde du travail la « carte de visite », si j'ose dire, qu'ils peuvent avoir en matière d'expérience de travail. Arrêtons de dire que le diplôme est la seule manière d'entrer dans la vie. Ici à Bordeaux, nous travaillons beaucoup avec l'ACRIP et nous savons bien que ce type de principe est très à l'honneur chez eux.

Il faut aussi, et j'en termine par là, valoriser la culture du travail dans les processus de formation professionnelle. La culture du travail, c'est aussi accepter la hiérarchie, savoir négocier en situation hiérarchique, accepter une équipe de travail, accepter des horaires de travail. Aussi faut-il que les processus de formation se fixent comme objectif de se calquer le plus près possible

d'un rythme de travail, d'un processus de consigne hiérarchique auxquels les jeunes auront de toute manière à s'affronter. Sinon on leur donne une formation professionnelle, mais ils sont totalement incapables ensuite d'être en position d'avoir à recevoir des ordres ou de s'adapter. C'était l'expérience de Pierre tout à l'heure, qui ne s'entendait pas avec l'employé à ses côtés... Je termine en disant que la culture du travail, c'est aussi le salaire. Sachons parler « argent » ! Un jeune ne va pas travailler pour l'air du temps. S'il veut travailler, c'est parce qu'il veut son logement, passer le permis, s'acheter la chaîne hi-fi, sortir en boîte. C'est cela sa première motivation : tant qu'on ne leur parlera pas salaire, tant qu'on ne les fera pas atterrir de temps en temps en matière de salaire et à quoi ils peuvent prétendre en matière de salaire, on ne les aidera pas.

### **M. Luc VARENNE**

Concernant les jeunes avec lesquels vous travaillez, pensez-vous que les relations que vous avez avec les organismes extérieurs susceptibles de vous aider sont suffisantes ?

### **M. Denis HUBERT**

Il me semble que ces relations sont insuffisantes. Il faut absolument que les services ou établissements qui

relèvent de la justice tissent des relations régulières avec les PAIO et les Missions Locales. Moi-même, je suis perdu dans la complexité des dispositifs-jeunes. J'ai été très satisfait de découvrir qu'il y avait un schéma dans tout cela et il y aurait certainement matière à une information au niveau des juges, sur les dispositifs existants.

### **M. Luc VARENNE**

Il est vrai que les dispositifs d'insertion pour les jeunes sont des dispositifs extrêmement complexes, variables dans le temps, pas toujours de manière très heureuse. Simplement, je voudrais rappeler qu'il existe l'Association Régionale d'Education Permanente en Aquitaine (AREPA) dont M. PIERRON, qui était à cette table tout à l'heure, est le représentant. Une des missions de cette maison est précisément d'informer sur les mesures existantes. Ayons tous en tête l'existence de cette maison qui est faite pour nous tous, pour nous informer sur les mesures : AREPA, 99 rue Judaïque, 33000 Bordeaux.

Patrick BRUN, vous avez certes une expérience d'organisme de formation : vous accueillez des jeunes dans ce cadre. Mais c'est surtout en tant que chercheur que nous aimerions vous entendre : vous avez réalisé une étude en novembre 1991

sur « Le CFI au regard des jeunes issus des milieux très défavorisés », à la demande de la Direction à la Formation Professionnelle, en collaboration avec François GUILLOT et Thierry VIARD, volontaires à Atd Quart Monde. Cette étude, certes, commence à dater un peu : un an et demi, dans ces dispositifs, c'est une période très longue. Il s'en est passé des choses ! Pourriez-vous faire un point très rapide de cette étude, et la resituer par rapport à l'évolution récente ?

**M. Patrick BRUN**  
 Directeur PEDAGOGI-A,  
 chargé de recherche à l'Institut de  
 Recherche et de Formation aux  
 Relations Humaines

Je centrerai mon projecteur sur une partie de notre étude CFI qui concerne l'accueil et l'accompagnement. Je pense en effet que l'enjeu de nos dispositifs est extrêmement ambitieux, puisqu'il s'agit de tenir les deux bouts d'une chaîne dont les deux pôles extrêmes seraient d'accueillir dans le dispositif d'insertion et de qualification les jeunes qui en sont le plus éloignés, tout en essayant de combler, par la formation notamment, le fossé immense qui les sépare de l'insertion en entreprise. Comment arriver à tenir à la fois ces deux bouts de la chaîne et ne pas les scinder comme nous en avons en permanence la tentation,

nous tous : institutions administratives, politiques, sociales, organismes de formation... ? C'est la tentation de dire : les jeunes, les publics en difficulté relèvent de l'action sociale ; les plus avancés relèvent de l'emploi et de la formation.

Cet éclatement des deux pôles, incitant à deux types de dispositifs relevant de ministères différents, est une tentation et un risque permanents contre lesquels il faut que nous nous battions pour arriver à dire : il n'y a pas de fatalité. Il ne faut pas renoncer, avant même de commencer, à ce que les publics qui nous paraissent les plus éloignés de l'emploi puissent y accéder un jour. Mais il y faut un certain nombre de conditions, et je voudrais parler de quelques-unes de ces conditions.

Je résumerai mon propos avec un certain nombre de verbes d'action que je commenterai brièvement :

- rencontrer les jeunes chez eux ;
- accueillir les personnes dans leur globalité ;
- proposer aux jeunes des situations qui aient du sens pour eux ;
- donner du temps au temps ;
- valoriser leur potentiel et le valider ;
- enfin, les aider à construire une cohérence dans leur parcours et dans la perception qu'ils en ont, dans une dynamique de projet.



### 1° *Rencontrer*

Les Missions Locales ont reçu un beau nom, au départ, qui est le mot de « mission ». Mission veut dire envoyer, être envoyé, aller vers. Et Monsieur HUBERT insistait sur la nécessité de ne pas attendre qu'ils viennent à nous, mais d'aller vers eux. Il ne s'agit pas là de critiquer l'action des Missions Locales : elles ont tellement de tâches qu'elles ont bien du mal, effectivement, à aller nouer sur place des relations avec les jeunes, les écouter, parler leur langage et les rencontrer. Ce n'est pas forcément aux Missions Locales ni aux PAIO, en tant qu'institutions, à faire ce pas. Mais sans doute est-ce à elles de nouer les relations avec les partenaires qui, sur place, peuvent devenir les médiateurs sociaux des jeunes, entre le quartier et les institutions.

Rejoindre les jeunes là où ils sont, mais non pas individuellement seulement. C'est là aussi une dérive permanente que nous avons dans nos pratiques, d'individualiser, de considérer la personne comme une entité alors qu'elle doit être, à mon avis, reconnue comme membre d'une collectivité, d'un milieu, d'une famille. Donc les rencontrer, c'est les rencontrer collectivement aussi. Trop souvent, nos accueils institutionnels sont des accueils en tête-à-tête. N'y a-t-il pas un temps

préalable qui serait de les considérer comme membres d'un ensemble, d'un groupe de jeunes, d'un quartier, d'une famille... ?

Rencontrer ces jeunes, c'est enfin susciter, solliciter les relais de la médiation sociale. Sans doute faudrait-il davantage former des jeunes issus de ces mêmes quartiers pour être des médiateurs naturels entre leurs camarades, leurs voisins et nos institutions. Il faudrait apprendre d'eux, effectivement, la perception qu'ils ont de leur univers, de leur situation, et le langage qu'ils utilisent pour les décrire. Il faudrait pouvoir développer les relations avec les associations de quartier, les associations sportives, les groupes de musique, les groupes de jeunes. Demander aux jeunes de se déplacer, cela veut dire d'abord : initier un parcours où nous allons vers eux. Et la démarche qu'ils font de venir vers nos institutions est en définitive l'un des moments du parcours d'insertion qui ne peut être le premier pas, mais qui est déjà le résultat de toute une démarche.

### 2° *Accueillir la personne dans sa globalité*

Cela a été affirmé dès le début mais l'institution du « correspondant » par le CFI a été en effet une innovation extrêmement importante. Simplement, nous avons vérifié au

cours de notre enquête que souvent — peut-être cela s'est-il amélioré depuis — le nombre de jeunes accueillis par le correspondant ne lui permettait pas, en fait, d'être le « référent personnel » du jeune dans la globalité de ses préoccupations, de ses difficultés et des solutions qu'il peut mettre en œuvre.

Par ailleurs, on a chargé les institutions d'accueil d'une autre mission qui est la « mise en formation » des jeunes. On les a encombrées avec la préoccupation de gestion des dispositifs de formation. Là, à mon avis, il s'agit d'une vraie dérive. C'est pourquoi le rôle du « correspondant » n'a pas été facile à remplir. Il faudrait peut-être s'interroger : n'y a-t-il pas plusieurs types de correspondants ? Ainsi dans l'entreprise, on parle de plusieurs types de tuteurs. Il y a le « référent personnel » : c'est la personne en qui le jeune a confiance, qu'il sollicitera à tout moment, qu'il peut venir trouver, à qui il exposera ses problèmes sans immédiatement lui demander une solution en termes d'institution, de dispositif, ou même de rémunération. Le référent personnel est l'adulte auquel le jeune peut effectivement se confronter et ceci est capital. Le « correspondant institutionnel » peut-il jouer ce rôle ? Je n'en suis pas sûr. En tout cas, je ne pense pas qu'il en ait les

moyens. Cela ne veut pas dire que le correspondant institutionnel doit être supprimé, bien au contraire, mais il doit y avoir un partenariat entre le référent personnel et les correspondants institutionnels. Et là parfois, les jalousies institutionnelles ont gêné ce partenariat.

### *3<sup>o</sup> Proposer aux jeunes des situations qui aient du sens*

Le jeune a une demande de reconnaissance sociale qui passe par un statut de travailleur. Ce statut de travailleur n'est pas obtenu par une mise en stage, il l'est par une mise en situation de travail. Cette identité sociale est souvent la base même d'une possibilité d'évolution du jeune. Parfois, nous répondons à leur demande par une proposition d'action de formation. L'action de formation doit être alors le développement de cette mise en situation de travail. Elle doit être la construction, avec le jeune, de son expérience à l'intérieur d'une telle situation. Là, nous avons beaucoup à inventer. Le jeune doit adhérer au projet et aux démarches qu'on lui propose. Sinon ces démarches, aussi pertinentes, aussi riches et intéressantes soient-elles à nos yeux, tomberont à côté. L'adhésion du jeune doit être au point de départ même de notre contrat entre lui et nous.

#### 4° *Donner du temps au temps*

C'est capital. La vie des jeunes et des adultes en grande difficulté est une vie « en miettes » où les difficultés immédiates empêchent de déboucher sur de véritables projets. Il y a donc une représentation de l'avenir qui n'est pas possible. Or, sans avenir, il n'y a pas de construction de projet possible. Il faut donc construire ou reconstruire une temporalité avec ces publics. Or, construire une temporalité veut dire, en premier lieu, leur donner une sécurité de base. Je rejoindrai donc, sous un autre aspect, le souci d'une rémunération qui permette d'assurer ces sécurités de base. Tant qu'on n'a pas libéré la tête des angoisses de l'immédiat, on ne peut pas construire un projet de formation.

Là aussi, il faudrait peut-être distinguer deux choses : il faudrait distinguer le « parcours d'insertion » de ce qui est proprement le « processus de qualification » :

— le parcours d'insertion, c'est construire jour après jour avec la personne les voies de son insertion, mais à l'intérieur d'un statut et d'une garantie de ressources durables ;

— le processus de qualification est l'un des moments de ce parcours, à côté d'autres moments. Il y a des retours en arrière, il y a des échecs,

il y a des moments où il ne se passe pas grand-chose, où la personne est en galère, où la personne est en errance, où elle disparaît de notre horizon immédiat. Est-ce pour autant que l'accompagnement doit cesser et que la personne doit se considérer en rupture avec le ou les dispositifs ?

Donner du temps au temps, c'est donc construire des parcours qui ne soient pas uniquement des parcours de formation mais qui soient aussi des parcours d'accompagnement, des parcours partenariaux largement concertés entre les diverses institutions et les divers intervenants sociaux.

#### 5° *Valoriser le potentiel et le valider*

On a dit à quel point la culpabilité globale ressentie à travers les échecs de la vie — y compris ceux qui ne sont pas imputables à la personne — peut boucher, peut empêcher tout progrès, toute acquisition de qualification. Il faut donc aider les jeunes à identifier leurs vraies responsabilités. Une image me paraît éclairante : « On joue avec les cartes que l'on reçoit. » Les cartes que l'on reçoit sont parfois minces, mais il y a toujours des cartes. Or ce sont ces cartes qu'il faut valoriser. L'AFPA, l'Education Nationale ont travaillé sur certains

processus et procédures de validation. Mais à mon sens, aussi bien l'AFPA que l'Education Nationale ont beaucoup de mal à prendre un point de départ autre que la description des « référentiels métiers et formations », un point de départ qui serait la valorisation, la reconnaissance du potentiel des jeunes, la reconnaissance de leurs acquis expérimentiels — pour utiliser un mot qui a été utilisé ces dernières années — et pour rapprocher, confronter ces acquis expérimentiels, ces compétences acquises de manière non formelles, avec les compétences demandées par telle ou telle situation professionnelle. Entre le référentiel métier-formation et la reconnaissance des acquis expérimentiels, sans doute est-il difficile de rapprocher les logiques. C'est peut-être à travers la mise en situation professionnelle qu'on pourrait à la fois valoriser le potentiel des personnes et décrire la situation en termes de compétences à manifester. Par ce rapprochement, on pourrait en quelque sorte « valider la personne » comme capable de tenir tel ou tel poste.

#### *6° Construire avec les jeunes une cohérence*

Construire avec les jeunes une cohérence, ce n'est pas d'abord forcément les aider à déterminer un

projet professionnel. Auparavant, il faut peut-être les aider à se construire des points de repère, pour comprendre ce qui se passe autour d'eux. Les plonger dans un monde institutionnel comme le nôtre, avec des logiques administratives complexes, c'est une tâche excessive pour des jeunes qui d'abord ont besoin de comprendre le monde où ils sont, la situation dans laquelle ils se trouvent, et qui ont besoin de construire petit à petit leurs repères, leur cohérence personnelle et leur parcours. Cette construction passe par un certain nombre d'étapes : il faut là encore parler de « sécurités de base », non plus des sécurités matérielles cette fois, mais des sécurités psychologiques, psychiques. Elle passe aussi par une médiation, que j'appellerai une « médiation culturelle » : des personnes aptes à aider les jeunes à saisir les réalités qui les entourent. On ne peut élaborer un projet qu'à partir du moment où on est relativement à l'aise dans la connaissance, la compréhension, la lecture, le décryptage des réalités qui vous entourent. Ce travail, même s'il est essentiellement personnel, ne peut être isolé du travail collectif qui est fait avec le milieu ambiant : c'est un échange de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être, non pas simplement entre formateurs, tuteurs, accueillants et jeu-

nes, mais entre les jeunes eux-mêmes, entre les jeunes et les adultes, entre les quartiers, à l'intérieur des quartiers, à l'intérieur des associations... C'est tout ceci qu'il faudrait pouvoir prendre en compte dans le travail avec les jeunes.

Je terminerai en disant que parmi d'autres projets, parmi d'autres réalisations, la Maison des Métiers peut jouer un rôle tout à fait capital dans ces différentes orientations que je viens de donner : d'abord parce qu'elle est un lieu de vie, et non pas simplement une institution de formation ; ensuite parce qu'elle est un lieu qui articule une présence forte dans les quartiers et en même temps un lieu d'animation collective centrale. Ce lieu central de la Maison des Métiers peut être un lieu-ressource qui alimente en permanence le travail des équipes dans les quartiers : lieu-ressource en matière d'équipement, lieu-ressource en matière de démarches pédagogiques, lieu-ressource aussi en matière de reglobalisation des différentes expériences. Lieu de vie, la Maison des Métiers est aussi un lieu d'identification positive puisque, en dehors de toute institution, elle valorise le savoir-faire des jeunes et elle les initie à de nouveaux métiers. Enfin, lieu de parole, elle peut être un lieu de partenariat et là je réagis en formateur. Si j'avais

à Nantes un lieu comme la Maison des Métiers, j'irais trouver Atd Quart Monde et je leur dirais : « Comment faites-vous profiter de ce lieu les organismes qui rêvent d'en créer un ? »

**M. André BARIL**  
**Président du Syndicat**  
**de la Boulangerie-Pâtisserie,**  
**Chambre des Métiers de la Gironde**

Je suis ravi de tout ce que j'ai entendu, sauf d'une chose qui me gêne : je n'ai pas entendu parler de l'artisanat. Pas une seule fois le mot n'a été prononcé. Pourtant l'artisanat, c'est quarante-cinq mille entreprises, cent-vingt mille salariés pour l'Aquitaine, cinq mille apprentis. Nous avons pris la décision en Gironde d'ouvrir les portes à des jeunes qui seraient, comme vous l'avez souligné, en difficulté ou en errance, d'ouvrir la porte des CFA pour leur faire visiter, plusieurs jours s'il le faut — nous les prendrons en charge — avant qu'ils ne fassent un choix définitif du métier qu'ils veulent pratiquer. Nous sommes prêts à les accueillir pendant plusieurs jours. Voilà la proposition concrète que je vous fais aujourd'hui.

J'ajouterai que nous nous efforçons, dans nos secteurs des métiers, de faire parrainer les jeunes par un maître d'apprentissage qui soit le

plus ancien de la maison. Dans l'artisanat, nous préférons le « parrainage » au partenariat. Parrainer, cela veut dire accompagner. Nous ne sommes pas gênés de dire que nous faisons du paternalisme dans nos entreprises, car je crois que la jeunesse à laquelle vous avez fait allusion a besoin de beaucoup de paternalisme.

### **M. Jean TIBERGHEN**

Il y a un grand espoir de la part des jeunes de pouvoir accéder à l'apprentissage. Mais cela devient de plus en plus difficile pour ceux qui n'ont pu arriver au terme d'un parcours scolaire, simplement parce que le niveau se relève. Notre grande crainte, c'est que la revalorisation de l'apprentissage entreprise, depuis deux ou trois ans, ne se fasse aux dépens des jeunes les plus démunis.

### **M<sup>me</sup> Anne-Marie HABONNEAU**

Ce n'est pas seulement un problème de relèvement du niveau par rapport

à l'apprentissage. Pour de nombreux secteurs de l'artisanat, mis à part certains secteurs de pointe, les exigences ne sont pas plus élevées qu'autrefois. Dans les secteurs dits traditionnels, les exigences sont restées les mêmes. Par contre, un phénomène apparaît : nous sommes dans un système où l'on pousse les jeunes à poursuivre leur scolarité le plus longtemps possible. Dans notre système actuel, le jeune qui sort à un niveau de cinquième est souvent un jeune en échec. Cela explique leur difficulté à entrer dans ce qui, théoriquement, leur serait accessible, mais qui dans la réalité l'est de moins en moins. Je ne crois pas que cela tienne à l'élévation des exigences de la part des artisans. En tous cas, l'apprentissage nous préoccupe et nous intéresse. Lorsque j'évoquais la richesse du milieu rural, c'est en partie aux petites entreprises, aux entreprises artisanales, que je pensais. Ce n'est pas loin du tout de nos préoccupations, même si cela n'a pas été dit explicitement.

## APRÈS-MIDI

**FILM VIDÉO « Un métier, un avenir » (mai 1992)**

(Ce film relate le projet « Contre l'exclusion, une qualification » en Région Rhône-Alpes. Sur une durée de trois ans, le projet a permis à soixante-quinze adultes chômeurs longue durée de préparer le CAP et de retrouver une insertion professionnelle.)

**M<sup>me</sup> Chantal POT**

**Membre du Conseil Economique et Social Régional Rhône-Alpes.**

Le film est constitué de trois témoignages : le premier dans l'entreprise Téfal qui a ouvert ses portes à des travailleurs, chômeurs de longue durée en grande difficulté. L'idée de cette insertion dans l'entreprise est née d'une volonté commune, d'une part, d'un salarié membre du Comité d'Entreprise et, d'autre part, du PDG M. RIVIER. Les deux autres témoignages résultent d'une action expérimentale qui a été menée avec soixante-quinze adultes choisis volontairement parmi les plus pauvres de l'agglomération de Lyon. Il s'agissait d'un parcours de trois ans, piloté conjointement par la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi et par Atd Quart Monde avec, pour objectif, l'accès à l'insertion professionnelle par une formation qualifiante. Le film nous montrera le « comment » de cette opération, terminée en août 1992.

Je voudrais vous partager deux ordres d'enseignements que nous en tirons aujourd'hui.

Tout d'abord est apparue la nécessité d'*inventer des moyens nouveaux* : imaginer des statuts administratifs pour permettre cette nécessaire durée, ou alors favoriser l'enchaînement des mesures administratives. Trouver également les moyens de cette nécessaire rémunération, souvent évoquée ce matin. Le deuxième ordre d'enseignement, c'est l'instauration d'*une démarche*, un état d'esprit dont je voudrais rapidement évoquer trois points :

— Premier point : aucune personne n'est inemployable.

La mise en situation de réussite a révélé la forte aspiration et la capacité de ces adultes à travailler, alors que cette aspiration est souvent enfouie après des années d'échecs.

— Deuxième point : l'insertion gagnée est globale.

Cette insertion est beaucoup plus large que l'insertion professionnelle

acquise. Face à une situation de misère qui est globale elle aussi, elle a permis aux adultes d'avancer dans de multiples domaines de la vie, que ce soit en matière de logement, de vie de famille — certaines familles ont retrouvé leurs enfants placés —, en matière de santé, en matière de citoyenneté.

— Le troisième point, très important, a été largement souligné ce matin : c'est le partenariat.

Partenariat d'abord avec les adultes en formation eux-mêmes : ce partenariat-là a été intense dès le départ, à tel point que la conception du dispositif a été fortement inspirée de l'expérience et de l'aspiration de ces personnes. Le partenariat avec le public a été poursuivi pendant toute la durée du parcours sous des formes diverses, mais entre autres avec une dynamique collective dont il a été question ce matin. Ce partenariat est réel : qu'est-ce à dire ? Cela veut dire que tout le monde a progressé en même temps : non seulement les bénéficiaires, mais aussi les acteurs. Au contact de ce public, les acteurs ont changé leurs habitudes ou leur vision des choses. Par exemple, des formateurs ont complètement réinventé leur pédagogie ; des entreprises cherchent à ce que des postes de travail de faible qualification ne soient plus occupés

par des personnes surqualifiées, mais soient au contraire réservés aux travailleurs plus défavorisés. Les mêmes entreprises essaient d'améliorer considérablement le tutorat. Le partenariat a également existé entre tous les acteurs. Il a été d'une grande qualité humaine et professionnelle. Aujourd'hui, ce partenariat continue et il s'est même élargi : avec l'État décentralisé (tous les services de l'État de la région), puis le Conseil Régional, le Conseil Economique et Social, quelques Conseils Généraux, quelques communes, des organismes de formation. J'insisterai particulièrement sur l'implication très forte des partenaires de l'entreprise. Le partenaire patronal et le partenaire syndical ont tous deux beaucoup d'importance. D'autres acteurs autour de l'entreprise sont également partie prenante. Nous aurons tout à l'heure le témoignage d'un représentant de l'ANACT dans la région Rhône-Alpes (ARAVIS).

Un groupe composé de tous ces acteurs réfléchit actuellement aux propositions qui pourront être faites dans le prochain Contrat de Plan État-Région, pour que la promotion des populations très pauvres soit prise en compte. Cela nous paraît très important parce que ce Contrat est un moyen d'inscrire des actions dans la durée. Et nous savons à quel



point cette notion de durée est importante dans la lutte contre la pauvreté. Je terminerai sur une question : toutes ces propositions et, nous l'espérons, leur concrétisation

auront un coût : qui, aujourd'hui, est prêt à évaluer ce coût au regard du gâchis et du coût non évalué de la non-qualification, de l'exclusion et de la pauvreté ?

# Table ronde n° 2 :

## Le parcours des jeunes vers la qualification et vers l'emploi

animée par M. Robert PIERRON, directeur de l'AREPA

### M. Robert PIERRON

J'ai relevé dans le film trois phrases qui éclairent cette seconde table ronde :

— « Lire, écrire, compter... »  
« J'espère que le patron va me prendre. » Ces deux termes résument bien les deux pôles de la réflexion à laquelle nous nous livrons dans notre table ronde : le pôle du savoir et le pôle de l'emploi.

— J'ai aussi relevé : « Réussir pour donner une chance à d'autres. » En arrière-plan, il y a l'éternel débat sur le coût de toutes les mesures ; mais inversement, on ne considère jamais le coût de ce que serait la non-mesure. Cette parole est un appel clair à la responsabilité individuelle et collective. Et c'est cela qui doit nous mobiliser.

Le titre de cette seconde table ronde, « Le parcours des jeunes vers

la qualification et vers l'emploi », nous renvoie bien vers cette liaison entre la qualification et l'emploi, liaison dont nous savons tous à quel point elle est complexe, non causale. Pour entamer cette table ronde, Monsieur Jacques DUGENE, qui dirige une entreprise d'insertion, va commencer par nous rappeler ce qu'est une entreprise d'insertion.

**M. Jacques DUGENE**  
**Directeur d'une entreprise**  
**d'insertion (EIPF à Bordeaux)**  
**Secrétaire Régional**  
**de l'Union Régionale des**  
**Entreprises d'Insertion**

En Aquitaine, il y a actuellement entre vingt-huit et trente entreprises d'insertion. En Gironde, il y en a huit qui travaillent depuis un certain nombre d'années, à la fois sur le secteur de l'économique et sur le secteur social, puisque c'est la

caractéristique des entreprises d'insertion. On peut définir les entreprises d'insertion en général à la fois par la nature du public accueilli, par le projet social de l'entreprise, et par les conditions de fonctionnement de ces entreprises. Si je définis les entreprises d'insertion d'abord par leur public, c'est parce qu'à l'origine les entreprises d'insertion ont été créées essentiellement par des travailleurs sociaux et donc tournées vers des populations ayant des difficultés d'ordre professionnel bien évidemment, mais aussi sociales.

\* Le public dans les entreprises d'insertion est à la fois des jeunes et des adultes, même si, au départ, les jeunes étaient en grand nombre. L'arrivée des systèmes RMI, entre autres, a conduit les entreprises d'insertion à s'occuper, par le travail, de publics plus adultes. C'est un public avec des échecs répétés, des difficultés de tous ordres, avec des situations précaires ou d'exclusion. Bien évidemment, ces précarités ne sont jamais isolées : lors d'un passage en entreprise, elles se révèlent à mesure, même si elles ne sont pas apparues d'emblée. Le public des entreprises d'insertion est donc tout à fait caractéristique.

\* Le projet social : l'entreprise d'insertion utilise un contrat à durée déterminée et une pédagogie appro-

chée pour réaliser les objectifs qu'elle se donne : un objectif professionnel, un objectif social. Le contrat de travail est le même que dans toute entreprise mais on l'accompagne aussi d'un contrat d'objectif : ce qui se passe dans l'entreprise est toujours en lien avec ce qui se passe à l'extérieur. Nous travaillons toujours avec des partenaires extérieurs qui vont pouvoir faire leur travail social en même temps que celui fait dans l'entreprise. Le projet est donc de faire accéder ces personnes, dans la limite du temps qui nous est accordé (c'est-à-dire deux ans maximum de passage en entreprise d'insertion), au marché du travail ou éventuellement à une formation.

\* Le fonctionnement : une entreprise d'insertion est une entreprise qui, comme toute autre entreprise, produit des biens et des services. C'est une entreprise qui a les mêmes règles, les mêmes droits, les mêmes devoirs et la même rigueur que toute espèce d'entreprise. Si l'État et les collectivités locales participent au financement des entreprises d'insertion, ce n'est que pour rembourser ce que l'on peut évaluer en termes de manque de rentabilité, de surencadrement, de rotation des effectifs, de formation et de qualification professionnelle et sociale.

## **M. Robert PIERRON**

Nous allons maintenant entendre trois témoignages qui s'enchaînent assez directement. Ils mettent en œuvre des actions de formation qui ont un rapport très étroit avec l'insertion. D'abord M. JOUSSE qui est directeur d'un organisme de formation fortement impliqué dans la mise en œuvre du programme PAQUE. C'est donc le témoignage d'un organisme de formation qui a pris en compte le problème de l'insertion comme finalité de son action.

## **M. Georges JOUSSE**

**Directeur de l'AFEPT**

**Association pour la Formation et l'Éducation Permanente de Tivoli**

Comme organisme de formation, nous sommes bien entendu un organisme qui forme les gens pour les aider à trouver un travail et à entrer dans l'entreprise. Nous avons des gens qui sont venus passer un CAP, un brevet professionnel ou un Bac professionnel, et puis des gens, comme les jeunes de PAQUE (Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi) qui sont en échec scolaire et social. Il est intéressant qu'un organisme de formation puisse accueillir dans le même lieu des personnes qui ont des parcours aussi divers : ceux qui viennent d'une entreprise et ceux qui

cherchent à entrer dans l'entreprise, car il s'agit de créer une synergie entre tous ces stagiaires. Imposer des règles à des jeunes stagiaires qui la plupart du temps n'ont pas appris les comportements fondamentaux en société, les leur apprendre au milieu d'autres adultes à qui on demande les mêmes comportements (pour fumer, pour respecter les horaires,...), c'est évidemment faire de l'organisme de formation un lieu d'apprentissage à être en société.

J'insisterai plus particulièrement aujourd'hui sur les jeunes et sur les difficultés qu'ils rencontrent pour aller vers l'entreprise. Ces jeunes « PAQUE » nous arrivent, ayant été choisis parce qu'ils présentaient des difficultés à se projeter dans un avenir. Tout notre travail va être de leur donner le goût de l'avenir, le désir d'aller vers un projet, en les aidant à dépasser toutes leurs inhibitions et leur violence.

Je prends un exemple. Tout récemment, on avait mis sur pied un atelier d'art plastique. Pour avancer dans ce projet, on a fourni aux jeunes de la glaise. Puis on est allé progressivement vers la fabrication d'une œuvre commune. Au départ, le malaxage de la glaise était l'expression d'une violence, l'impossibilité de projeter. Un jeune disait qu'il était musicien parce qu'il fai-

sait du tambour. Il n'arrivait pas à créer son tambour avec la glaise. Chaque fois que ça commençait à prendre un peu la forme d'un tambour, il écrasait sa glaise comme s'il était impossible pour lui de construire, de projeter à l'extérieur de lui-même l'idée même de ce qu'il était. D'abord, on a vu ces jeunes se révolter : « On a autre chose à faire en formation ! On est là pour faire des maths, du français... » Ils commençaient par dire : « On perd notre temps ! » Il a fallu être ferme : « Du temps, vous en avez perdu, alors faites-nous confiance ! En vous faisant faire ce parcours, on est persuadés qu'on va apprendre, sans en avoir l'air. » A ce moment-là, ils avaient fait des cubes, ils avaient essayé de distinguer la droite de la gauche. Nous en sommes arrivés à dire : « Pour faire des maths, il faut bien commencer par se situer dans l'espace. » Progressivement, ils ont construit des personnages avec du fil de fer. Faire des personnages, c'est avoir une image de soi-même. Construire des personnages avec du fil de fer, cela paraît simple, mais il faut d'abord les dessiner et il y a ensuite tout un effort de projection à l'extérieur de soi-même. Les jeunes sont arrivés à le faire, ils sont arrivés à le présenter, ils sont même arrivés à l'émotion esthétique pour

la plupart d'entre eux. Plus de la moitié y sont parvenus, mais pas tous : certains parce qu'ils sont fragiles, l'un ou l'autre aussi parce que leur personnage a été cassé par un autre qui ne pouvait admettre d'être dépassé dans cette œuvre. Lorsqu'ils ont présenté cette œuvre commune aux amis, aux autres formateurs et stagiaires, nous avons perçu que le regard soudain admiratif des autres sur ce qu'ils venaient de faire modifiait complètement l'image qu'ils avaient d'eux-mêmes. Peut-être, à ce moment-là, la projection d'un projet d'avenir commençait-elle à naître. C'est ainsi que, organisme de formation, nous essayons de partir de la réalité de la violence ou de l'inhibition et de la dépasser pour créer le désir d'un avenir.

Il resterait à dire comment les stages en entreprise, par dose homéopathique et progressive, apprennent aux jeunes à se situer progressivement dans un ensemble, à sortir de l'exclusion dans laquelle ils s'enferment eux-mêmes et à accepter enfin de se considérer comme des hommes et des femmes ordinaires, des citoyens capables de prendre leur place dans la société. L'organisme de formation est donc un organisme qui a la capacité d'apprendre des savoirs ou des savoir-faire, mais c'est aussi un organisme qui a la capacité d'apprendre à « savoir

être ». Tout ce travail exige des formateurs une grande compétence, une grande disponibilité et une grande créativité.

### **M. Robert PIERRON**

Nous avons noté, dans l'expérience que vous relatez, ce que nous pourrions appeler le primat de l'insertion sur la qualification. Pourriez-vous développer cette idée ? Vous n'avez jamais prononcé le terme « qualification. »

### **M. Georges JOUSSE**

Si j'ai développé volontairement cet aspect du programme PAQUE, c'était pour montrer qu'avant d'aller vers la qualification — et c'est cela le projet de PAQUE — il faut franchir un certain nombre d'étapes. Si les jeunes dont je viens de parler sont en échec scolaire, c'est qu'il y a des problèmes familiaux et sociaux évidents et des impossibilités à apprendre. Il va falloir apprendre à dépasser ces violences et ces inhibitions, soit dans un stage professionnel, soit en organisme de formation. Certains de ces jeunes vont entrer en stage de « remise à niveau », d'autres en « recherche de stage en entreprise ». La qualification est au bout de toute cette démarche, elle n'est pas encore dans cette démarche...

### **M. Robert PIERRON**

Nous allons maintenant entendre M<sup>me</sup> RICHARD, qui est coordinatrice départementale du Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance (CIPPA). Avec elle, nous abordons une autre question essentielle : le passage d'un parcours scolaire difficile à l'insertion professionnelle.

### **M<sup>me</sup> Marie-Claire RICHARD** **Coordinatrice départementale** **du CIPPA** **(Cycle d'Insertion Professionnelle** **Par Alternance)**

Les CIPPA ont été créés par l'Éducation Nationale. Car l'Éducation Nationale n'a plus aujourd'hui pour seule mission de dispenser des connaissances et de délivrer des diplômes ; elle évolue suivant les nécessités sociales et économiques.

En 1986, elle s'est dotée d'un dispositif particulier pour l'insertion des jeunes en difficulté (DIJEN).

En 1989, l'insertion est devenue non seulement un dispositif concret mais une mission à part entière pour l'ensemble du système scolaire. Pour l'Éducation Nationale, il ne suffit pas de penser à l'insertion en sortie de scolarité, mais il serait beaucoup plus intéressant d'y penser aussi en amont et pendant toute la durée du collège ou du lycée.

Depuis sept ans, nous avons l'expérience d'actions concrètes, à l'intérieur du DIJEN, qui facilitent l'insertion des jeunes au niveau VI ou *V bis*, c'est-à-dire avant qu'ils aient eu la possibilité de préparer un CAP ou un BEP. Je citerai deux actions concrètes :

— Les modules de réparation au CAP ou au BEP (MOREA) avec une alternance beaucoup plus importante en entreprise. S'y ajoutent les « formations complémentaires » qui sont déterminées en fonction des besoins directement exprimés par les entreprises dans le milieu local.

— Les CIPPA et leur prolongement qui sont les « formations intégrées ». Ils s'adressent aux jeunes rencontrant les plus grandes difficultés, ceux qui viennent de sortir de l'enseignement scolaire sans aucune qualification et bien souvent sans projet. Ces jeunes ont un bagage de connaissances scolaires extrêmement léger. L'an dernier, l'ensemble de ces actions a accueilli près de deux mille jeunes dans notre Académie, dont presque la moitié dans les CIPPA.

Le CIPPA est d'abord une petite structure, presque familiale, rattachée à l'établissement scolaire. C'est un lieu que nous concevons comme un lieu de transition entre le monde scolaire et le monde du

travail, qui permet un temps de réflexion, de maturation, de reconstruction de la personne. Nous avons comme objectif de faire en sorte que chaque jeune, pris en particulier, ait la possibilité de construire petit à petit un projet professionnel et d'entrer dans une formation. Les jeunes qui arrivent au CIPPA ont en commun d'être très jeunes par rapport à ceux d'autres organismes cités ce matin : ils ont seize, dix-sept, au maximum dix-huit ans. Outre leurs très faibles connaissances de base, ils ont des difficultés sociales, affectives, et la conscience d'un échec, d'un rejet scolaire et social, qui leur donnent une image dégradée d'eux-mêmes. En nous centrant sur les besoins de chaque jeune pris en particulier, nous allons pouvoir faire émerger des potentialités qui ont été occultées pendant des années d'échecs, échecs non seulement scolaires mais bien souvent aussi liés à une vie chaotique. Faire éclore ces potentialités, que nous les reconnaissons, nous, adultes, mais aussi les faire reconnaître par les jeunes ; alors, seulement, avec une image plus positive de lui-même, le jeune pourra envisager un projet professionnel et s'engager dans une formation.

Les points-clés :

\* Le premier d'entre eux est bien évidemment l'alternance dans les

entreprises (50 % du temps). L'alternance en entreprise est conçue comme un tâtonnement vers la construction d'un projet professionnel. Tâtonner, c'est partir un peu à l'aveuglette, mais avec ses désirs, ses envies, ses rejets ; partir vers une entreprise et y faire ses preuves, accompagné par les adultes, découvrir et puis revenir, faire le bilan et repartir encore. Petit à petit, on avance. Evidemment, on cherche à ce que chaque jeune ait la possibilité d'aller dans plusieurs entreprises différentes, dans des branches différentes. Nous essayons de bâtir, avec chaque maître d'apprentissage ou tuteur en entreprise, des objectifs précis pour chaque période en entreprise et pour chaque jeune. Nous allons les voir très régulièrement, nous faisons le bilan avec le maître d'apprentissage et le jeune, et ce sont de nouveaux objectifs pour une nouvelle période.

\* Mais un adolescent ne se construit pas uniquement dans le monde du travail.

Il va se construire dans son quartier, dans sa commune. Nous essayons de créer des liens réguliers avec les centres culturels et sociaux. Nous avons des activités régulières avec ces centres culturels pour faire en sorte que les jeunes souvent isolés trouvent là d'autres jeunes de leur quartier, qu'il leur soit proposé

d'autres activités, et qu'ils se créent ainsi, au fur et à mesure, des habitudes de relations sociales. Nous insistons aussi, autant que faire se peut, sur les relations avec les familles. Car, si nous cherchons à développer pour chaque jeune son autonomie et sa responsabilité, nous avons parfaitement conscience que ce sont des adolescents : ils auront beaucoup de mal à se construire si la famille n'est pas associée à leur travail, à leurs efforts, à leurs démarches, succès et difficultés. Certes, beaucoup de familles soutiennent leurs jeunes, mais il y a parfois des situations d'abandon ou, à l'inverse, des situations de possessivité extrême : ni dans l'un, ni dans l'autre cas, on ne parvient à se construire. Nous essayons de rencontrer ces familles individuellement le plus souvent possible, de façon à les faire participer, à les associer, à les rassurer contre l'angoisse qu'elles rencontrent inévitablement. Dans certains cas précis, nous avons recours aux éducateurs, aux assistantes sociales, qui sont pour nous des personnes-relais.

Les jeunes peuvent entrer et sortir à tout moment de l'année scolaire : on ne leur demande pas de s'inscrire en début d'année, comme à l'école, ni de finir une année scolaire. On rentre quand on est prêt, on sort lorsqu'on a trouvé une meilleure



situation. Mais que deviennent ces jeunes après six, sept, huit mois au CIPPA ? Dans notre académie, c'est-à-dire les cinq départements d'Aquitaine, on a observé au mois de juin 1992 que :

— 44 % des jeunes qui nous ont été confiés ont entamé une formation : certains sont revenus en lycée professionnel, mais la plupart sont entrés en contrat d'apprentissage ou en contrat de qualification en entreprise ;

— 9 % ont trouvé un emploi en contrat à durée déterminée ou indéterminée et quelques-uns en CES (je dois dire que nous n'aimons pas tellement cette formule pour ces jeunes-là) ;

— 14 % n'auront pas fini leur évolution vers la formation et vont intégrer des programmes PAQUE pour disposer d'un temps supplémentaire, avant d'avoir la possibilité d'une formation qualifiante.

Malgré ces parcours qui démontrent que les jeunes ont des capacités pour s'intégrer en entreprise et acquérir une formation, nous avons bien des difficultés à trouver des entreprises qui veuillent bien former ces jeunes-là. C'est notre difficulté quotidienne.

#### *Les formations intégrées.*

Nous sommes conscients que, dans bien des cas, un accompagnement

est nécessaire tout au long de la formation et jusqu'à l'emploi. C'est pourquoi l'Éducation Nationale, ces derniers temps, tente d'aller plus loin par la création des « formations intégrées ». Le système des formations intégrées est le suivant : un établissement scolaire qui est intégré dans un GRETA signe une convention avec une ou plusieurs entreprises décidées à former des jeunes, soit en contrat d'apprentissage, soit en contrat de qualification. Deux personnes sont au centre du processus avec le jeune : le tuteur dans l'entreprise, tout d'abord, et un coordonnateur de l'Éducation Nationale qui va assurer l'accompagnement du jeune et de sa famille pendant ses deux ans de formation dans l'entreprise. C'est lui qui va assurer les liens avec le tuteur de l'entreprise, les relations avec les formateurs. Il s'agit de faire en sorte que les jeunes qui en ont le plus besoin puissent avoir un accompagnement complet, à partir du moment où ils sortent du système scolaire tel qu'on le connaît, jusqu'au moment où ils vont sortir de l'entreprise avec une qualification. La qualification et le parcours de formation sont adaptés le plus possible à chaque jeune et sont définis par les responsables de la formation. Une validation les termine sous forme d'un CAP ou d'un titre homologué.

En conclusion, l'Éducation Nationale a fait ses premiers pas pour l'insertion et la qualification des jeunes les plus démunis. Nous comptons bien avancer encore, avec la participation des entreprises surtout, qui nous manque beaucoup.

### **M. Robert PIERRON**

Pour des enfants qui sont sortis en échec scolaire, on conçoit qu'il n'est pas très simple, psychologiquement, de rentrer dans un dispositif qui, lui-même, se situe à l'intérieur de L'Éducation Nationale. C'est peut-être un frein et une explication à certaines des difficultés que vous avez pu rencontrer. Vous avez bien montré néanmoins le statut tout à fait particulier, entre autres la liberté complète d'entrée-sortie. Mais cette liberté d'entrée-sortie n'est-elle pas aussi une difficulté pour l'efficacité même du dispositif ?

### **M<sup>me</sup> Marie-Claire RICHARD**

Permettez-moi de répondre à votre dernière question : du fait qu'il n'y a pas de programme, ni même de groupe-classe, contrairement à ce qui se passe dans l'Éducation Nationale traditionnelle, du fait également que la formation donnée à ces jeunes est la plus individualisée possible, le fait d'entrer ou sortir à n'importe quel moment de l'année

ne crée pas de difficulté particulière. L'action n'est pas basée sur une évolution préconçue d'un groupe en entier.

Maintenant votre premier point : le fait que ce dispositif soit intégré à l'Éducation Nationale est-il un frein ou non ? Pour les jeunes que nous recevons, il s'agit plutôt d'une transition : des jeunes issus de 4<sup>ème</sup> se retrouvent tout à coup dans un monde qui n'a plus rien à voir avec ce qu'ils avaient connu. Ils sont décalés pendant pas mal de temps. Nous avons appris à les aider dans ce passage, à leur permettre de se créer d'autres repères, à identifier les personnes autrement et à se concevoir eux-mêmes autrement qu'en jeunes enfants mineurs et traités comme tels. Pour ces jeunes, à seize ans, ce passage est une des transitions les plus efficaces vers l'entreprise et le monde du travail.

### **M. Robert PIERRON**

J'ai relevé deux autres points importants :

— Les données chiffrées que vous avez données sur la répartition de ces jeunes sont intéressantes : 44 % des jeunes remis dans un système de progression vers la qualification, ce n'est pas rien ! J'ai aussi relevé 9 %, presque un jeune sur dix qui se trouve en situation d'emploi, même s'il s'agit essentiellement de

contrats à durée déterminée. Cela illustre bien la relative perméabilité du tissu économique dès lors que des relations ont pu se nouer, des réseaux se constituer.

— S'agissant de ces relations avec les entreprises, vous avez souligné l'importance du tutorat. Dans le système le plus connu et le plus ancien d'alternance qui est celui de l'apprentissage, c'est le problème des maîtres d'apprentissage : dans l'entreprise, il faut dégager un temps suffisant qui soit consacré à l'apprentissage du jeune. Un jeune l'a dit ce matin : « Ils n'avaient pas le temps de me montrer... » C'est bien là une des limites aux dispositifs d'alternance : la capacité même de l'entreprise à accueillir des jeunes en formation alternante.

Maintenant, nous rejoignons l'articulation évoquée ce matin entre monde rural et monde urbain, avec le témoignage de Monsieur RIAUD, responsable de l'Action Sociale de la Mutualité Sociale Agricole. Il nous dit comment les Centres d'Enseignement Agricole préparent également cette transition de la scolarité vers le monde du travail.

**M. Gilles RIAUD**  
 Directeur de l'Action Sociale  
 à la Mutualité Sociale Agricole

L'objet de mon intervention portera sur l'expérience de nos deux centres

d'enseignement agricole de Langon et de Pauillac. Tous deux interviennent dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, par le biais de la formation. Historiquement, ces deux Centres d'Enseignement Agricole dépendaient de la Mutualité Sociale Agricole et intervenaient, dans le cadre de la formation initiale, auprès de jeunes issus de la cinquième. Ces jeunes âgés de quatorze, quinze, voire seize ans étaient préparés au CAP agricole sur un parcours de trois années de formation. Depuis deux ans environ, ces centres sont désormais gérés sous forme associative et se sont diversifiés : tout en continuant leur activité de formation initiale, ils interviennent dans le cadre du CFI et de formations pour chômeurs de longue durée.

Quelles sont les caractéristiques de ces jeunes et de la formation dispensée au sein de ces centres ?

Le trait commun de ces jeunes, qui sont orientés vers le Centre d'Enseignement Agricole à l'issue de la cinquième, est de cumuler un certain nombre de handicaps sociaux. Sur le plan scolaire, ces handicaps se traduisent par un très faible niveau général : illettrisme, non-maîtrise des quatre opérations, en quelque sorte un niveau CE2 alors qu'ils sortent de la cinquième. Dès

la première année de formation, ces jeunes sont immergés dans le milieu professionnel, la formation dispensée étant orientée sur l'alternance. Cette alternance se partage entre un enseignement pragmatique trois jours par semaine en centre et une traduction concrète de cet enseignement deux jours par semaine en entreprise. Bien entendu, afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en formation, notre action nécessite une politique de faibles effectifs : quinze jeunes au maximum par classe. Autour de ces jeunes, enfin, se construit une politique importante de partenariat. En complément des enseignements qu'ils dispensent, les formateurs ont l'obligation de construire un réseau de partenaires autour de chaque jeune, pour l'accompagner dans son projet personnel et professionnel : la famille, les maîtres de stage (artisans, commerçants, exploitants agricoles...), les travailleurs sociaux qui interviennent auprès du jeune ou de la famille (assistantes sociales, éducateurs...), les conseillers d'orientation et les structures scolaires.

Quels résultats peut-on observer pour ces jeunes qui intègrent les Centres d'Enseignement Agricole ?

A l'issue de leur formation, environ 70 % des jeunes s'insèrent dans le milieu professionnel. On observe

que l'obtention d'une qualification — le CAP agricole — n'est pas forcément une garantie d'insertion. Pour les emplois dits de bas niveau, l'entreprise recherche davantage la valeur d'un individu que la qualification qui reste une évaluation théorique et ponctuelle. Je rejoins là le débat sur le problème de la qualification et de la validation des acquis.

Quelques mots en complément sur la structure d'enseignement. Ces choix ont bien entendu des implications financières inévitables. Le financement de l'État — puisque nous avons un contrat avec le Ministère de l'Agriculture pour la mission d'enseignement que nous dispensons — ne couvre environ que 50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Le solde, qui représente l'ensemble de l'investissement autour du jeune, est un déficit permanent supporté par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Aucun autre financeur ne s'estime concerné : à la charnière entre l'action sociale et la formation, il y a là en effet un « no man's land » sur lequel il serait intéressant que les collectivités locales puissent se pencher.

Pour terminer, voici quelques réflexions personnelles sur notre expérience de formation dans le cadre du CFI. Les jeunes inscrits dans ce dispositif sont légèrement

plus âgés que ceux que nous recevons en formation initiale. Quel constat pouvons-nous faire sur ces deux populations ?

— Leurs différents handicaps sont de même nature : mêmes difficultés sociales, mêmes difficultés scolaires, même absence de motivation, même absence de projet personnel.

— Par contre, il y a une différence significative : de l'avis des formateurs qui interviennent au sein de ces centres, il est deux fois plus difficile de motiver les jeunes du CFI ! Quand un jeune est en pleine adolescence, attendre deux ans, trois ans de plus, avant de trouver une réponse adaptée à ses besoins, ne semble donc qu'accroître ses difficultés. Or, parallèlement, la réforme de l'Éducation Nationale supprime l'orientation des jeunes à l'issue de la cinquième et les maintient dans le système scolaire jusqu'à la troisième... Mon propos n'est pas ici de critiquer cette réforme, généreuse dans sa finalité, mais plutôt de m'interroger sur son systématisme qui aboutira, je le crains, à nier les besoins d'une population en grande difficulté et à retarder pour elle l'apparition de réponses adaptées.

### **M. Robert PIERRON**

Nous avons là malheureusement l'illustration de « l'effet pervers » :

comment une mesure généreuse, qui a sa rationalité, joue à contresens. A l'appui de cette mesure, des études concernant les CFA ont bien montré qu'il y avait une grande différence de destin entre les jeunes orientés vers l'apprentissage en fin de cinquième ou en fin de troisième : ceux qui étaient orientés en fin de cinquième connaissaient beaucoup plus de difficultés... parce qu'ils les connaissaient déjà auparavant, faudrait-il peut-être ajouter. Par contre, ce qui m'a un peu étonné dans votre intervention, c'est quand vous dites que les titulaires des CAP avaient des difficultés d'insertion. C'est un peu inquiétant...

### **M. Gilles RIAUD**

Je précise immédiatement que ce n'est pas un problème de « non-insertion » des titulaires du CAP. Simplement, pendant cette formation par alternance, le maître de stage qui est futur employeur potentiel, peut observer les capacités de l'adolescent. C'est l'appréciation du « savoir-faire ». Les 70 % de jeunes insérés sont principalement ceux qui ont obtenu la qualification, mais il y a aussi des jeunes qui ont suivi le parcours de formation, n'ont pas pu obtenir le CAP agricole, mais ont pu faire preuve de savoir-faire et de qualités individuelles auprès de leur employeur, lequel les a alors

insérés. Le problème se pose par la suite puisqu'on n'observe là que la première insertion professionnelle. Pour une future mobilité, la qualification apporte alors un « plus » et celui qui en est dépossédé aura davantage de difficultés.

### **M. Robert PIERRON**

Effectivement, la primo-insertion peut être facile en apparence, mais avec une fragilité ultérieure...

Notre table ronde revient d'une certaine façon à l'entreprise, à travers le témoignage de Claude DARREYE, qui a la responsabilité à Reims de l'atelier « Avenir Jeunes Reims ». La démarche est intéressante car elle associe éducation, formation générale et mise en situation de travail.

### **M. Claude DARREYE**

**Directeur « Avenir Jeunes Reims »**

« Avenir Jeunes Reims » est une association loi 1901. Son objet est l'insertion et la formation de jeunes très défavorisés issus du milieu quart monde et en majorité illettrés. Ces jeunes ont entre dix-huit et vingt-cinq ans. « Avenir Jeunes Reims » mène trois actions simultanées et qui s'interpénètrent :

- C'est tout d'abord une entreprise d'insertion par l'économique ;
- C'est aussi un centre de formation qui a pour ambition la forma-

tion intellectuelle et professionnelle des jeunes illettrés qui sont accueillis en priorité ;

— C'est enfin un accompagnement social important, en lien avec le milieu et l'environnement.

Dans un premier temps, je parlerai de la structure de l'entreprise. Dans un deuxième temps, j'essaierai de montrer comment, dans cette structure, le travail et la formation sont intimement mêlés.

L'entreprise d'insertion par l'économique est essentiellement un atelier de menuiserie dont la fabrication principale est l'emballage-bois, c'est-à-dire des caisses pour l'emballage des vins de champagne. A cette activité s'ajoute la fabrication de meubles sur mesure, la restauration de meubles anciens et des travaux de réhabilitation de vieilles maisons destinées au relogement des familles défavorisées. L'atelier occupe environ mille m<sup>2</sup>. Il est équipé de machines industrielles ou semi-industrielles à commande numérique. L'encadrement est composé d'un responsable de production et de gestion commerciale, d'un responsable d'ordonnancement du planning et des méthodes, et de trois menuisiers-ébénistes chefs d'équipe. La formation est assurée dans les locaux mêmes de l'entreprise. Le rythme de la journée est le suivant : deux heures de travail

en production, deux heures de formation en salle et ainsi de suite. Le parcours d'enseignement a pour objet :

— l'alphabétisation tout d'abord, ou l'apprentissage du français et du calcul, utilisant des méthodes progressives et adaptées,

— des éléments de technologie ensuite : dessin industriel et autres apprentissages qui vont conduire progressivement ces jeunes à la préparation d'un « Certificat de Formation Générale » (CFG) d'abord, puis d'un CAP. L'enseignement est donné par des formateurs affectés à cette tâche et par le personnel même de l'entreprise.

Avant de parler de la structure de l'entreprise qui allie travail et formation, je voudrais commencer par quelques paroles de jeunes. Récemment, un jeune participait à une interview avec une radio locale : « Je voudrais qu'on me regarde droit », a-t-il terminé. Un autre, pensant surtout à ses voisins et à d'autres jeunes qui allaient venir après lui : « Il faut qu'ils apprennent... Il faut qu'ils apprennent en travaillant, sinon ils recommencent... » Et un plus ancien ajoutait : « Sans l'atelier, je ne serai pas là où j'en suis. L'atelier, c'est pour nous et pour nos enfants... » Ces dernières paroles soulignent la globalité de la formation qui se fait au

sein de l'atelier, en partenariat avec les familles et l'environnement.

« Avenir Jeunes Reims » a déjà une histoire de huit années. L'entreprise est née des attentes et de la volonté des familles du quart monde, de la connaissance acquise au contact de ces jeunes, de leur aspiration à travailler et à être reconnus comme travailleurs, et enfin de la recherche pédagogique des formateurs qui sont allés vers ces jeunes et qui ont cru en leur capacité d'apprendre et de se former. La première demande de ces jeunes n'a pas été la formation — apprendre à lire et à écrire — mais le travail, le salaire. La motivation pour la formation est née des besoins du métier : compter, lire et écrire ont été mis en rapport avec les tâches à effectuer au quotidien. Dès le point de départ, le projet était d'associer sur une durée, au sein d'un atelier de production, travail et formation... l'objectif étant bien entendu la qualification reconnue.

S'il fallait résumer la méthode employée, on pourrait dire que le cheminement suivi par chaque jeune au sein de l'atelier se fait approximativement selon cinq étapes. Ces étapes sont distinctes dans l'explication, mais s'interpénètrent dans la réalité. La durée de chacune d'entre elles est fonction des possibilités de chacun et de son passé.

— Première étape : à son arrivée, le jeune s'inscrit d'abord dans un processus de production et de travail qui le situe d'emblée dans le monde du travail. A travers sa participation au travail de l'équipe, même minime au point de départ, il reprend confiance en lui, il éprouve un sentiment d'utilité, de fierté, de dignité. Il entre en relation avec une équipe de travail et un responsable.

— Deuxième étape : il acquiert ensuite la responsabilité de la bonne exécution, et donc du contrôle de son travail. Pour pouvoir opérer lui-même ce contrôle, il doit comprendre parfaitement ce qu'il fait. Dans cette phase, on ne cherche pas à multiplier le nombre des opérations, mais on fait en sorte qu'il en maîtrise parfaitement quelques-unes. Au début, il lui est présenté l'objectif du travail (c'est la « méthode du projet »). Ensuite il lui est demandé de consigner sur des fiches de travail, même s'il ne sait pas lire et écrire, le temps passé, les outils ou machines utilisées, ainsi que la matière qu'il emploie (c'est la « méthode de l'évaluation et du bilan permanent »). Quand je dis : « On lui donne des fiches de travail même s'il ne sait pas lire et écrire », c'est pour l'inviter à demander à d'autres personnes sur le lieu de travail, ce qu'il faut faire, ce qui est

marqué, pour lui montrer également l'importance de l'écrit dans l'exécution d'un travail.

— Troisième étape : par l'intermédiaire des opérations qui lui sont confiées, il acquiert une formation sur le terrain : compter, mesurer, utiliser des outils et des machines, lire des mesures et des plans, organiser le travail, entretenir les machines, sont autant d'opérations qui se font successivement. Au point de départ, « compter » consiste pour lui à trier des planches. Et trier des planches lui permet facilement d'additionner, de soustraire et de multiplier. Cela lui permet également d'acquérir progressivement des notions abstraites, telles que la longueur, la largeur, l'épaisseur, qui ne sont pas des mots facilement utilisés par les jeunes. Pour faire ces mesures, il n'emploie pas le mètre, mais des morceaux de bois sur lesquels sont portées différentes couleurs, pour lui indiquer quelles sont les largeurs et quelles sont les épaisseurs. Il vit donc en situation de travail, une situation de travail et de réussite. Car tout ce qui lui est proposé, lui est proposé dans une optique bien précise : lui montrer qu'il est capable de faire comme tout le monde et de réussir. Réussir en étant confronté à des travaux qui lui montrent qu'il est important d'acquérir certaines connaissances



théoriques. C'est là qu'intervient le commencement de la formation plus théorique, adaptée au niveau et au rythme de chacun. Cette formation théorique de base s'effectue alors en salle et s'appuie sur le travail de production du jeune. Ce qui explique que le menuisier-ébéniste qui travaille avec lui participe de temps à autre avec lui, en salle de cours, à l'exécution de projets et de dossiers.

— Quatrième étape : progressivement, le nombre d'opérations confiées au jeune augmente. Il est amené à maîtriser l'ensemble de la production et à apprendre à passer d'un poste de travail à l'autre. Il est capable alors de comprendre une « feuille de mission ».

— Cinquième étape : finalement, le jeune est amené à transmettre à d'autres ce qu'il a acquis. Cette transmission de la connaissance se fait au cours de la production, sous le contrôle du chef d'équipe ou du chef d'atelier. Ce moment important de la formation conduit le jeune à faire le point sur ce qu'il connaît, car habituellement on transmet bien à l'autre ce qu'on a bien appris soi-même. Il le met dans une situation d'être capable d'apprendre aux autres, de partager avec les autres ce qu'il sait. Cette situation de partage et d'apprentissage avec un autre valorise le jeune car, bien sou-

vent, il ne l'a que très peu ou très rarement vécu au cours de son existence. Il est alors partie prenante, totalement, de sa formation et de la formation des autres. On pourrait appeler cette dernière étape « le partage du savoir et la méthode de la réciprocité ».

Je terminerai en soulignant deux ou trois idées :

— A « Avenir Jeunes Reims », entreprise d'insertion et centre de formation, on ne s'adresse pas à une personne seule, isolée de son milieu. Il y a constamment relation avec la famille, le milieu social, le quartier dans lequel vit le jeune.

— Pour que ces jeunes puissent réussir leur insertion, il faut que les personnes qui les accompagnent croient en leurs possibilités, leur permettent de faire l'expérience du travail et de la formation dans la durée.

— Enfin, AJR ne vit pas en vase clos : il essaie de travailler en partenariat avec des entreprises ou des artisans afin que ces entreprises et ces artisans soient plus réceptifs à toutes les personnes qui, pendant leur vie, ont subi une période d'exclusion et n'ont pas été favorablement accueillies dans les lieux de travail.

### **M. Robert PIERRON**

Nous avons tous beaucoup apprécié le détail que vous avez donné de

tout le processus que vous avez mis en œuvre et les différentes étapes. Maintenant, y a-t-il des questions ?

**Thierry VIARD**  
**Directeur administratif**  
**Atd Quart Monde**

Je voudrais poser une question générale : J'ai vu la mesure PAQUE. Je me suis dit : « C'est formidable, il y a une bonne durée, un accompagnement social est prévu, le lien avec les entreprises est prévu, c'est destiné aux plus défavorisés. » Or on constate que, dans certaines régions, des jeunes illettrés n'y sont pas acceptés. D'une façon générale, on constate que nombre de mesures, pensées au départ pour des publics les plus éloignés de la qualification, sont petit à petit affectées à des publics plus favorisés. Autre exemple : le fait que de jeunes techniciens deviennent ingénieurs en passant par un « Contrat de qualification jeunes ». Comment éviter cette dérive ?

**M. Robert PIERRON**

Cette menace de dérive est permanente, en effet. Dans les mois à venir, un premier bilan sur PAQUE doit être établi. Peut-être sera-t-il possible alors de mesurer ce que vous dites là, de voir si ce type de dérive s'est effectivement produit.

Ce matin, on a déploré la succession trop rapide des générations de dispositifs ; votre intervention touche du doigt un autre risque : au bout d'un moment, insidieusement, des barrières apparaissent parce qu'on obtient davantage de résultats avec tel ou tel public. Ceux pour qui ces dispositifs étaient faits y accèdent moins facilement. Il faut dénoncer cette dérive, c'est vrai, même si on en comprend malheureusement le pourquoi...

**M. Jean-Luc BERROCQ**  
**Directeur du Lycée Agricole**  
**de Cudos**

Comment faire pour que les parcours de scolarité obligatoire ne soient pas des parcours d'exclusion ? Ce n'est pas une attaque que je fais, étant moi-même chef d'établissement, directeur de collège, lycée et centre de formation. Cela dit, n'y a-t-il pas une question institutionnelle à poser au Ministère de l'Éducation Nationale : quelles stratégies mettre en œuvre avant seize ans, de façon à ce qu'on ne continue pas éternellement à gérer des situations d'exclusion ?

**M<sup>me</sup> COUTURE**  
**Chargée des Publics Défavorisés**  
**à l'Éducation Nationale,**  
**Rectorat de Bordeaux**

On a beaucoup dit que l'Éducation Nationale fabriquait des chômeurs,

des exclus, que l'école est en crise, etc... Il faudrait plutôt parler de ce qui se fait, ce qui ne veut pas dire que tout est parfait, comme le soulignait très bien Mme RICHARD. La preuve : les quatre mille jeunes qui sortent sans qualification du système scolaire, ils existent bien, on les connaît. Mais je n'apprendrai à personne ici qu'un certain nombre de mesures ont été mises en place depuis dix ans, ne serait-ce que les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) sur lesquelles l'Éducation Nationale a fait un très gros effort financier en nombre de postes. Juste un chiffre : pour le département de la Gironde, il y a trente postes et demi en « surnombre » qui ont été mis dans les ZEP, pour l'enseignement du premier degré. Ce n'est pas rien.

Quant à la façon de travailler, le terme de « partenariat » est souvent revenu aujourd'hui. L'école n'est pas coupable de tout. Ce n'est pas nous qui avons construit les cités, ce n'est pas nous qui sommes tout à fait coupables de la crise économique... Mais nous savons très bien aussi que nous ne sommes pas capables de tout tout seuls. Une des avancées du système éducatif depuis un certain nombre d'années est donc de travailler beaucoup avec les autres : dans les Zones d'Éducation Prioritaire mais aussi ailleurs.

Les ZEP sont des outils, il y a d'autres endroits où cela fonctionne pratiquement de la même façon. Donc nous travaillons avec toutes les autres personnes qui s'occupent des enfants : avec la justice, avec la police, avec les centres sociaux, avec les comités de prévention de la délinquance et quantité d'associations de quartier. On travaille aussi dans le cadre de la politique de la ville. Peut-être y avons-nous mis du temps, mais nous avons compris que l'enfant n'est pas seulement un enfant dans le quartier et un élève à l'école. Il y a « un enfant »... La Loi d'Orientation de 1989 dit que l'enfant est placé au centre du système éducatif : ça a l'air tout bête mais il était important de le rappeler car nous avons eu longtemps, c'est vrai, un système éducatif qui tournait sur lui-même, en tout cas autour d'un « enfant-idéal » et non pas autour des enfants tels qu'ils sont. Là-dessus, il y a eu des avancées et le nombre d'exclus du système éducatif diminue. Il diminue très lentement, ce n'est pas spectaculaire. Sans faire de triomphalisme, un certain nombre de moyens ont été mis en place : les CIPPA déjà évoqués, les aides aux devoirs, le travail avec les parents et les familles.

Encore une fois, nous sommes tout à fait conscients de nos manques,

tout à fait conscients que des avancées se font ailleurs. Mais je crois aussi que les jeunes qui viennent au CIPPA ne viennent pas spontanément : comme on le soulignait ce matin, il faut aller à eux et ce n'est pas facile. Quand on est chef d'établissement, quand on est animateur d'un CIPPA, on n'a pas forcément le temps de parcourir les quartiers. Mais il y a aussi des éducateurs sur le terrain, des gens qui signalent les jeunes...

**M. Didier ROBERT**  
**Atd Quart Monde**

Je voudrais donner une information rapide qui regarde l'avenir et qui

(PAUSE)

est encourageante. Au nom du Mouvement Atd Quart Monde, nous avons pu vivre, durant toute l'année dernière, un partenariat très constructif avec le Ministère de l'Éducation Nationale. Tout récemment vient d'être rendu public le résultat de ces travaux : c'est un rapport intitulé « Grande pauvreté et réussite scolaire. Changer de regard » (janvier 1993), dont le rapporteur est Monsieur le Recteur JOUTARD, de l'Académie de Toulouse. Il contient treize propositions très concrètes dans le domaine que nous venons d'évoquer.

# Table ronde de synthèse

## Le partenariat contre l'exclusion

animée par M. Paul MEUNIER,  
journaliste à « Sud-Ouest »

### M. Paul MEUNIER

Tout au long de cette journée, un mot est revenu, le mot de « partenariat ». Ce sera le thème de cette dernière table ronde, de façon à ce que nous puissions déboucher sur un certain nombre, non pas de décisions, mais d'orientations, de pistes de recherche pour l'Aquitaine aujourd'hui et demain.

### M. Patrice SAUVAGE Consultant auprès de l'OCDE

On m'a demandé d'introduire ce débat sur le thème du partenariat contre l'exclusion. Il est important que ce partenariat ne se contente pas de gérer l'exclusion. Effectivement, il existe beaucoup d'instances de partenariat, mais trop souvent elles se contentent de mettre en place des expériences qui pallient un certain nombre de dysfonctionnements du système, alors que beaucoup de problèmes de pauvreté sont liés notamment à la dimension

économique. On ne peut plus se contenter de faire collaborer des institutions, des associations, uniquement pour gérer le social. Il faut remonter à la source, et la source est souvent économique. Nous le voyons bien : le problème des jeunes nécessite pour eux une remise au travail le plus rapidement possible. On ne peut plus éluder ce problème de l'emploi, il est donc essentiel d'articuler l'économique et le social.

Articuler l'économique et le social suppose en premier lieu d'associer les partenaires économiques. Nous avons eu tout à l'heure l'expérience des entreprises d'insertion. Ces entreprises d'insertion, il en existe désormais un certain nombre sur le territoire national, auquel on peut ajouter les associations intermédiaires. C'est tout ce qu'on appelle « l'insertion par l'économique » qui montre qu'on peut quand même réconcilier l'économique et le social. Mais le problème plus diffi-

cile, évidemment, c'est de parvenir à mobiliser les entreprises normales. Comment les mobiliser ? Là aussi des expériences existent : en Aquitaine, vous avez cette expérience d'ACCES-ACRIP, expérience pilote sur le plan national et qui se développe. Nous avons également ARAVIS qui nous donnera un exemple fort intéressant, montrant qu'on peut tout à fait concilier l'économique et le social dans une entreprise normale. Dans les années 1986-88, l'opération « Nouvelles qualifications » de Bertrand SCHWARTZ avait concerné plusieurs milliers de jeunes : des entreprises s'étaient engagées à prendre des jeunes de niveau très faible, sur des postes où elles avaient l'habitude de prendre des personnes de niveau BAC... et l'opération avait marché ! Non seulement les jeunes avaient trouvé un emploi pour la plupart, mais les entreprises avaient également trouvé l'opération très intéressante pour elles-mêmes : elle avait contribué à leur modernisation. D'où l'intitulé peut-être un peu étonnant de mon livre : « Insertion des jeunes et modernisation » (1).

Au niveau des pouvoirs publics, il est important aussi de décloisonner

l'économique et le social. Je suis moi-même fonctionnaire d'État et je constate que, même au niveau de l'État, le social vient trop souvent en dernier lieu : ce sont quelques miettes que l'on distribue, après des priorités d'ordre économique. Pourtant, une prise de conscience des États commence à se faire en ce domaine. Je suis maintenant à l'OCDE et celle-ci vient de réunir les ministres des Affaires sociales, voici quelques mois. L'une des conclusions de cette réunion est qu'il va falloir considérer la politique sociale comme un véritable investissement productif.

Le même problème se pose aux collectivités locales : investies depuis peu dans l'économique, elles ont souvent tendance à chercher une crédibilité économique et n'osent pas suffisamment encore articuler le social et l'économique. Là, on pense évidemment aux régions qui sont responsables du développement local et de la formation professionnelle. Il existe trop peu de cas, sauf justement l'expérience d'Atd Quart Monde en Rhône-Alpes, où les régions ont su intégrer cette dimension de lutte contre l'exclusion dans leurs programmes de formation professionnelle, ou dans leurs programmes de développement local. Il en est de même au niveau des communes : elles aussi

(1) « Insertion des jeunes et modernisation ». Patrice Sauvage — Éd. Economica, 1988.

cherchent à se crédibiliser sur le plan économique. Nombre d'entre elles ont une agence de développement économique et une Mission Locale, mais très souvent il n'y a aucun lien entre ces deux instances. Ou bien, beaucoup de communes ont des équipements, des chantiers, et le lien n'est pas fait... alors que ces équipements pourraient être l'occasion de faire travailler des publics en difficulté.

Au total, on constate un certain paradoxe : nombre d'entreprises commencent à se responsabiliser en termes d'insertion ; des entreprises commencent à articuler l'économique et le social, commencent à se dire qu'elles ne peuvent fonctionner dans un désert social... En regard, les pouvoirs publics sont peut-être moins audacieux et c'est un peu paradoxal, car les pouvoirs publics sont quand même le lieu de la cohérence entre l'économique et le social. Si les pouvoirs publics n'ont pas cette cohérence, qui l'aura ?

Je dirai, en conclusion, qu'on voit émerger une attitude très intéressante : l'attitude d'associations comme Atd Quart Monde, l'attitude de nombre de travailleurs sociaux, qui se rendent compte qu'on ne peut plus rester dans le social seul et qu'il faut aller vers l'économique. Les entreprises d'insertion, qui émanent souvent de travailleurs

sociaux, en sont le témoignage. Effectivement, sans une économie, sans des emplois qui se créent, on ne peut faire du social. Il y a là une attitude très intéressante des associations sociales pour décroquer l'économique et le social. Mais ce mouvement doit rencontrer un mouvement dans l'autre sens : se rendre compte qu'une économie prospère ne peut fonctionner dans un désert social. C'est là-dessus que je souhaiterais voir le débat s'engager dans cette table ronde.

### **M. Paul MEUNIER**

Nous allons prendre le débat dans le sens inverse de votre présentation, en donnant la parole aux associations d'abord. Mme COUILLARD va nous expliquer l'esprit du projet lancé à Charleroi, puis Mr WEILL, celui d'ARAVIS.

### **M<sup>me</sup> Monique COUILLARD** Responsable du « groupe Citoyenneté », Programme Européen Pauvreté III, Charleroi

Je commencerai par approfondir un autre type de partenariat que l'économique et le social. On en a parlé à plusieurs reprises depuis ce matin, on a mis en évidence la nécessité d'un partenariat souvent oublié : celui des familles en situation de grande pauvreté, le partenariat avec tout le milieu. Je voudrais donc

approfondir la réflexion sur leur place en tant que partenaires politiques. Je vais le faire à partir d'une expérience toute différente qui a eu lieu dans un autre pays, avec des gens qui ne connaissent pas ceux d'ici, et qui pourtant est tellement proche qu'elle va faire émerger, vous l'entendrez, des réflexions quasiment mot pour mot identiques à celles qui ont été émises ce matin.

Depuis mars 1990, la ville de Charleroi en Belgique mène une action-modèle de lutte contre la pauvreté, dans le cadre du « Programme Européen Pauvreté III ». Pour réaliser cette action, plusieurs associations et institutions publiques et privées ont uni leurs forces. C'est une action non pas globale, mais qui agit tout de même dans différents domaines : la formation, le travail, la santé, le logement, l'aide sociale, la culture. Dès le départ, cette action européenne prévoyait la participation active des personnes directement concernées. Il était prévu — je cite — « que les familles démunies doivent apporter leur point de vue et leurs expériences pour fixer les objectifs, réaliser les projets concrets et évaluer les résultats ». Des organismes fort différents se sont rassemblés sur cet objectif de participation. Ils ont formé un groupe de pilotage appelé « Citoyenneté ». Or généralement,

on conçoit la participation en termes d'association au projet : des dirigeants échafaudent des actions à mettre en place et la population en situation de pauvreté est alors invitée à participer à celles-ci. Dans le groupe « Citoyenneté », nous avons osé être bien plus ambitieux, guidés par la conviction

— que tout homme, aussi marqué soit-il par la misère, reste un être humain ;

— qu'il est capable de penser non seulement ce qui est bon pour lui, non seulement ce qui est bon pour ceux qu'il aime, mais aussi à ce qui est nécessaire pour mettre fin à la pauvreté ;

— qu'il est capable non seulement de penser, mais aussi d'élaborer, d'agir, de soutenir des actions concrètes.

Nous avons bâti toute une démarche :

— D'abord, nous avons pris le temps d'aller à la recherche de ceux qui, découragés par une trop longue histoire d'exclusion, ne se rendent pas spontanément vers les lieux où on les attend.

— Ensuite, nous avons pris le temps de nous engager ensemble dans une démarche de connaissance : patiemment, nous recueillons les espoirs, les réalités, les souffrances, mais aussi les actes



déjà posés. Ce travail, nous le menons individuellement, en famille. Mais ensuite, chacun est invité à participer à des temps de rencontre. Car la mise en commun, la confrontation permettent de dégager des priorités communes qui, à leur tour, se construisent en propositions d'action. Voici comment les personnes rencontrées ont présenté leur point de vue lors d'un colloque organisé l'an passé par le Conseil de l'Europe, colloque auquel la ville de Bordeaux avait activement contribué : « Nous pensons que, si l'on veut réellement lutter contre la pauvreté, notre participation est indispensable. Seul celui qui a vécu les difficultés, la pauvreté, parfois même la misère, sait réellement ce que c'est. Vous avez besoin de nous pour comprendre les personnes, pour connaître la réalité des situations. Notre expérience de la vie nous donne un tout autre point de vue sur les choses. Ainsi, parce que nous avons été privés de travail, nous savons mieux que personne combien le travail est important. Ceux qui ont un emploi n'en sont pas toujours conscients. Parce que nous devons nous battre tous les jours pour essayer de garder notre famille ensemble, nous nous rendons compte combien la famille compte : pas seulement pour les gens comme nous, mais pour tout

le monde. Nous savons que les gens qui décident essaient de bien faire. Souvent pourtant, notre point de vue n'est pas pris en compte : on nous impose celui des autres. Mais nous sommes obstinés pour rappeler les choses importantes. De cela dépend l'avenir de nos enfants, qu'il n'y ait plus de malheureux ni plus tard, ni ailleurs. Nous avons du courage, de l'obstination. Mais il faut que ceux qui ont du pouvoir, ne fût-ce qu'un peu, nous écoutent, qu'ils nous donnent les moyens nécessaires pour réussir nos projets. Car nos moyens sont limités : seuls, nous ne pouvons pas gagner. »

Ces personnes nous guident aussi pour mieux comprendre les conditions nécessaires à la réussite de ce partenariat : « Pour que notre participation soit possible, il a fallu la volonté de responsables. Sur le terrain, il a fallu que des gens viennent nous voir, nous informent, nous demandent de témoigner de notre expérience, de participer à des actions. Des personnes elles-mêmes défavorisées ont parlé autour d'elles, ont invité des amis, des voisins, à dire leurs difficultés pour que cela serve à d'autres. Elles nous ont invités à les accompagner lors d'une première rencontre. Le contact personnel, l'accompagnement ont été indispensables pour nous donner le courage de participer à des groupes,

avec toutes les difficultés que cela comporte. Parfois cependant, il faut beaucoup de temps. Et à Charleroi des projets se sont mis en route sans nous attendre. En effet, ce n'est pas facile de se rassembler, de travailler avec des gens qu'on ne connaît pas. On doit faire face à toutes les difficultés que la vie nous impose, qui nous prennent du temps, de l'énergie. Beaucoup n'osent pas encore et sont gênés, parce qu'ils ont vécu beaucoup d'humiliations ; ils ont peur d'être encore humiliés, ils n'ont plus confiance, ils ont du mal à croire que cette fois ils seront vraiment pris au sérieux. Si, malgré tout cela, on a pu participer à des groupes de travail, c'est qu'on s'est sentis à l'aise. On a été accueillis, respectés, pris au sérieux : tout le monde peut parler, tout le monde est écouté. On a vécu des choses semblables, on a les mêmes buts, on veut les mêmes droits. Certains se sentent responsables de représenter d'autres qui ne peuvent pas venir, on reprend espoir que cela va réellement changer et cela nous donne le courage de continuer... »

Comme vous l'entendez, il ne s'agit pas de rester à de l'expression, à des idées : si les personnes se mobilisent, c'est pour passer à la réalisation. Mais pour cela, il faut trouver de nouveaux partenaires, apportant de nouvelles compétences. Ainsi,

après une première étape consacrée à un large tour de vue concernant les droits fondamentaux, nous avons élaboré ensemble, avec les familles en grande difficulté de la ville, des propositions précises visant à garantir l'accès de tous à un logement décent. Toutes les familles ayant participé à la démarche ont dit combien la caution pose problème pour leur permettre d'accéder à un logement. La plupart des propriétaires exigent le dépôt d'une garantie équivalant à trois mois de loyer, somme impossible à épargner pour tous les petits revenus. Le Centre Public d'Aide Social accorde souvent son aide, mais il lui faut au moins une semaine pour rendre sa décision... Cela rend cette aide inefficace, aucun propriétaire n'acceptant une telle attente alors que vingt candidats-locataires se bousculent pour chaque logement disponible. Les familles en situation de pauvreté ont proposé de modifier la procédure : que la décision soit prise d'avance, avec attestation que l'on puisse remettre au propriétaire. Mais pour obtenir cette modification, il a fallu discuter avec le Centre Public d'Aide Sociale (CPAS) pendant plusieurs mois, rapporter sans cesse les expériences des uns et des autres. Cela a pris du temps. Aujourd'hui, non seulement le principe est acquis, mais un nouveau

projet est en train de s'élaborer avec de multiples partenaires : constituer un fonds de solidarité qui accordera des prêts sans intérêt aux petits revenus.

Une telle démarche n'est évidemment possible que dans la mesure où nous rencontrons des partenaires qui acceptent de se mettre autour d'une table, à égalité avec les personnes qu'elles ont l'habitude de considérer comme les bénéficiaires de leur aide. C'est pourquoi je ne peux d'ailleurs pas prendre d'exemple en ce qui concerne l'insertion sociale et professionnelle, cette démarche n'ayant pas encore été possible à ce jour avec les responsables de cet axe de travail.

Ainsi, à Charleroi, se bâtit un nouveau type de participation. Nous ne demandons plus aux plus démunis de participer aux projets que nous avons conçus pour eux ; nous leur donnons l'occasion d'exprimer leurs projets, de les construire en projet collectif, et c'est alors nous qui apportons notre soutien à leur projet.

**M. Michel WEILL**  
 Directeur ARAVIS Rhône-Alpes

Je voudrais aborder le problème du partenariat en trois temps, en racontant notre histoire :

— en vous disant qui nous sommes,

— comment nous avons été amenés à prendre en charge cette nouvelle mission,

— enfin comment nous la mettons en œuvre. De ce fait, je n'aurai même pas besoin d'employer le terme de partenariat, parce que la compréhension de notre manière de travailler viendra d'elle-même.

\* Qui nous sommes :

Nous sommes juridiquement une association, gérée par les partenaires sociaux. Donc, les responsables de la structure ARAVIS, ce sont le patronat et les organisations syndicales. Nous avons également une deuxième casquette : nous sommes l'antenne régionale d'un établissement public dépendant du Ministère du Travail, l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail). Troisième niveau de partenariat : nous sommes cofinancés par trois structures : le Conseil Régional, la Préfecture de Région sur le fonds de la Formation Professionnelle, et l'ANACT. Bien entendu, nos financeurs et nos administrateurs — les partenaires sociaux — travaillent ensemble et définissent ensemble ce que nous faisons.

\* Ce que nous faisons :

Si je devais le définir négativement, je dirais : séparer le social et l'économique, je ne sais pas faire. Parce que notre vocation c'est précisé-

ment d'aider les entreprises à considérer les hommes et le travail comme une « variable stratégique » (disons-nous en langage technocratique), comme quelque chose d'aussi essentiel pour leur vie économique que leurs problèmes de marchés, de technologies, ou de finances ; donc, à considérer le social comme un facteur de production tout à fait essentiel, ayant la même valeur que les autres et peut-être même un peu plus. Concrètement, nous le faisons à travers des interventions en entreprise, pour aider ces entreprises de manière gratuite à mettre en place des actions de modernisation sociale, d'amélioration des situations de travail et tout particulièrement de lutte contre l'exclusion. Il est clair que dans la période actuelle, une des questions que nous posent les entreprises est : « Comment puis-je mieux gérer les compétences au sein de mon entreprise, pour garder mon savoir-faire et éviter de licencier ? » Elles ont l'angoisse, à cause de la crise, de devoir se séparer d'une partie de leur savoir-faire et ensuite, espérant cette crise passagère, de se trouver dépourvues de ce savoir-faire, qui est l'essentiel de leur capital... Voilà donc notre métier.

De ce fait, en Rhône-Alpes, lorsque le Conseil Régional et la Préfecture

de Région se sont demandés comment donner une suite à l'action expérimentale « Contre l'exclusion, une qualification » menée par Atd Quart Monde et financée dans le cadre du Contrat de Plan 1988-1993, vous comprendrez tout de suite qu'ARAVIS y ait été associée.

Concrètement, que faisons-nous ? Nous travaillons avec les entreprises ordinaires, car nous sommes totalement persuadés que le problème de la non-exclusion — ou le problème de l'insertion — est aux mains des entreprises ordinaires. Les entreprises d'insertion, elles, sont beaucoup plus un passage qu'une véritable résolution du problème, elles en ont bien conscience. Aujourd'hui, les entreprises d'insertion en France, ce sont quatre mille postes de travail. Les entreprises, c'est vingt millions de salariés. Cela donne l'ampleur du problème et les types d'objectifs qu'il faut se fixer. Donc, la cible fondamentale, ce sont les entreprises : nos administrateurs patronaux en ont parfaitement conscience et ils en sont d'accord. Simplement, il faut faire deux constats :

1) ce n'est pas leur métier, elles n'ont vocation à gérer que cet aspect de l'insertion qui est l'insertion « professionnelle », alors que l'on a entendu toute la journée que le

problème était un problème de prise en charge globale.

2) Donc, c'est la mission que la Région et l'État ont confiée à ARA-VIS : aider les entreprises dans ce qui est leur métier, dans la part de responsabilité qu'elles peuvent prendre, tout en mettant en place un dispositif qui permette de prendre en charge et de maîtriser la globalité du problème.

Très concrètement, voici la méthodologie que nous essayons de faire passer au niveau des entreprises :

— Il faut un pied solide dans l'entreprise, à travers un tutorat mais aussi à travers une prise de conscience de l'ensemble des conditions à mettre en place dans l'entreprise (type de travail à effectuer, type de relations avec le collectif de travail).

— Il faut également le deuxième pied, celui qui est extérieur à l'entreprise. Il ne s'agit pas de demander à l'entreprise de faire un métier qu'elle ne sait pas faire. Il faut donc un « accompagnateur » extérieur, le trouver, l'identifier, voir comment il va pouvoir proposer des personnes à l'entreprise.

— Et puis surtout, le troisième temps, peut-être le plus fondamental dans la réussite de l'opération, c'est de mettre en place les condi-

tions et les outils de cette collaboration entre l'intérieur et l'extérieur.

Pour gérer toute cette opération, et c'est le dernier point que je voudrais signaler, nous avons mis en place un comité de pilotage qui réunit l'ensemble des partenaires. Dans ce comité de pilotage, on trouve bien entendu des entreprises d'insertion, la mission « Nouvelles Qualifications », un Inspecteur du Travail, des Missions Locales, des responsables patronaux, des responsables syndicaux, des responsables de la Région. Notre mission, en effet, n'est pas seulement de mener une action, mais de faire savoir, de capitaliser, de diffuser l'expérience acquise.

### **M. Paul MEUNIER**

Je donne la parole immédiatement à Monsieur Jean-Marc VALLENET, Délégué Régional à la Formation Professionnelle, pour faire le lien entre le monde des associations et l'action des collectivités.

### **M. Jean-Marc VALLENET** Délégué Régional à la Formation Professionnelle, Aquitaine

Lorsque les responsables d'Atd Quart Monde sont venus me voir, ils m'ont indiqué que ce qu'ils souhaitaient à la fin de cette journée, c'était d'obtenir des engagements,

quelques engagements concrets. Evidemment, je me garderai bien de prendre ici des engagements qui n'auraient pas été négociés avec les différents partenaires : je me bornerai donc à faire quelques propositions.

Avant de faire ces propositions, je voudrais rappeler, pour situer les idées, quels sont les moyens mis en jeu sur l'agglomération bordelaise, pour l'insertion des jeunes. Très rapidement, ce sont :

- sept millions de francs de la part de l'État pour le réseau d'accueil des PAIO et des Missions Locales, et à peu près autant de la part des collectivités (municipalités, Conseil Général, Conseil Régional) ;

- soixante millions de francs pour le CFI ;

- cinquante millions de francs pour PAQUE ;

- quatre millions de francs pour les Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

J'en oublie quelques-uns... Au total, sur un an et sur l'agglomération bordelaise, ce sont à peu près cent cinquante millions de francs qui sont consacrés à la formation et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Ce sont donc des chiffres assez considérables. Faut-il faire encore plus ? Je n'en sais rien. Est-ce possi-

ble ? Je ne le sais pas non plus. Mais ce qui est certainement nécessaire, c'est de faire autrement dans un certain nombre de domaines.

Faire autrement... Je rejoins là l'idée de partenariat qui a été émise tout au long de cette journée. Si l'on regarde en effet un programme comme le programme PAQUE, nous avons ouvert neuf cents places au mois de juillet 1992 sur l'agglomération bordelaise ; or actuellement, il y en a six cents qui sont pourvues. Cela veut dire concrètement qu'il reste aujourd'hui trois cents places de stage qui sont libres, pour des jeunes en grande difficulté. Et ces trois cents jeunes, actuellement, on ne les trouve pas ou on les trouve au compte-gouttes. Là, le partenariat peut être tout à fait utile pour que les réseaux engagés avec les publics les plus en difficulté, en lien avec les familles, puissent amener ces jeunes qui ne sont pas contactés ou qui n'osent pas franchir le pas vers les lieux de formation.

\* Ma première proposition serait — puisque la Maison des Métiers a suivi une vingtaine de jeunes qui sont entrés dans le dispositif PAQUE — qu'à titre expérimental, une mission de suivi sur un an puisse lui être confiée, pour un accompagnement un peu plus poussé de ces jeunes les plus en

difficulté, et si possible en augmenter le nombre.

\* La deuxième proposition, ce serait de recadrer l'activité de certaines structures de formation, et je pense notamment aux Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP) qui sont un dispositif souple où les gens peuvent venir « à la carte » pour se former. Les APP ont connu ces dernières années, en tous cas pour certains d'entre eux, la dérive qui était soulignée tout à l'heure : s'occuper de publics d'un niveau de plus en plus élevé, des gens qui ont le bac ou le niveau du bac pour ne pas dire presque le BTS, plutôt que des gens qui savent à peine lire et écrire. Certains APP le font, mais ce n'est pas la majorité. En liaison notamment avec le Fonds d'Action Sociale, ma deuxième proposition serait par conséquent de recadrer une partie de l'activité des Ateliers Pédagogiques Personnalisés vers des actions en faveur des publics, jeunes ou adultes, proches de situations d'illettrisme ou d'analphabétisme.

\* Enfin la troisième proposition, pour rebondir sur ce qui a été dit ce matin par le représentant du Conseil Economique et social dans le cadre de l'auto-saisine, ce serait que l'Observatoire Régional Emploi-Formation (OREF), qui est co-financé par le Conseil Régional et par l'État

dans le cadre du Contrat de Plan, puisse également s'auto-saisir — si je puis dire — d'une étude complémentaire quant au « devenir des jeunes les plus éloignés de la qualification ». Ce serait déjà une façon de travailler en partenariat, entre l'Observatoire Régional Emploi-Formation et le CESR.

Voilà trois propositions tout à fait modestes, à mettre en œuvre le plus rapidement possible.

#### **M. Paul MEUNIER**

Modestes, mais néanmoins substantielles ! Monsieur PEYRES, dès ce matin en effet, nous a été annoncée cette auto-saisine du Conseil Economique et Social : nous serions heureux d'en savoir un peu plus.

**M. Richard PEYRES**  
Conseil Economique et Social  
d'Aquitaine,  
représentant M. Marcel CAZALE,  
Président

La question de l'exclusion n'est pas tout à fait nouvelle pour le CESR : il ne faudrait pas croire qu'il la découvre brusquement. Il s'y est déjà penché d'une façon indirecte en 1989 à propos d'un rapport qui s'appelait « Handicap et vie sociale ». Ensuite, il s'y est penché depuis trois ans déjà, à l'occasion d'une auto-saisine sur les « Associations Gestionnaires ». Au cours

de celle-ci, il a entendu par exemple le Président de l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion et aussi le Directeur du Groupe Rodès à Pau, une pépinière d'entreprises qui a créé plus de quatre cents emplois d'insertion en huit ans.

Au demeurant, le titre même du « Conseil Economique et Social », n'est-ce pas la garantie que cette assemblée ne peut que s'intéresser à cette question ? Le CESR veut donc aller plus loin et le Président CAZALE a effectivement proposé au Bureau, le 15 janvier dernier, une auto-saisine. Je rappelle en deux mots que le CESR est une assemblée d'avis, aux côtés du Conseil Régional. Celui-ci saisit chaque année le CESR — cela s'appelle une « saisine » — et le CESR peut aussi s'auto-saisir lui-même : c'est alors une « auto-saisine ». C'est donc une « auto-saisine » que le Bureau, à l'unanimité et sans aucune hésitation, a accepté d'engager. Ce travail va être confié à la Commission « Vie économique et sociale, Formation et Culture », dont je salue le Président, Monsieur Bernard AINCIART ici présent. Plusieurs membres du Conseil Economique et Social sont ici aujourd'hui et manifestent ainsi l'intérêt de notre assemblée.

Comment se déroule une auto-saisine ? C'est un travail qui se déroule

sur plusieurs mois et qui consiste d'abord à écouter, à auditionner les experts, les gens qui sont sur le terrain. Sans préjuger bien entendu du contenu des travaux, ce sera probablement l'audition des gens directement concernés, à savoir : les travailleurs sociaux, les fonctionnaires, et les associations qui sont sur le terrain au contact des publics concernés.

Je rappelle très vite la composition du Conseil Economique et Social :

- trente-trois représentants des syndicats professionnels, donc d'entreprises,
- trente-trois représentants des syndicats de salariés,
- quatre personnalités qualifiées,
- vingt-quatre représentants de ce qu'on appelle « la vie collective », parmi lesquels une bonne douzaine de représentants d'associations, déjà sensibilisés aux questions de l'exclusion.

Les conclusions, qui sont évidemment la synthèse entre toutes ces composantes, feront l'objet d'un « Avis de Synthèse ». Sans préjuger du résultat qui interviendra dans plusieurs mois, je puis vous assurer qu'aucune question ne sera laissée dans l'ombre.

Enfin, je n'ai pas encore rebondi sur la proposition de Monsieur VALLENET : précisément, en tant



que représentant du Président CAZALE au Comité Technique de l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF), j'ai personnellement proposé plusieurs fois que l'OREF s'attache à la question des populations exclues. Quant à moi donc, mais sans engager le CESR, j'inciterai le CESR à répondre favorablement à cette offre.

### **M. Paul MEUNIER**

Je donne la parole maintenant à Monsieur Alain ROUSSET, au nom du Conseil Général.

Il représente Monsieur Philippe MADRELLE, son Président.

### **M. Alain ROUSSET**

**Vice-président du Conseil Général de la Gironde représentant Mr Philippe MADRELLE, Président**

Le Conseil Général de la Gironde, comme les Conseils Généraux, de par les textes de la décentralisation, se préoccupe naturellement des problèmes d'exclusion puisque c'est une de ses compétences déléguées, notamment à l'intérieur de l'Action Sanitaire et Sociale. Je voudrais donc faire quelques réflexions sur ce qui a été dit et sur l'expérience que mènent les structures du Conseil Général dans le domaine de la lutte contre l'exclusion :

\* Première réflexion sur l'articulation entre l'économique et le social, à la recherche de plus de cohérence dans le rôle des pouvoirs publics — je reprends vos termes — entre l'économique et le social : nous avons vécu ces dix dernières années dans le règne de l'individu, de la diminution du rôle des Pouvoirs Publics, de la diminution du rôle de l'impôt, dans le règne de l'entreprise qui peut tout faire et qui doit tout faire. Je suis heureux d'entendre, pour ma part, qu'on recherche maintenant un peu partout ce rôle des pouvoirs publics, voire même celui de l'impôt, le rôle de l'entreprise également, non seulement dans le domaine de la production de biens et de services, mais aussi dans une gestion sociale. De fait, le dialogue qui peut se nouer avec les chefs d'entreprises est important et j'ai eu l'occasion de participer récemment à un débat, à l'initiative du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD), sur l'intégration, la lutte contre l'exclusion, et l'entreprise. Il faut retrouver, maintenir ou moderniser nos mécanismes nationaux de solidarité : à l'heure où les États-Unis viennent d'engager une réflexion au niveau d'une Sécurité Sociale de type français, cela me semble important.

\* Deuxième type de remarque, sur l'aspect global de l'insertion ou de

la lutte contre l'exclusion : l'emploi est bien entendu l'objectif ultime. J'en ai l'expérience sur la commune de Pessac où l'on vient de démarrer depuis deux mois une entreprise d'insertion qui s'appelle Envie, avec le partenariat de la Région, du Département, de la Communauté urbaine. Il y a là une dizaine de personnes qui réparent des matériels de type gazinières, frigos, lave-linge... Cette réinsertion est un pas décisif. Mais avant de retrouver un emploi ou de permettre à un jeune de s'insérer par le travail, il faut souvent lui permettre de s'insérer dans la société, de retrouver la société. Il faut lui permettre de retrouver le chemin du médecin, le chemin de sa famille, le chemin du terrain de sport, lui permettre de retrouver le chemin du Centre d'Action Sociale. Que le jeune exclu retrouve son identité et, par là même retrouve sa dignité, c'est essentiel.

Je crois que la prévention est, là encore, le domaine essentiel de l'action et je forme le souhait ici, à la fois en tant que Maire de Pessac et Vice-Président du Conseil Général, que le Contrat de Plan se penche fortement sur ces problèmes d'insertion. Même si ce n'est pas tout à fait de la compétence du Conseil Régional, la politique que l'on avait appelée dans le premier Contrat de Plan « réhabilitation des grands

ensembles » ne peut pas être terminée. Il faut mettre des moyens dans ces actions d'insertion, c'est fondamental. Le problème de l'ilôtage, l'aide aux mouvements associatifs dans les zones difficiles, les équipements sportifs de proximité, la possibilité pour les jeunes de partir en vacances l'été, tout cela participe des exigences de base pour réinsérer ces jeunes-là dans la société.

Je souhaite, j'espère, pouvoir convaincre autour du Conseil Général l'ensemble des partenaires des grandes collectivités de cette région et de ce département, la Région et la Communauté urbaine notamment, pour que nous fassions une action forte, toujours à l'intérieur du Contrat de Plan, pour doubler la construction de logements sociaux en Gironde, et notamment dans notre agglomération. Si nous y parvenons, nous allons rendre solvables les familles, diminuer les loyers et nous allons aussi offrir du travail qui permettra de réinsérer directement un certain nombre de personnes. Actuellement en Gironde, on construit en gros mille logements sociaux par an ou un peu plus. Il faudrait doubler ce chiffre. Le discours entendu actuellement dit qu'il y a douze mille familles qui recherchent des logements et douze mille logements libres... Malheureusement, l'offre et la demande ne

marchent pas ensemble, parce que cette offre de logements sociaux est du domaine patrimonial, avec des cautions d'entrée ou des loyers importants, ce qui rend insolubles les familles en difficulté.

Je termine sur le partenariat : après dix années de décentralisation, je crois que ce partenariat suppose que toutes les collectivités se mettent autour d'une table : l'État, la Région, le département, les communes. Sur le terrain, les compétences sont trop cloisonnées. Dans le domaine de l'Action Sociale, c'est plutôt l'État, le département, les communes, qui sont appelés à travailler ensemble. Quoi qu'il en soit, le meilleur appui dans le domaine de la lutte contre l'exclusion, ce sont celles et ceux qui travaillent sur le terrain, que ce soit dans le mouvement associatif, les travailleurs sociaux ou les chefs d'entreprises. Ce sont eux qui permettent aux personnes en difficulté de se réinsérer et, à terme, de retrouver du travail et donc d'exister dans la vie.

### **M. Didier CAZABONNE**

**Vice-Président du Conseil Régional,  
représentant M. Jacques VALADE,  
Président**

On nous a demandé s'il y avait des propositions concrètes à faire et je

voudrais donc en faire une. Je ferai aussi deux ou trois réflexions qui seront, non pas des redites, mais une confirmation de ce que vient de dire Alain ROUSSET.

La proposition, c'est que le Conseil Régional s'engagera à la mise en place d'un CAP sur trois ans pour des jeunes en situation d'exclusion. Et comme cette proposition a été faite conjointement par le Syndicat et la Fédération de la Boulangerie, c'est donc un CAP de boulangerie auquel participera le Conseil Régional.

Les réflexions que je voulais faire, c'était justement au niveau du Contrat de Plan État-Région. Comment en effet mettre en commun les moyens et les actions des uns et des autres ? J'ai été très attentif à ce qui a été dit par Monsieur Weill sur l'expérience en Rhône-Alpes, qui me semble devoir être étudiée ici et nous inspirer. Nous allons mettre en place, ici au Conseil Régional, une réflexion pour le 11<sup>e</sup> Contrat de Plan État-Région, qui introduirait cette notion de lutte contre l'exclusion encore insuffisamment prise en compte. Nous le ferons de manière interne, mais pourquoi le Comité Economique et Social ne serait-il pas notre interlocuteur et, à travers lui, les différents intervenants et les associations ?

## M. Paul MEUNIER

Nous arrivons au terme de cette journée, journée qui va certainement se continuer parce que nous avons tout un programme de travail qui semble bien tracé maintenant.

Un certain nombre de pistes et de chantiers ont été effectivement ouverts par Monsieur VALLENET, par Monsieur ROUSSET, par Monsieur PEYRES et par Monsieur CAZABONNE. Le temps des conclusions est venu...

## CONCLUSIONS

### M. Claude FERRAND Délégué national Atd Quart Monde

« Aucun jeune sans avenir, une société pour demain », tel est le défi que nous avons choisi pour cette journée régionale. Pour ceux qui vivent au pied de l'échelle sociale, un tel défi veut dire : mettre en œuvre des actions de promotion familiale, sociale et culturelle, et de solidarité partagée. C'est bien ce que nous demandent les familles du Quart Monde. Il n'y a pas d'insertion possible sans ces deux conditions qui s'inscrivent dans la démarche de connaissance du milieu familial et du tissu social dans lesquels vivent les jeunes. Notre société veut-elle prendre les moyens de combler le fossé qui se creuse entre les communautés et ceux qu'elle condamne à survivre dans la misère ? Nous constatons que le nombre de parents, d'enfants et de jeunes qui vivent des situations

de cumul de précarités et de grande pauvreté augmente. De nouvelles lois ont été adoptées, elles sont des avancées, mais nous constatons bien souvent qu'elles ne les atteignent pas. En disant cela, je pense à des familles bien précises qui, en France, vivent depuis plusieurs années dans les bois, sous la tente ou dans des caravanes, et pour lesquelles le RMI, la loi BESSON, ou les nombreux programmes de formation, évoqués aujourd'hui, restent inaccessibles.

Il faut que nous comprenions pourquoi : n'est-ce pas une question de connaissance ? Malgré cet état de misère persistant à notre porte, qui nous dérange et nous pousse à évaluer mieux nos programmes, nous avons aujourd'hui à nouveau la preuve de la qualité des réponses que les plus démunis permettent d'inventer lorsqu'ils sont partie prenante, dès la conception, des projets

et des politiques. Nous savons aujourd'hui — ce qui était encore mis en doute il y a quelques années — que les plus exclus peuvent être rejoints et être eux-mêmes acteurs de projets visant à leur permettre, comme ils le souhaitent, de sortir de leur isolement. Personne ne se complait dans la misère.

Les Maisons des Métiers ont été créées par le Mouvement Atd Quart Monde pour être des lieux-ressource au plus près des jeunes en grande difficulté, en relation avec des jeunes d'autres milieux. Ces Maisons des Métiers ont montré que le chemin jusqu'à l'emploi et la qualification était possible, à condition que soit reconnue une nouvelle fonction d'accompagnement, catalyseur de l'insertion professionnelle des jeunes les plus exclus. Ce que nous a dit ce matin Patrick Brun est un éclairage sur cette nouvelle fonction.

Le temps est venu, pour un pays comme la France, de franchir résolument une nouvelle étape : celle du transfert de tous les acquis de l'innovation pour en finir avec la grande pauvreté. Les tables rondes d'aujourd'hui nous ont montré que le Conseil Economique et Social Régional et les différentes collectivités territoriales de la Région veulent s'engager dans cette voie. Avec tous les partenaires qui ont soutenu

cette Journée régionale, est-il pensable de décider qu'ensemble, vous avez les moyens, d'ici trois ans, d'avoir engagé un groupe de jeunes significatifs et témoins des plus démunis dans une démarche vers la qualification ? Je dis bien : que d'ici trois ans tous les jeunes d'un groupe-témoin défini soient en route vers la qualification, en participant eux-mêmes à l'évaluation de ce projet. Pour sa part, la Maison des Métiers du Mouvement Atd Quart Monde de Bordeaux est décidée à s'y investir.

Pour la réussite d'un tel projet, les atouts sont nombreux :

- \* des jeunes parmi les plus exclus ont indiqué des voies à suivre en reprenant confiance dans leurs capacités, grâce à des personnes qui se sont engagées avec eux. Ils sont devenus de véritables relais dans leur milieu ;
- \* des entreprises, certes pas assez nombreuses encore, des organismes de formation, des associations, sont là pour garantir l'accès à la qualification ;
- \* des représentants des collectivités publiques et de l'État sont prêts — me semble-t-il — à tenir leur place, en particulier pour permettre les innovations nécessaires, à défaut de disposer d'emblée de réglementations adaptées.

En lançant ce défi aujourd'hui, je voudrais vous partager encore une réflexion : il me semble que dans le domaine de la lutte contre la grande pauvreté, nous devons cesser d'opposer des politiques sectorielles (emploi, formation, logement, santé, etc...) avec une politique globale menée en synergie dans les différents domaines. Nous devons également cesser d'opposer initiatives de l'État (au plan national ou préfectoral) et initiatives décentralisées au plan régional, départemental ou local. Le choix, dans ce domaine de la lutte contre l'exclusion, est de considérer les plus démunis comme des gens d'expérience, ayant une pensée capable d'inspirer des politiques. D'où l'importance de ces lieux associatifs que sont les « Universités populaires du Quart Monde », et les « Clubs du savoir et de la solidarité » avec les jeunes : des lieux où l'on peut partager son savoir, apprendre le dialogue, et bâtir une culture du refus de la misère entre citoyens de tous milieux.

Cette approche conduit nécessairement à associer différents partenaires. Le rôle qui revient à l'État est de garantir qu'aux différents niveaux de compétences, il y aura bien cohérence des réponses avec le projet des personnes. L'important est de s'acharner à modifier les

comportement des différents groupes sociaux, y compris les plus pauvres eux-mêmes, pour qu'ils se rapprochent les uns des autres et qu'ils s'associent. C'est pourquoi, vous le savez, nous demandons avec de nombreuses associations et des élus, l'élaboration d'une loi d'orientation de lutte contre la grande pauvreté, dans le sens de la démarche du père Joseph WRESINSKI, telle qu'elle a été explicitée dans le rapport « Grande pauvreté et précarité économique et sociale » du Conseil Economique et Social voté en 1987. Ce qui manque le plus gravement, ce n'est pas une multiplicité de nouvelles lois sectorielles : c'est le rappel constant, par la loi, des conditions pour qu'un jeune, une famille abîmés par la misère, soient rejoints, pris au sérieux, écoutés et associés tout au long des étapes nécessaires. Alors les lois et les dispositifs s'appliqueront pour eux aussi, pour eux d'abord.

C'est pourquoi nous proposons la création d'un « groupe d'appui à la démarche WRESINSKI ». Ce groupe, au niveau de la Région, réunirait des personnes responsables dans le domaine de l'emploi, de la formation, mais aussi dans d'autres domaines. Un tel groupe pourrait mener une réflexion, à partir des politiques entreprises, sur les conditions de la participation des familles

les plus défavorisées, de leur promotion sociale et culturelle, et de leur accès aux droits fondamentaux. Ce groupe pourrait faire des propositions tant au niveau de la connaissance, de l'action, que de la représentation des populations les plus pauvres. D'autres Régions et d'autres pays se sont lancés dans une démarche similaire et ont acquis un début d'expérience, comme par exemple la ville de Charleroi en Belgique. Je souhaiterais avoir vos réactions sur cette proposition de rejoindre un groupe d'appui à la démarche WRESINSKI, qui prendrait corps avec les personnes intéressées par une première réunion de travail.

La misère n'est pas fatale, nous pouvons nous unir pour la refuser et la détruire avec ceux qui en sont les victimes. N'est-ce pas cette nouvelle citoyenneté que nous cherchons ensemble et que nous voulons pratiquer, pour rétablir les liens et les solidarités entre l'homme en détresse et l'ensemble de la société ? Les plus pauvres peuvent nous unir au-delà de nos intérêts et de nos clivages, nous en avons fait la preuve aujourd'hui.

**M. Francis ANDREANI**  
Conseiller du Recteur d'Académie

Au nom de Monsieur le Recteur d'Académie, je voudrais dire sim-

plement, Monsieur le Délégué général, que ce que vous avez qualifié de défi : « Aucun jeune sans avenir, une société pour demain », c'est ce que nous essayons de faire au niveau du système éducatif. Tout au moins, nous nous reconnaissons dans ce défi que vous venez d'énoncer.

C'est vrai, l'Education Nationale n'a pas toujours la meilleure image quand on parle des exclus et je voudrais dire que nous avons été trop obnubilés peut-être — et pas seulement au sein du système éducatif, mais au niveau des partenaires du système éducatif — par des objectifs affichés, ambitieux, vers lesquels nous aurons la possibilité d'aller de toute manière. Mais nous avons laissé dans l'ombre d'autres objectifs, affichés et exprimés de façon très forte aussi : des objectifs de qualification au niveau V minimum, pour l'ensemble de la population de notre pays. C'est dans ce sens que nous sommes prêts avec vous à relever ce défi.

Relever ce défi, à la fois à travers les efforts qui sont réalisés dans l'organisation du système éducatif et sa rénovation, mais aussi relever le défi par la « Mission d'Insertion Jeunes » : les coordonateurs et les animateurs de cette mission sont tout à la fois des formateurs, des travailleurs sociaux, des accompa-

gnateurs, et parfois des substituts familiaux. J'en vois dans cette salle qui sont de ces acteurs et qui peuvent témoigner de l'importance de ce rôle. Ce défi est aussi à relever, bien sûr, dans la diversification des voies de qualification : relance du CAP, ouverture des formations de CAP aux élèves les plus en difficulté.

Je citerai simplement deux chiffres : ils indiquent que, sans avoir atteint les objectifs que nous nous fixons bien entendu, nous sommes peut-être quand même sur la voie d'atteindre un certain nombre d'entre eux :

— Dans cette Région, les cinq années qui viennent de s'écouler ont vu se réduire d'à peu près un quart le nombre des jeunes sortant du système éducatif sans qualification. Nous sommes passés de trois mille six cents jeunes à deux mille huit cents. C'est encore beaucoup, c'est encore trop : c'est beaucoup moins pourtant que ce que nous avons connu.

— Je voudrais citer un autre chiffre : le taux des jeunes qui, six mois après leur sortie du système éducatif (tous niveaux confondus, y compris niveau VI sans qualification), n'obtiennent pas un emploi est passé de 47 à 40 %.

Bien sûr, ce sont des résultats précaires, mais je voudrais dire que la

« Mission d'Insertion des Jeunes » dans l'Education Nationale se met à votre disposition pleine et entière pour aller encore plus loin dans son action. Nous avons, bon an mal an, offert deux mille places aux jeunes dans ces structures, alors que nous arrivons péniblement à en accueillir mille six cents. C'est dire que, là aussi — comme Monsieur le Délégué Régional à la Formation Professionnelle le disait tout à l'heure — nous n'arrivons pas à toucher tous les jeunes qui pourraient bénéficier de ce dispositif. Mobilisons-nous donc autour de ce dispositif pour faire en sorte qu'il donne sa pleine efficacité.

Enfin, je voudrais dire que l'Education Nationale s'associera, bien entendu, à la proposition que vous avez faite, et si un groupe d'appui à la démarche WRESINSKI se mettait en place, bien entendu l'Education Nationale en ferait partie.

### **M. Didier CAZABONNE**

Je reprendrai brièvement la parole, juste pour dire que le Président VALADE a ouvert ce colloque aujourd'hui mais ne pouvait assister ce soir à la conclusion. J'ai donc la charge de le représenter. Sur tout ce qui a été dit, nous sommes prêts à assumer pleinement nos responsabilités et à participer, nous aussi, à tout ce qui sera mis en œuvre pour



apporter des solutions dans ce domaine si sensible. Il ne faudra jamais oublier que, derrière toutes nos réflexions, c'est de l'homme qu'il s'agit, et il faut que nous y soyons toujours attentifs. Voilà ce que je voulais dire en conclusion.

**M. Michel GILLES**

**Sous-Préfet de Bordeaux,  
représentant**

**M. Bernard LANDOUZY,  
Préfet de Région Aquitaine**

Tout d'abord je dois, comme Monsieur CAZABONNE, excuser Monsieur le Préfet qui est retenu, d'ailleurs en compagnie du Président VALADE. Il s'était engagé, lorsqu'il avait reçu les représentants du Mouvement Atd Quart Monde, à être ici aujourd'hui et il tenait effectivement beaucoup à être présent. Il attache une importance capitale à la fois aux problèmes d'emploi et aux problèmes de lutte contre les exclusions. Cela explique d'ailleurs ma présence ici : normalement, le protocole voudrait que ce soit le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales qui soit ici à ma place, puisque c'est lui qui va négocier avec le Conseil Régional le Contrat de Plan État-Région. Bien sûr, je n'ai pas vocation à m'engager dans le cadre du Contrat de Plan inter-régions. En fait, Monsieur le Préfet m'a demandé de venir parce qu'il m'a confié une mission : la mission

d'être chef de projet pour l'insertion.

Lorsque l'on parle d'insertion, on parle à la fois d'insertion professionnelle et d'insertion sociale. On essaie donc de couvrir le champ de la façon la plus large possible, en prenant en compte tous les publics :

— le public jeune, qui est effectivement un public prioritaire, à la fois pour l'avenir de notre nation et en termes de situations de précarité ;

— les autres publics, qui subissent également les effets de la mutation de notre société : que ce soient les chômeurs, chômeurs de longue durée en particulier, ou les bénéficiaires du RMI dont le nombre augmente de façon inquiétante.

On s'efforce aujourd'hui de mieux coordonner l'action de l'État, et en même temps l'ensemble de l'action des Pouvoirs Publics, tant au niveau local que national puisqu'il existe maintenant des délégations interministérielles qui tentent de faire des ponts entre les différents cloisonnements administratifs. Cette coordination, nous essayons de la réaliser ici en Gironde et au niveau de la Région Aquitaine. Avec le Conseil Général, nous avons déjà initié un certain nombre d'expériences dans le cadre du RMI et nous avons proposé d'étendre la compétence du Conseil Départemental

d'insertion à l'ensemble de la lutte contre les exclusions, comme la loi sur le RMI nous le permet. Au niveau départemental, une seule structure traitera donc de l'ensemble des problèmes de lutte contre les exclusions : effectivement, il n'y a aucun intérêt à découper les publics en fonction de critères plus ou moins administratifs et qui n'ont pas de sens lorsque l'on regarde la globalité des situations de précarité.

Je suis très heureux qu'aujourd'hui le Conseil Régional ait organisé cette journée et je remercie à la fois le Conseil Général qui a accepté de jouer le jeu et Atd Quart Monde qui est à l'initiative de cette journée. Cela montre que tous les partenaires sont sur la même longueur d'onde et qu'il y a maintenant une sensibilisation complète de tous les partenaires, que ce soient les communes qui travaillent depuis longtemps déjà sur le problème d'exclusion, ou bien le Département, l'État, et maintenant le Conseil Régional. Un partenariat se met donc en place de façon expérimentale mais, espérons-le, de façon cohérente. Ces expériences se feront un peu à tous les niveaux, et l'on peut reprendre toutes les initiatives proposées par Atd Quart Monde, qui méritent un intérêt tout particulier. Monsieur VALLENET, tout à l'heure, vous a rassurés sur un certain nombre de ces propositions.

Une autre proposition que vous aviez faite concernait une plateforme de type ARAVIS : elle est à l'étude par la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi et devrait aussi être examinée dans le cadre du Contrat de Plan. Quant à la proposition que Monsieur FERRAND vient de faire, elle peut tout à fait être examinée dans le même état d'esprit.

L'État, au niveau de tous ses services, est donc prêt à participer à ce type de réflexion, de façon pragmatique : par rapport à l'exclusion, il faut que nous ayons une attitude humble, et en même temps novatrice. C'est vrai que l'on n'est pas capable, aujourd'hui, de résoudre tous ces problèmes. Mais, Monsieur PIERRON le disait, nous sommes à mi-chemin, notre société est en évolution, on cherche au fur et à mesure des solutions. Il y a forcément des tâtonnements, il y a forcément des erreurs, mais on se doit d'essayer de créer, d'améliorer, d'évaluer, de comparer et d'évoluer.

Cette évolution est notable au niveau de la coordination administrative, mais c'est loin de suffire. Il y a une autre voie que nous expérimentons, et nous reprenons là des expériences qui ont pu être faites ailleurs : c'est ainsi que, sur la Rive Droite de Bordeaux, une expérience d'insertion locale de type lillois va

être mise en place. Elle est en cours d'étude et, si tout va bien, un accord pourrait être signé très prochainement, avec une mise en œuvre au printemps de cette année. C'est une expérience d'innovation au niveau local, avec l'ensemble des partenai-

res. Enfin, si on veut vraiment résoudre le problème de l'exclusion, un partenaire est absolument indispensable : c'est le monde économique. On en a parlé à plusieurs reprises aujourd'hui et nous avons tous là un rôle à jouer.

FIN

# Glossaire

APP	Atelier Pédagogique Personnalisé
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CES	Contrat Emploi Solidarité
CFG	Certificat de Formation Générale
CFI	Crédit Formation Individualisé
CIPPA	Cycle d'Insertion Professionnelle Par Alternance
MIJEN	Mission pour l'Insertion des Jeunes de l'Éducation Nationale
PAIO	Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
PAQUE	Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire

# Invitation

Aucun jeune, si exclu soit-il, ne renonce à un avenir.

Aucun ne se résout à être durablement au chômage, sans travail, inutile. Quatre mille jeunes en Aquitaine, cent mille jeunes en France, arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, sans aucune qualification.

L'État, à travers le CFI (Crédit Formation Individualisé) ou le Programme PAQUE (Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi) ne peut répondre seul ; ni même les organismes de formation, malgré une histoire déjà longue d'accompagnement de ces jeunes.

Privés de métier, ces jeunes frappent à la porte de l'entreprise, ils frappent à la porte de la cité :

« Ne sommes-nous pas des travailleurs, nous aussi ? Ne sommes-nous pas des citoyens ? »

Leur ouvrir un avenir, c'est l'affaire de tous : pouvoirs publics, organismes de formation, mais aussi entreprises, collectivités locales, syndicats et monde du travail, associations et simples citoyens.

Ouvrir un avenir à ces jeunes, c'est les rendre partenaires : avec eux refuser l'exclusion et préparer un avenir pour tous.

Trois étapes sur ce chemin sont aussi les trois enjeux de cette journée :

- rejoindre les jeunes les plus pauvres, dans leurs lieux de vie, leur histoire, leur milieu.

- leur permettre de sortir gagnants de leur itinéraire de formation.

- favoriser le partenariat des plus pauvres dans la cité,

Autrement dit, se donner les moyens d'évaluation des dispositifs d'insertion, et plus largement de la politique de l'emploi et de la formation, en référence aux plus démunis.

Le Conseil Régional d'Aquitaine, en accueillant cette manifestation, tient à affirmer que la formation professionnelle est un droit pour tous, y compris pour les jeunes les plus éloignés de la qualification. Il témoigne que la lutte contre l'exclusion n'est pas un secteur marginal réservé à l'action sociale, mais un des enjeux essentiels de la société de demain, fondement de la citoyenneté de tous.

*Ce colloque a été parrainé par :*

- *La Préfecture de Région Aquitaine*
- *La Mairie de Bordeaux*
- *Le Conseil Régional d'Aquitaine*
- *Le Conseil Général de Gironde*
- *Le Conseil Economique et Social Régional d'Aquitaine*
- *La Délégation Régionale à la Formation Professionnelle*
- *La Fondation de France*

# Bibliographie

## REVUES

### **Nouvelles qualifications en actions.**

Actualité de la Formation Permanente n° 116, janvier/février 1992.

### **Repères bibliographiques : nouveaux métiers, nouvelles compétences.**

Actualité de la Formation Permanente n° 116, janvier/février 1992.

### **Lutter contre l'illettrisme : pratiques de formation.**

Actualité de la Formation Permanente n° 106, mai/juin 1990.

### **AGEFOS-PME, un fonds d'assurance formation se mobilise : bilan d'un an d'actions.**

Actualité de la Formation Permanente n° 109, novembre/décembre 1990.

### **Le ghetto « jeunes ».**

Liaisons sociales mensuel n° 60, juin 1991.

### **L'insertion des jeunes.**

Économie et statistique n° 211, juin 1988.

### **Nord-Pas-de-Calais : moderniser sans exclure.**

Actualité de la Formation Permanente n° 116, janvier/février 1992.

### **Le ghetto jeunes : 10 ans d'intégration professionnelle.**

L'enseignement technique n° 153, janvier/février/mars 1992.

### **Le carrefour pour l'emploi et la formation des jeunes de Pau : « mobiliser toutes les ressources ».**

Flash Formation Continue n° 332, 1<sup>er</sup> novembre 1991.

### **Des jeunes en mal d'insertion.**

Partenaires n° 15, mai 1991.

### **Prévention et lutte contre illettrisme en France : sélection bibliographique.**

En toutes lettres (GPLI) dossier n° 5, octobre 1991.

### **L'idée de précarité revisitée.**

Travail et emploi n° 52, avril 1992.

### **Carrefour pour l'emploi et la formation des jeunes.**

L'enseignement technique n° 152, oct./nov./décembre 1991.

### **Jeunes : l'insertion à quelles conditions ?**

Partenaires n° 22, janvier 1992.

### **Le temps des exclus.**

Le Monde débats n° 4, janvier 1993.

### **La protection judiciaire de la jeunesse : hier, aujourd'hui et demain.**

Actualité de la Formation Permanente n° 113, juillet/août 1991.

### **L'insertion des jeunes par l'économique : repères bibliographiques.**

Actualité de la Formation Permanente n° 110, janvier/février 1991.

### **L'insertion des jeunes : enjeux et limites.**

Actualité de la Formation Permanente n° 110, janvier/février 1991.

### **Des jeunes en mal d'insertion.**

Partenaires n° 15, mai 1991.

**Les associations intermédiaires : outils d'insertion par l'économique.**

Actualité de la Formation Permanente n° 110, janvier/février 1991.

**Actions de lutte contre l'illettrisme.**

CARIF Info n° 76, mai 1992.

**Des tremplins pour l'emploi.**

Trajectoires Midi-Pyrénées n° 19, 4<sup>e</sup> trimestre 1991.

**Pas d'insertion par l'emploi sans associer les PME locales.**

Aquitaine Éducation Permanente n° 84, octobre 1992.

**La situation des jeunes d'origine étrangère à la sortie de l'école.**

Formation Emploi n° 8, octobre/décembre 1984.

**Des diplômés pour les oubliés de la formation.**

Formation n° 2, mai 1992.

**La formation des non-qualifiés : grandir dans l'entreprise.**

Réseau formation n° 5, mars 1992.

**Stratégie contre l'exclusion.**

Problèmes économiques n° 2254, 18 décembre 1991.

**Toutes les familles partenaires de l'école : les cahiers de l'Académie de Lille.**

CRDP Lille n° 2, juin 1992.

**LA REVUE QUART MONDE (trimestriel).**

L'entreprise n° 121.

L'entreprise, une alliée indispensable n° 135.

Contre l'exclusion : Quels parcours d'insertion professionnelle et de qualification ?

(Dossiers et Documents n° 3).

Pour la formation et l'insertion économique des jeunes les plus défavorisés (Dossiers et Documents n° 4).

## OUVRAGES - RAPPORTS - TEXTES OFFICIELS

**Maintenant lire n'est plus un problème pour moi.**

Du refus de l'illettrisme au métier, le défi du Quart Monde.

Bruno Couder - Jean Lecuit.

Éditions Quart Monde, 1984, 286 pages.

**Les droits de l'homme à l'épreuve de la grande pauvreté.**

Jean-Marie Anglade.

Éditions Quart Monde, 1987, 168 pages.

**Émerger de la grande pauvreté.**

Passeport pour l'action.

Jona M. Rosenfeld.

Éditions Quart Monde, 1989, 120 pages.

**Les clubs du Savoir et de la Solidarité.**

Passeport pour l'action.

Éditions Quart Monde, 1989, 90 pages.

**Les travailleurs sous-prolétaires face aux mutations de l'emploi.**

Xavier Godinot.

Éditions Quart Monde, 1985, 160 pages.

**Le Crédit Formation Individualisé****au regard des jeunes issus des milieux très défavorisés.**

Patrick Brun, François Guillot, Thierry Viard, ATD Quart Monde, 1991, 98 pages.

**Démocratie et pauvreté.**

Présentation de René Rémond.

Éditions Quart Monde/Albin Michel, 1991, 690 pages.

**Du chômage à l'exclusion.**

L'état des politiques ? L'apport des expériences.

Simon WUHL.

Syros Alternatives, janvier 1991, 207 pages.

**Insertion des jeunes et modernisation.**

Patrice Sauvage.

Economica, 1988, 204 pages.

**Les structures d'insertion par l'économie.**

Claude Alphandéry.

La documentation française, 1990, 95 pages.

**Ces jeunes qui galèrent.**

Édith Théodose.

Collection « Le Social en acte », Éd. de l'Atelier, 1992.

**Entreprises, organisation du travail et risques d'exclusion.**

ANACT, 1992, 256 pages.

**Insertion sociale et professionnelle des jeunes sans qualification.**

Centre d'information sur les Innovations sociales, 1982, 46 pages.

**Stratégies et trajectoires des jeunes sans diplôme.**

Éléments d'évaluation du dispositif de formation et d'insertion des jeunes de 16 à 18 ans en Bourgogne.

IREDU, 1985, 85 pages.

**Pauvreté, précarité, revenu minimum d'insertion.**

Ministre du travail, de l'emploi et de la formation.

La documentation française, 1988, 89 pages.

**Des illettrés en France.**

Rapport au premier Ministre.

Esperandieu Véronique.

La documentation française, 1984, 157 pages.

**Vous avez dit illettrisme ? outils pédagogiques. Ressources documentaires.**

DRFP Bretagne, 1988, 127 pages.

**Guide des sources d'informations de l'UNESCO sur l'alphabétisation.**

UNESCO, 1988, 21 pages.

**Contre l'illettrisme, méthodes et outils.**

Centre INFFO, GPLI, 1990, 108 pages.

**Les maux pour le dire — des mots pour l'écrire : monographie d'un stage de lutte contre l'illettrisme.**

Centre Université, Économie d'Éducation Permanente (CUEEP), 1989, 123 pages.

**L'illettrisme. Première enquête et propositions du GPLI.**

GPLI, 1989.

**L'insertion professionnelle des jeunes.**

Conseil Économique et Social, 1987, 131 pages.



**L'insertion professionnelle des jeunes.**

Thierry Mandon.

Assemblée Nationale, 1991, 125 pages.

**L'insertion professionnelle et sociale des jeunes.**

Bertrand Schwartz.

La documentation française, 1981, 146 pages.

**Le RMI à l'épreuve des faits.**

MIRE, 1992, 300 pages.

**Atouts et difficultés des allocataires du revenu minimum d'insertion.**

Rapport final.

Centre d'Études des Revenus et des Coûts.

La documentation française, 1992, 228 pages.

**Le labyrinthe de l'insertion.**

Ministère du travail, de l'Emploi et de la formation professionnelle.

La documentation française, 1992, 408 pages.

**Les travailleurs sous-prolétaires face à l'avenir.**

Évaluation de l'atelier de promotion professionnelle de Noisy-le-Grand.

ATD Quart Monde, 1983, 129 pages.

Étude réalisée à la demande de la Délégation à la Formation Professionnelle.

**Bilan à mi-parcours du projet expérimental « contre l'exclusion, une qualification ».**

ATD Quart Monde. Délégation Régionale Rhône-Alpes, 1991, 121 pages.

**Le RMI évalué avec les familles du Quart Monde.**

ATD Quart Monde, 1991, 216 pages.

**Mission Régionale d'Information sur la grande pauvreté.**

Dossier annuel, Rhône-Alpes, 1991, 270 pages.

**« Grande pauvreté et précarité économique et sociale ».**

Conseil Économique et Social.

Rapporteur Joseph Wresinski, J.O. février 1987.

**« Grande pauvreté et réussite scolaire, changer le regard ».**

Rapport au Ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale et de la culture, octobre 1992.

Rapporteur Philippe Joutard.

**« Conjoncture économique au second semestre 1992 ».**

Conseil Économique et Social.

Rapporteur José Bidegain, J.O. novembre 1992.

**Loi n° 88-1088 du 1<sup>er</sup> décembre 1988 relative au revenu minimum d'insertion.**

J.O. 3 décembre 1988.

**Loi n° 92-722 du 29 juillet 1992 relative au revenu minimum d'insertion et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et professionnelle.**

J.O. 30 juillet 1992.

**Circulaire n° 92-30 du 21 octobre 1992 relative à l'action sociale en direction des jeunes en difficulté.**

Ministère des Affaires Sociales et de l'intégration.

**Un métier, un avenir.**

Film vidéo, 16 mn, ATD Quart Monde, 1992.

Prix « Coup de cœur » du 3<sup>e</sup> Festival de l'Économie sociale.

1<sup>er</sup> prix des journées « vidéo, insertion, entreprise » (Isère, 1993).



**L**es Éditions Quart Monde (anciennement Science et Service – Quart Monde) ont pour objectif de permettre aux plus pauvres et exclus de faire connaître leur vie et leur pensée.

Dans ce but, elles publient, depuis trente ans, témoignages et romans, livres pour enfants, journaux et revues, travaux de recherche, documents audio-visuels.

Elles diffusent ainsi la connaissance et l'expérience des volontaires du mouvement ATD Quart Monde et de ceux qui s'engagent à leurs côtés.

Chaque année, les Éditions Quart Monde organisent les Journées du Livre contre la misère. En 1994, ces Journées ont eu lieu les 25, 26 et 27 février à la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette à Paris.

**Catalogue 1994, sur demande.**

---

#### **Points de vente de la revue « Quart Monde »**

**FRANCE – Aveyron :** *Maison du Livre*, Passage des Maçons, 12000 Rodez – **Bouches-du-Rhône :** *Librairie Saint-Paul*, 47 bd Paul-Peytral, 13006 Marseille – *Maison Quart Monde*, 2 rue Philippe-de-Girard, 13001 Marseille – Tél. 91.90.70.63 – **Calvados :** *Maison Quart Monde*, 143 rue d'Auge, 14000 Caen – Tél. 31.83.43.39 – **Charente-Maritime :** *Librairie Le Puits de Jacob*, 32 rue Albert-I<sup>er</sup>, 17000 La Rochelle – **Côte-d'Or :** *Librairie L'air Libre*, 55 rue Chabot-Charny, 21000 Dijon – **Drôme :** *Peuple Libre*, 2 rue Émile-Augier, 26000 Valence – **Gironde :** *Maison Quart Monde*, 104 rue François-de Sourdis, 33000 Bordeaux – Tél. 56.93.22.44. – **Ille-et-Vilaine :** *Maison Quart Monde*, 21 passage des Carmélites, 35000 Rennes – Tél. 93.38.75.73 – **Indre-et-Loire :** *Librairie Au Sacré-Cœur*, 89 rue de la Scellerie, 37000 Tours – **Isère :** *Librairie Notre-Dame*, 10 place Notre-Dame, 38000 Grenoble – **Marne :** *Maison Quart Monde*, 57 rue de Venise, 51000 Reims – Tél. 26.82.21.81. – **Meurthe-et-Moselle :** *Maison Quart Monde*, 32 rue des Carmes, 54000 Nancy – Tél. 83.35.07.47 – **Nord :** *Maison Quart Monde*, 11 rue Barthélemy-Delespaul, 59000 Lille – Tél. 20.57.69.75 – **Oise :** *Centre Culturel*, Les Fontaines, B.P. 219, 60361 Chantilly Cedex – **Haut-Rhin :** *Maison Quart Monde – Droits de l'homme*, 3 rue Oberhohweg, 68000 Colmar – Tél. 89.23.91.96 – **Rhône :** *Maison Quart Monde*, 28 rue de l'Annonciade, 69001 Lyon – Tél. 78.39.34.30 – **Paris :** *Librairie La Procure*, 6 rue de Mézières, 75006 Paris – *Éditions Quart Monde*, 15 rue Maître-Albert, 75005 Paris – Tél. 46.33.49.77 – *Maison Quart Monde*, 33 rue Bergère, 75009 Paris – Tél. 42.46.81.95 – **Nouvelle-Calédonie :** *Centre de Documentation catéchétique*, Esplanade de la Cathédrale, Nouméa.

**BELGIQUE –** *Maison Quart Monde*, avenue Victor-Jacobs, 12, 1040 Bruxelles – Tél. 2/647 99 00.

**LUXEMBOURG –** *Secrétariat Atd Quart Monde*, 1 boulevard Royal, 2449 Luxembourg – Tél. 352/2235 85.

**SUISSE –** *Maison Quart Monde, Atd Quart Monde*, 1733 Treyvaux – Tél. 37/33 11 66.

# ABONNEMENTS

M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup> ..... PRÉNOM .....

PROFESSION ..... NÉ(E) le .....

SOCIÉTÉ ou ORGANISME (s'il y a lieu) .....

ADRESSE .....

.....

CODE POSTAL ..... VILLE .....

Oui, la revue Quart Monde m'intéresse.

## Je m'abonne

Pour 4 numéros trimestriels (1 an)

abonnement ordinaire 150 FF - 40 FS - 950 FB - 30 \$ CAN

abonnement de soutien 200 FF - 55 FS - 1 200 FB - 40 \$ CAN

Pour 8 numéros trimestriels (2 ans)

abonnement ordinaire 300 FF - 80 FS - 1 900 FB - 60 \$ CAN

abonnement de soutien 400 FF - 110 FS - 2 400 FB - 80 \$ CAN

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire - chèque postal - mandat.

**Je commande les numéros suivants**, choisis dans la liste présentée au verso :

Nombre	Numéro/Titre	Prix
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
		Total .....
		Port (1) .....
		TOTAL .....

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire - chèque postal - mandat.

**Je contribue à faire connaître la revue** en diffusant ses communiqués de presse. Adressez-moi :

L'exemplaire édité à la sortie des 4 prochains numéros

Quart Monde vous remercie de retourner cette fiche à :

**Éditions Quart Monde - 15, rue Maître-Albert, 75005 Paris**

(1) 15 FF pour un exemplaire, 20 FF pour deux et au-delà.

Je souhaite recevoir les numéros suivants encore disponibles :

# REVUE IGLOOS

- 75-76  Analyse des problèmes de la santé et du travail en milieu sous-prolétaire ..... 16 F
- 77-78-79  Frimhurst... une expérience de liberté ..... 16 F
- 80  25 ans avec une famille dans la banlieue parisienne .... 16 F
- 82-83  Au carrefour de deux cultures : de jeunes migrants en danger de sous-prolétarianisation ..... 16 F
- 84  Le Mouvement ATD : une idéologie au service des hommes ..... 16 F
- 85  Politique communale et Quart Monde ..... 16 F
- 86  Un combat pour la culture : le Pivot Culturel ..... 16 F
- 87-88  Une approche évangélique au service des hommes ..... 16 F
- 91-92  Le droit d'habiter la terre ..... 16 F
- 93-94  Pour une justice sans exclusive..... 16 F
- 99-100  Comment identifier un peuple sans connaître son histoire ? ..... 26 F
- 101-102  Quart Monde et travail ..... 26 F
- 105-106  L'enfant du Quart Monde en quête du Savoir ..... 26 F
- 107  Un revenu familial garanti ..... 26 F
- 108  Le Quart Monde face aux droits de l'homme ..... 26 F
- 109  Vers une culture qui rassemble ..... 26 F
- 110  Pour une politique de responsabilité collective ..... 26 F
- 111  Parti pris pour l'enfance ..... 26 F
- 113  Les plus pauvres de Barcelone entre hier et demain ..... 26 F
- 114  Pour une politique de la maternité ..... 26 F
- 115  Le cri d'un silence ..... 26 F
- 116  Colporteur et taupier ..... 26 F
- 117  Le procès des pauvres dans l'histoire ..... 26 F
- 118  Le Quart Monde au rendez-vous d'une décentralisation ..... 26 F
- 119  Pour une politique de vacances familiales ..... 26 F
- 120  Pour une politique de la santé : le Quart Monde acteur et partenaire ..... 26 F

121  
122

- L'entreprise ..... 30 F
- Droits de l'homme ..... 30 F

# QUART MONDE

- 123  Le revenu garanti ..... 30 F
- 124  Quart Monde artisan de la Communauté ..... 30 F
- 125  S'associer avec les plus pauvres ..... 30 F
- 126  Mettre en œuvre le rapport Wresinski ..... 30 F
- 127  Toit et droit avec les sans-abri 30 F
- 128  Sport, bien être ensemble ..... 30 F
- 129  Les plus pauvres, voix de l'homme ..... 30 F
- 130  Tous citoyens ..... 40 F
- 131  Une démarche Wresinski pour l'Europe ..... 40 F
- 132  Nord-Sud : un autre dialogue ..... 40 F
- 133-134  Joseph Wresinski : témoin de l'homme ..... 60 F
- 135  L'entreprise : une alliée indispensable ..... 40 F
- 136  L'accès à l'écrit : une liberté ..... 40 F
- 137  Les pauvres sont-ils représentés ? ..... 40 F
- 138  L'aventure du partenariat avec les plus pauvres ..... 40 F
- 139  Les parents, source d'avenir ..... 40 F
- 140  Reconnaître l'autre comme chercheur ..... 40 F
- 141  Évaluer avec le Quart Monde ..... 40 F
- 142  Jeunes rencontreraient monde ..... 40 F
- 143  Habiter en humanité ..... 40 F
- 144  S'unir contre la misère ..... 40 F
- 145  La misère, ni taboue, ni fatale ..... 40 F
- 146  Pauvreté : où en est l'écologie ? ..... 40 F
- 147  Violence de l'exclusion et justice ..... 40 F
- 148  Au prisme de la faiblesse..... 40 F
- 149  L'espoir, vivre en humains ..... 40 F
- 150  Famille : des liens contre la misère ..... 60 F
- 151  Droits humains, affaire de citoyens ..... 40 F

Composition, impression, façonnage par

IMPRIMERIE  
FRANCE QUERCY  
CAHORS

N° d'impression : 40866 L  
Dépôt légal : octobre 1994

Le 29 janvier 1993 à Bordeaux, une journée régionale « *Aucun jeune sans avenir, une société pour demain* » a réuni à l'Hôtel de Région plus de 250 participants à l'invitation du Conseil Régional d'Aquitaine, de la Préfecture de Région Aquitaine et du Mouvement AtD Quart Monde.

La revue *Quart Monde* publie les actes de cette journée dans ce *Dossiers et documents* n° 5, poursuivant ainsi les réflexions échangées et les engagements pris lors des colloques organisés aux sièges des Régions Rhône-Alpes et Champagne-Ardenne et contenus dans les *Dossiers et documents* n° 3 et n° 4.

Par cette journée, la Région Aquitaine a voulu faire exister une jeunesse exclue et s'engager avec elle à **ouvrir les portes de la qualification professionnelle et de l'emploi pour tous les jeunes, sans exclusion**. Ces jeunes et leurs familles demandent qu'on leur « donne leur chance », ils refusent l'inutilité.

Ce sont eux qui, par leurs témoignages, ont ouvert cette journée. Des partenaires agissant au quotidien avec les jeunes à travers des structures d'accueil, de formation ou au sein d'entreprises, ont expliqué à leur tour que ce chemin était possible, à condition d'y investir les hommes et les moyens nécessaires.

Les responsables de l'État et de la Région ont tenu à répondre par des engagements précis et complémentaires, chacun dans leur domaine de compétence. Ils en ont appelé à une politique globale de lutte contre les précarités, en montrant qu'elle peut unir les hommes dès lors qu'elle devient une priorité régionale et fait appel au partenariat des jeunes les plus exclus et de leurs familles.

---

Pour tous renseignements, contacter :

**Mouvement ATD Quart Monde**  
**Maison des Métiers d'Avenir**  
**36, rue du Pont de la Mousque - 33000 BORDEAUX**  
**Tél. 56 51 20 48**

**Conseil Régional d'Aquitaine**  
**14, rue François-de-Sourdis - 33000 BORDEAUX**

**Préfecture de la Région Aquitaine**  
**4, esplanade Charles-de-Gaulle - 33000 BORDEAUX**